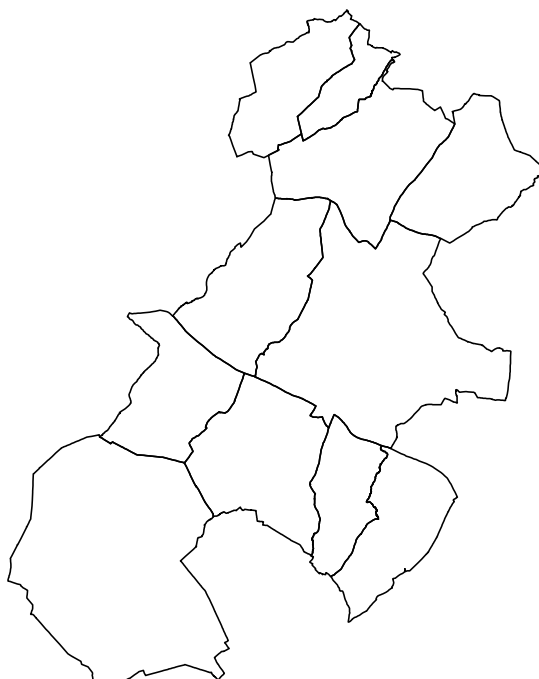




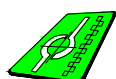
# COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



### RAPPORT DE PRESENTATION Tome 1 Diagnostic

Objet	Date
Approuvé le	6 décembre 2019 par le Conseil Communautaire
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	



<b>I. Préambule</b> .....	<b>9</b>
<b>II. Procédure</b> .....	<b>9</b>
<b>III. Diagnostic et état initial de l'environnement</b> .....	<b>10</b>
<b>A. Etat initial de l'environnement</b> .....	<b>10</b>
1. La Communauté des Communes Gienneses dans son contexte territorial. ....	10
1.1 CCG : la structure intercommunale .....	10
1.2 Situation géographique et interactions avec les territoires alentours .....	11
1.3 Situation administrative .....	12
2. Milieux physiques.....	12
2.1 Climatologie .....	12
2.2 Géologie / pédologie .....	12
2.3 Topographie .....	14
2.4 Hydrographie.....	15
2.4.1 Des ressources d'eau souterraine importantes dont la qualité est menacée.....	15
2.4.2 Une qualité des eaux superficielles à surveiller .....	18
2.4.3 Des objectifs de préservation de la ressource fixés dans les documents-cadre .....	21
3. Le milieu naturel et le cadre biologique.....	23
3.1 Une diversité de milieux naturels, supports de biodiversité.....	23
3.1.1 Des milieux aquatiques et humides accueillant une biodiversité spécifique riche .....	23
3.1.2 Des espaces boisés parsemant le territoire .....	28
3.1.3 Une mosaïque de milieux ouverts prairiaux .....	30
3.1.4 Des pelouses et autres milieux calcicoles très localisés .....	32
3.2 Des espaces d'intérêt écologique et biologique reconnus.....	32
3.2.1 De nombreux zonages de protection .....	33
3.2.2 Des zonages d'inventaire témoignant de l'intérêt écologique du territoire.....	35
3.3 Trame Verte et Bleue.....	37
3.3.1 Qu'est-ce que la Trame Verte et Bleue ? .....	37
3.3.2 Le SRCE : la Trame Verte et Bleue à l'échelle régionale .....	38
3.3.3 La Trame Verte et Bleue du SCOT du Pays Gienneses .....	40
3.3.4 La Trame Verte et Bleue locale .....	42
4. Prévention des risques et nuisances .....	51
4.1 Les risques technologiques et de pollution des sols engendrés par les activités humaines .....	51
4.1.1 Un réseau de voies de communication et de canalisations entraînant un risque lié au transport de matières dangereuses .....	51
4.1.2 Des risques industriels localisés .....	52
4.1.3 Une exposition au risque nucléaire.....	54
4.1.4 Une pollution des sols avérée ou supposée à prendre en compte dans les projets .....	57
4.2 Les risques naturels .....	59
4.2.1 Un territoire exposé au risque d'inondation.....	59

4.2.2 Des risques de mouvements de terrain pouvant fragiliser le bâti .....	63
4.3 Le bruit .....	68
4.4 Qualité de l'air .....	70
4.4.1 Bilan des émissions de polluants atmosphériques .....	70
4.4.2 Une qualité de l'air globalement bonne .....	71
4.5 La pollution lumineuse .....	71
4.6 Les déchets .....	72
4.6.1 Une gestion bien structurée .....	72
4.6.2 Des actions à poursuivre pour conforter la tendance à la diminution des tonnages d'ordures ménagères collectés .....	73
5. Climat, air, énergie : potentialités énergétiques et énergies renouvelables .....	76
5.1 Alimentation en électricité .....	76
5.2 Communication numérique .....	77
5.3 Bilan des consommations énergétiques .....	78
5.3.1 Une consommation énergétique en baisse .....	78
5.3.2 Une dépendance aux énergies fossiles .....	79
5.3.3 Un bâti ancien, facteur de surconsommations énergétiques .....	80
5.4 Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre .....	81
5.4.1 Des actions à poursuivre pour réduire les émissions de GES tous secteurs confondus .....	81
5.4.2 Une dépendance des ménages à l'automobile, à l'origine d'importantes émissions de GES .....	81
5.5 Production d'énergie et développement des énergies renouvelables .....	82
5.5.1 La place des Energies Renouvelables dans le mix énergétique du territoire .....	82
5.5.2 Un développement de l'éolien envisageable .....	82
5.5.3 Un potentiel solaire intéressant .....	83
5.5.4 La géothermie .....	84
5.5.5 La biomasse .....	84
5.5.6 Un faible potentiel de développement des réseaux de chaleur .....	84
5.5.7 Des potentialités de développement de la méthanisation .....	85
6. La ressource en eau .....	87
6.1 La gestion de l'eau potable .....	87
6.2 La protection incendie .....	90
6.3 Gestion de l'assainissement des eaux usées .....	91
6.4 Gestion des eaux pluviales .....	96
<b>B. Diagnostic territorial .....</b>	<b>98</b>
1. Paysages naturels .....	98
1.1 Perceptions depuis l'extérieur vers l'intérieur de la CC .....	98
1.2 Perceptions depuis l'intérieur vers l'extérieur de la CC .....	98
1.3 Perceptions depuis l'intérieur vers les tissus urbains .....	98
1.4 Les grands paysages du territoire .....	100

1.4.1 Le Val de Loire : Val sous coteaux .....	100
1.4.2 La forêt d'Orléans.....	102
1.4.3 Le Plateau de la Sologne orléanaise .....	104
1.4.4 Les vallons du Berry.....	105
1.5 Les unités de paysages .....	106
1.5.1 Les paysages fermés de boisements .....	106
1.5.2 Les vallées des rivières et des rus.....	107
1.5.3 Le plateau agricole .....	108
1.5.4 Le bocage .....	109
1.5.5 La plaine de la vallée de la Loire.....	109
1.5.6 La Loire .....	110
1.6 L'évolution du paysage dans le temps.....	112
1.7 Patrimoine végétal remarquable .....	114
1.8 Fiches synthétiques par commune .....	115
1.8.1 Le Moulinet-sur-Solin .....	115
1.8.2 Langesse .....	116
1.8.3 Les Choux .....	117
1.8.4 Boismorand .....	118
1.8.5 Nevoy .....	119
1.8.6 Gien .....	120
1.8.7 Saint-Gondon .....	121
1.8.8 Poilly-lez-Gien.....	122
1.8.9 Saint-Martin-sur-Ocre .....	123
1.8.10 Saint-Brisson-sur-Loire .....	124
1.8.11 Coullons.....	125
2. Morphologie urbaine et patrimoine .....	126
2.1 Organisation générale du territoire .....	126
2.2 L'impact de la vallée de la Loire sur l'organisation générale du territoire .....	127
2.3 L'évolution de la morphologie urbaine.....	127
2.4 Les différentes typo-morphologies du territoire.....	128
2.4.1 Le centre-ville de Gien.....	129
2.4.2 Les centres historiques.....	132
2.4.3 Les centres villes « traditionnels » .....	132
2.4.4 Les faubourgs .....	133
2.4.5 Les bourgs ruraux .....	133
2.4.6 Les extensions récentes .....	134
2.4.7 Les zones d'activités .....	136
2.4.8 Caserne et camp militaire .....	138

2.4.9 Les hameaux.....	138
2.4.10 Les écarts bâtis.....	139
2.5 Les entrées de villes, villages.....	139
2.6 Les axes structurants dessinant le paysage urbain (séquençage grande routes).....	141
2.7 L'espace public.....	142
2.8 Le vocabulaire architectural des constructions.....	144
2.8.1 Les maisons de bourg.....	144
2.8.2 Les reconstructions d'après-guerre de Gien.....	145
2.8.3 Les maisons d'architecture régionale.....	145
2.8.4 Les constructions de la première moitié du 20ème siècle.....	145
2.8.5 La maison des années 50 à 70.....	146
2.8.6 L'architecture des années 80 à 2000 avec le pavillon classique.....	146
2.8.7 Les constructions contemporaines.....	146
2.8.8 Les architectures de l'habitat collectif ou groupé.....	147
2.9 Le patrimoine historique et culturel.....	148
2.9.1 Les sites archéologiques.....	148
2.9.2 Les sites classés et inscrits.....	148
2.9.3 Les monuments historiques.....	149
2.9.4 Le petit patrimoine témoin du passé.....	151
2.10 Une fiche synthétique par commune.....	152
2.10.1 Le Moulinet-sur-Solin.....	152
2.10.2 Langesse.....	152
2.10.3 Les Choux.....	153
2.10.4 Boismorand.....	153
2.10.5 Nevoy.....	153
2.10.6 Gien.....	154
2.10.7 Saint-Gondon.....	156
2.10.8 Poilly-lez-Gien.....	157
2.10.9 Saint-Martin-sur-Ocre.....	158
2.10.10 Saint-Brisson-sur-Loire.....	158
2.10.11 Coullons.....	159
3. Population.....	162
3.1 Intercommunalité au cœur d'un bassin de vie d'importance départementale et d'un Pays porteur d'un projet communautaire.....	162
3.1.1 L'échelle du territoire de fonctionnement : le bassin de vie de Gien.....	162
3.1.2 L'échelle du territoire de projet : le Pays Giennois.....	163
3.2 Répartition de la population sur le territoire intercommunal et densité de peuplement.....	164
3.2.1 Des profils démographiques variés.....	164
3.2.2 Densité par commune.....	166

3.2.3 Concentration de population dans les ensembles bâtis .....	166
3.3 Evolution démographique de la population intercommunale .....	169
3.3.1 Les évolutions démographiques globales à l'échelle de l'intercommunalité .....	169
3.3.2 Un rythme de croissance désormais plus faible que la tendance départementale .....	169
3.3.3 Des évolutions démographiques divergentes selon les communes .....	171
3.4 Facteurs de variation démographique : solde migratoire et solde naturel .....	174
3.4.1 Solde migratoire .....	174
3.4.2 Solde Naturel .....	174
3.5 Ménages et structures familiales .....	177
3.5.1 Evolution du nombre de ménage et phénomène de desserrement .....	177
3.5.2 Types de ménages .....	179
3.5.3 Composition des familles .....	179
3.6 Structure de la population par tranche d'âge/ indice de jeunesse .....	180
3.6.1 Une tendance au vieillissement de population .....	180
3.6.2 Indice de jeunesse .....	184
3.7 Catégorie socioprofessionnelle et niveau de formation .....	186
3.7.1 Scolarisation et niveau de formation de la population intercommunale .....	186
3.7.2 Niveau de formation des habitants de plus de 15 ans .....	187
3.7.3 Catégories socio-professionnelles (CSP) .....	187
3.7.4 Revenus des ménages .....	188
4. Le logement .....	192
4.1 Evolution du parc de logements et dynamique constructive .....	192
4.1.1 Evolution .....	192
4.1.2 Dynamique constructive .....	194
4.2 Situation énergétique de l'habitat : Un parc de logements légèrement plus énergivore que la moyenne départementale .....	195
4.2.1 Situation énergétique de l'habitat .....	195
4.2.2 Les objectifs d'avenir .....	198
4.3 Un parc de logements dominé par les résidences principales .....	200
4.3.1 Structure du parc de logements .....	200
4.3.2 Une évolution ralentie des résidences principales .....	202
4.3.3 Des résidences secondaires moins nombreuses dans les communes ligériennes .....	205
4.3.4 Des taux de vacance en augmentation .....	207
4.4 Les caractéristiques des résidences principales .....	209
4.4.1 Des résidences dominées par la propriété .....	209
4.4.2 Un développement de l'habitat axé sur le mode individuel .....	211
4.4.3 Une mobilité résidentielle peu importante .....	212
4.4.4 Une taille des résidences principales inadaptée à celle des ménages .....	212
4.5 Confort des résidences principales .....	213

4.5.1 Le confort des résidences principales .....	213
4.5.2 La qualité des résidences principales .....	213
4.5.3 Les équipements de confort établis par l'INSEE.....	214
4.6 Le parc privé potentiellement indigne (PPPI) .....	215
4.7 Les copropriétés fragiles.....	215
4.8 Analyse du parc social : un déséquilibre spatial.....	216
4.8.1 Définition du logement social .....	216
4.8.2 Qui finance le logement social ? .....	217
4.8.3 Les attentes face à la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) .....	218
4.8.4 Les aides sociales au logement – La Caisse d'Allocations Familiales.....	218
4.8.5 Les caractéristiques du logement social.....	219
4.8.6 Les quartiers prioritaires dans le cadre des contrats de Ville- Politique de la Ville – Ville de Gien .....	226
4.8.7 Analyse de la demande en logements sociaux.....	231
4.8.8 Le financement des logements sociaux .....	236
4.8.9 L'accession sociale à la propriété .....	236
4.8.10 Ménages éligibles au logement social.....	238
4.9 Analyse du parc locatif privé .....	239
4.9.1 La répartition géographique de l'offre .....	239
4.9.2 Les loyers.....	240
4.9.3 Les actions de réhabilitation dans le parc locatif privé .....	241
4.10 Projections du SCOT du Pays giennois en matière de production en logements –Scénarios II et III	243
4.10.1 En matière de réalisation de nouveaux logements.....	243
4.10.2 En matière de réalisation de logements sociaux.....	245
4.11 Les autres modes d'hébergement .....	246
4.11.1 Les structures d'accueil pour les personnes âgées .....	246
4.11.2 Les logements des jeunes, des apprentis et migrants.....	247
4.11.3 Les logements des personnes handicapées .....	249
4.11.4 Les gens du voyage.....	249
4.11.5 Les priorités du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées du Loiret (PDALPD).....	251
5. Le profil économique du territoire.....	254
5.1 Les tendances économiques au regard du SCOT .....	254
5.2 Les emplois du territoire.....	255
5.2.1 La concentration d'emplois.....	255
5.2.2 Les emplois par domaines d'activité .....	263
5.2.3 La structure des entreprises.....	264
5.3 La spatialisation des zones dites d'emplois et d'activités.....	265
5.4 L'agriculture .....	271

5.4.1 Préambule .....	271
5.4.2 Un territoire agricole .....	271
5.4.3 Des exploitations en mutation .....	277
5.4.4 Des productions diversifiées avec une forte présence de l'élevage .....	285
5.4.5 Un territoire en évolution .....	294
5.4.6 Les points de vigilance pour l'urbanisation .....	297
5.5 La sylviculture .....	302
5.6 Le tourisme .....	302
5.7 La population active .....	305
6. Les équipements .....	317
6.1 Le tissu associatif .....	317
6.2 Les équipements scolaires adaptés jusqu'au baccalauréat .....	318
6.2.1 Equipements d'accueil de la petite enfance .....	318
6.2.2 Enseignement primaire et secondaire .....	319
6.2.3 Enseignement supérieur : les étudiants contraints de quitter le territoire .....	321
6.2.4 L'Offre en équipements de santé et social : une centralisation sur Gien .....	322
6.2.5 Les équipements de loisirs, culturels et sportif : une offre équilibrée .....	325
6.2.6 Les équipements de service et de proximité .....	328
7. Déplacements et mobilité .....	330
7.1 Places du territoire dans les réseaux de transport : un isolement à relativiser .....	330
7.1.1 Un axe routier d'intérêt national : l'autoroute A77 .....	330
7.1.2 Le Giennois, un éloignement relatif avec les principaux pôles .....	330
7.1.3 Un éloignement qui confère une autonomie et une attractivité au Pays .....	331
7.1.4 Un espace multipolarisé aux franges peu lisibles .....	332
7.2 Les migrations alternantes (domicile – travail) .....	334
7.3 Les modes des transports des habitants de la communauté de communes : une place prédominante de l'automobile .....	337
7.3.1 Mode de déplacement des actifs .....	337
7.3.2 Equipement automobile des ménages .....	337
7.4 L'infrastructure routière .....	339
7.4.1 Le transit des voies de communication .....	339
7.4.2 Le transit de poids lourds .....	342
7.4.3 Un réseau routier source de nuisances .....	344
7.4.4 Les Voies classées à Grande Circulation .....	345
7.4.5 Hiérarchisation des principaux axes du réseau routier de la CCDCG .....	347
7.4.6 Analyse fonctionnelle de la circulation dans le centre de Gien .....	349
7.5 Les Transports collectifs et alternatif à l'automobile .....	350
7.5.1 Usagers des transports en commun .....	350
7.5.2 Le transport ferroviaire .....	351



7.6 Le réseau de transport collectif urbain.....	353
7.6.1 Réseau de Bus régional Rémi .....	353
7.6.2 Réseau de Bus TER CENTRE.....	354
7.6.3 Le co-voiturage.....	354
7.7 Les modes doux .....	354
7.7.1 Circulation en modes doux dans le cœur de Gien.....	356
7.7.2 Stationnement cycle : une offre à développer .....	357
7.8 Le stationnement.....	358
7.8.1 Le stationnement individuel.....	358
7.8.2 Le stationnement ouvert au public .....	359
7.8.3 Stationnement dans le centre-ville de Gien.....	361
7.8.4 Inventaire de l’offre de stationnement ouvert au public par commune .....	362
7.9 Objectifs fixés par le SCoT du pays du Giennois .....	369
8. Le foncier.....	373
8.1 Analyse de la consommation de l’espace.....	373
8.2 Analyse du potentiel constructible .....	373

## I. PREAMBULE

### ☛ Les raisons de l'élaboration du PLUi

Ce sont principalement :

- Satisfaire aux exigences des lois Grenelles et pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové en matière de planification,
- Poursuivre une stratégie de développement du territoire cohérente avec les intercommunalités du Pays Giennois,
- Prendre en compte les interactions avec les territoires extérieurs au Pays Giennois,
- Rechercher un développement du territoire équilibré et de qualité pour le long terme,
- Intégrer et décliner le cadre fixé par le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Giennois,
- Décliner les documents supra communaux tels que, par exemple, les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne et Seine Normandie, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Nappe de Beauce et Milieux Aquatiques associés, et les politiques environnementales traduites dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), Plan Climat Energie Territorial (PCET), Plan de Prévention des Risques Inondations du Val de Loire, l'étude Trame Verte et Bleue menée à l'échelle du Pays Giennois, etc.,
- Définir les besoins du territoire, à l'échelle des 11 communes, de manière globale et cohérente en termes d'aménagement de l'espace, de surfaces agricoles, de développement économique, d'équilibre sociale de l'habitat, de transports, d'environnement, de ressources et de capacités des équipements ...
- Maitriser la consommation des espaces agricoles et naturels en optimisant le foncier constructible, en préservant toutefois le caractère des communes et bourgs ruraux, en favorisant l'utilisation des dents creuses au sein du tissu urbain et des hameaux, et la reconstruction de la ville sur elle-même,
- Poursuivre la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue et s'appuyer sur les richesses existantes du territoire en termes de patrimoine naturel (réseau d'étangs, la Vallée de la Loire, la Forêt d'Orléans, la Forêt de Saint Brisson, etc.), d'espaces agricoles, de paysages (vallée plateau agricole, coteaux, forêt, bocage, etc.) d'espaces naturels favorisant la biodiversité (réseau Natura 2000 Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire, Coteaux calcaires ligériens entre Ouzouer-sur-Loire et Briare etc., ZNIEFF Massif Forestier d'Orléans, Loire Berrichonne etc.) pour définir un projet environnemental garant de l'identité du territoire.

## II. PROCEDURE

### ☛ Prescription

Le 14 décembre 2015, le Conseil Communautaire a décidé par délibération de réviser son Plan Local d'Urbanisme.

Le 08 février 2016, le Conseil Communautaire a détaillé les objectifs du PLUi et les modalités de concertation par délibération complémentaire

### ☛ Délibération du PADD (EPCI/Communes)

Le débat sur le P.A.D.D. au sein du conseil municipal s'est déroulé le 02 mars 2018.

### ☛ Déroulé de la concertation

Les modalités de la concertation publique ont été notifiées dans la délibération de prescription.

Cette concertation s'est déroulée dès le début des études. Elle a débuté par l'ouverture du registre de concertation dans les mairies et au siège de la communauté de communes avec des documents à la disposition des habitants, par l'ouverture d'un interface internet permettant l'accès de documents sous forme dématérialisée, par une exposition, par un support pédagogique de synthèse mis à disposition des habitants pour chaque phase (diagnostic, PADD, Traduction réglementaire), par des articles dans la presse locale et dans les bulletins municipaux, par des ateliers participatifs thématiques, par une boîte mail spécifique à destination des administrés.

Enfin, plusieurs réunions publiques permis de présenter le déroulement de l'étude au niveau de trois grandes étapes :

- La présentation du diagnostic
- La présentation du P.A.D.D.
- La présentation des outils réglementaires : zonage, orientations d'aménagement et de programmation et règlement.

### 🔒 Arrêt du projet

Le projet du PLUi a été arrêté, après avis favorable du Conseil Communautaire, le 08 mars 2019.

Le projet présenté comporte les pièces suivantes :

- Un rapport de présentation (diagnostic territorial, justifications et évaluation environnementale)
- Le P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)
- Les orientations d'aménagement et de programmation (sectorielles et thématiques et les annexes)
- Les plans de zonage
- Le règlement et l'annexes au règlement
- La liste des servitudes d'utilité publique
- Les annexes sanitaires (eau potable, assainissement, déchets)
- Les différentes annexes : PPRi, secteurs affectés par le bruit.

## III. DIAGNOSTIC ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### A. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

#### 1. La Communauté des Communes Giennes dans son contexte territorial.

##### 1.1 CCG : la structure intercommunale

Le District de Gien créé en 1972 regroupait les communes de Gien, Poilly-lez-Gien, Nevoy, Coullons, Saint-Martin-sur-Ocre, Saint-Brisson-sur-Loire, Saint-Gondon et Arrabloy (aujourd'hui rattaché à Gien).

Le district de Gien devient Communauté de Communes Giennes par arrêté préfectoral en 2001.

En 2008, trois nouvelles communes ont fait le choix d'adhérer à la Communauté de Communes : Les Choux, le Moulinet-sur-Solin et Langesse.

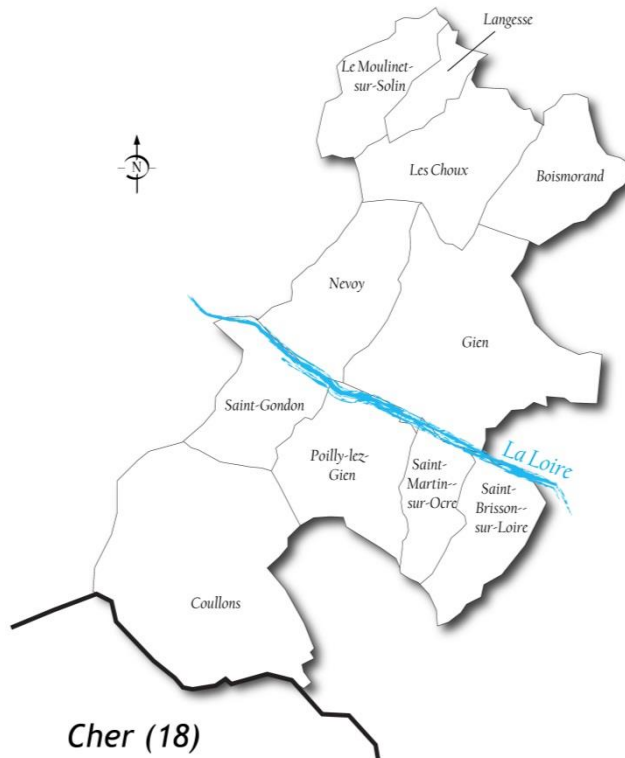
En 2014, la commune de Boismorand adhère à son tour à la Communauté des Communes Giennes.

La Communauté des Communes Giennes compte, aujourd'hui, 11 communes :

- Boismorand (865 habitants)
- Coullons (2 483 habitants)
- Gien + Arrabloy (14 624 habitants)
- Langesse (75 habitants)
- Le Moulinet-sur-Solin (142 habitants)
- Les Choux (478 habitants)
- Nevoy (1 178 habitants)
- Poilly-lez-Gien (2 383 habitants)
- Saint-Brisson-sur-Loire (1008 habitants)

- Saint-Gondon (1 118 habitants)
- Saint-Martin-sur-Ocre (1 244 habitants)

Communauté Des Communes Gienneses (CDCG)



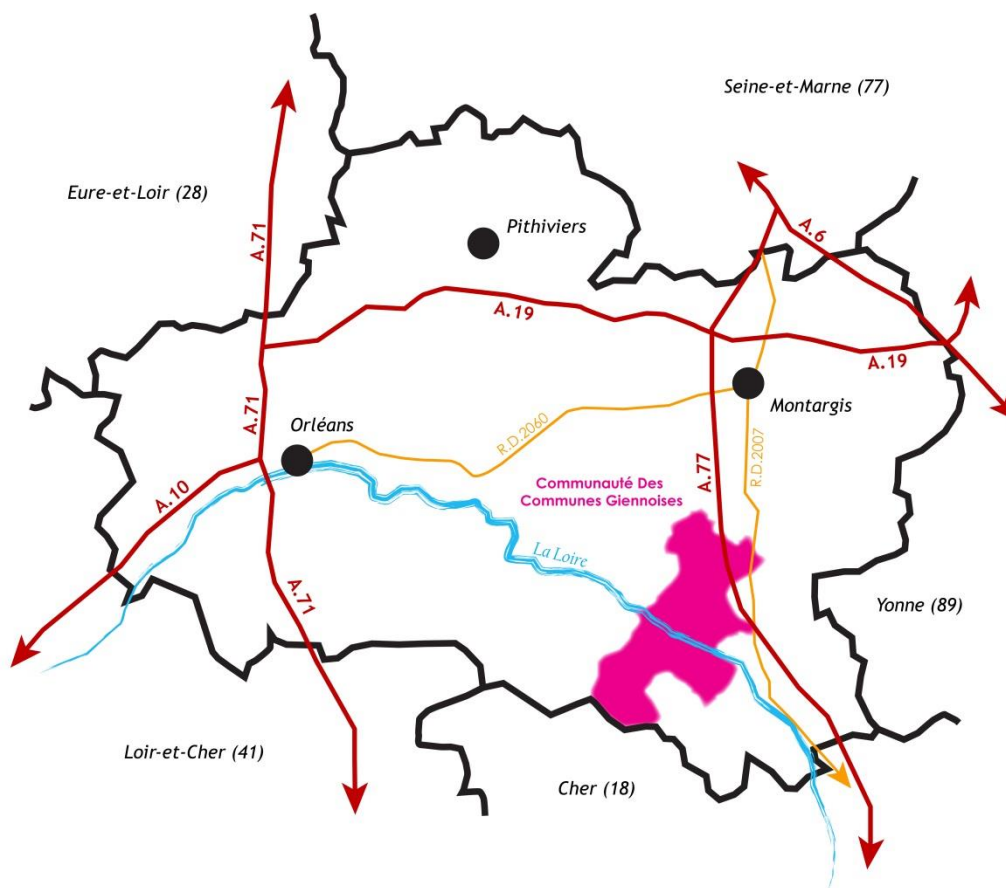
*1.2 Situation géographique et interactions avec les territoires alentours*

La Communauté des Communes Gienneses est située au Sud-Est du département du Loiret, en limité du département du Cher. Elle s'étend sur 35 615 ha.

La ville de Gien (principale commune de la Communauté de Communes) est située à 65 km d'Orléans, la préfecture du Loiret, soit à 1 heure de trajet. La Communauté des Communes Gienneses apparait donc éloignée du principal pôle administratif du département.

Le territoire est également en relation avec le département du Cher par la RD 940 qui permet un accès rapide. La ville de Gien est à 84 km de la préfecture du Bourges.

Au Nord du territoire, l'autoroute A77 permet un accès direct à la région Bourgogne et au département de la Nièvre. Cette même autoroute permet également de rejoindre rapidement l'Ile de France.



### 1.3 Situation administrative

La Communauté des Communes Giennoises appartient :

- A deux cantons :
  - le canton de Gien pour les communes de la rive droite de la Loire,
  - le canton de Sully-sur-Loire pour les communes de la rive gauche de la Loire.
- Au Syndicat Mixte du Pays du Giennois qui regroupe les 31 communes de la Communauté des Communes Giennoises et de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye.
- Au SCOT du Pays du Giennois qui regroupe les mêmes communes que le Syndicat Mixte du Pays du Giennois. Le SCOT a été approuvé en Comité Syndical le 29 mars 2016.

## 2. Milieux physiques

### 2.1 Climatologie

### 2.2 Géologie / pédologie

Les montagnes hercyniennes édifiées sur la région ont été très lentement érodées pour donner le bassin parisien et permettre aux mers d'envahir la région. Les longues transgressions marines du Jurassique puis du Crétacé ont accumulé les terrains sur près de 2000 m d'épaisseur.

Depuis la fin du Crétacé, soit environ 70 millions d'années, la région a été soumise au régime continental, avec alternance d'érosions et de sédimentations surtout fluviale et lacustre.

A l'Eocène et probablement au Paléocène, les dépôts proviennent, d'une part du remaniement du Crétacé et spécialement de ses silex, d'autre part d'apports de fragments de cristallin du Massif Central. Progressivement

les apports fluviaux modifient la composition de l’Eocène qui s’enrichit en sables feldspathiques provenant du Massif Central. C’est probablement à l’Eocène supérieur qu’un régime lacustre s’installe temporairement dans la région avec dépôts de calcaires et marnes (les calcaires de Briare).

Des déformations tectoniques assez importantes se sont produites au Paléogène. Il s’agit du jeu de fossé Nord-Sud de la Loire et du Loing. Lors du Quaternaire, les différents épisodes climatiques vont entraîner le creusement du réseau hydrographique par étapes. Les terrasses de la Loire mettent bien en évidence ce processus. En aval de Gien, trois grandes terrasses, s’ouvrent en éventail. Elles se sont formées aux grandes périodes à climat périglaciaire. La Loire s’est donc installée sur son tracé actuel au Quaternaire ancien. La dernière glaciation a creusé le val de Loire, large plaine alluviale.

Ce sont aussi les périodes à climat périglaciaire, et spécialement le Würm, qui ont produit les principales formations superficielles, limons et sables divers, par altérations et transports éoliens, fluviaux...

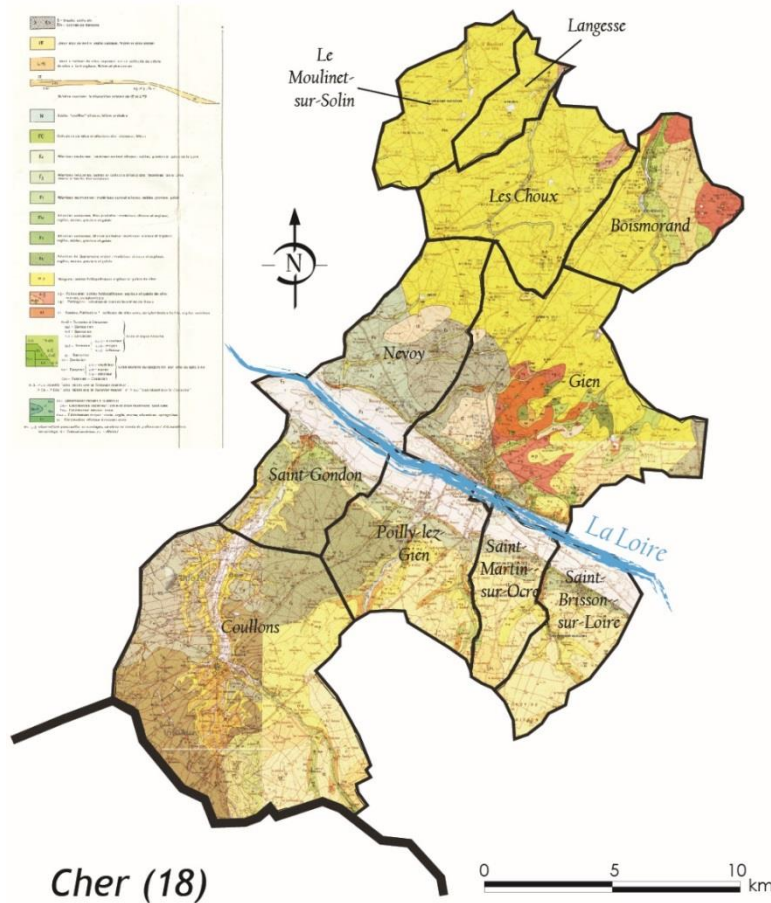


Figure 1 : source - infoterre-brgm

La géologie est le témoin des différentes époques qui se sont succédées pour façonner notre sous-sol.

**Epoque du Crétacé**

Il s’agit souvent de craie blanche, pure, non marneuse qui contient parfois des silex en rognons. On l’observe généralement en rive des différents cours d’eau de la région.

On distingue :

- le Turonien (C3), craie blanche avec ou sans silex observée sur les rives de la Notreure, le Rousson et l’Ocre.
- le Coniacien (C4) et le Santonien (C5) forment le soubassement du plateau de Gien. On le retrouve dans la région de Saint-Gondon.

## Epoque du Tertiaire

Ces formations reposent sur l'agglomérat de silex à argile blanche du crétacé.

On distingue :

- l'Eocène, Paléocène (e) et (ek) faite de silex usés emballés dans une argile bariolée. On l'observe principalement au Nord de Gien et sur Poilly-lez-Gien.
- le Paléogène (eg) est une formation avec d'étroites analogies avec celle de Sologne. Elle se compose de sables quartzo-feldspathiques avec galets de silex et liant argileux. On la retrouve principalement sur Gien et Les Choux.
- le Néogène (mp) et le Burdigalien (m1b) correspondent à la formation de Sologne composée de sables quartzo-feldspathiques avec dragées de quartz, galets de silex et liant argileux. Elle occupe une grande partie de la forêt d'Orléans (Le Moulinet-sur-Solin, Langesse, les Choux, l'Est de Boismorand, le Nord de Nevoy et Gien). Elle est également présente au Sud de la Loire, principalement sur les communes de Coullons et de Poilly-lez-Gien.

## Epoque du Quaternaire

Il s'agit d'alluvions anciennes à modernes, de colluvions et de limons.

On distingue :

- les alluvions anciennes (Fu, Fv, Fw) se composent de sables quartzo-feldspathiques, argiles, graviers et galets. Ces terrasses se retrouvent au niveau de Gien et Nevoy. Sur la rive Sud de la Loire, elles sont moins importantes et suivent le fleuve pour ensuite s'étendre entre Poilly-lez-Gien et Saint-Gondon. Elles occupent également une importante partie du territoire de Coullons.
- les alluvions holocènes (Fy) sont rares (Boismorand, Poilly-lez-Gien, Saint-Godon) et situées dans les petites rivières (le Vernisson, la Notreure, l'Aquiaulne).
- les alluvions modernes (Fz) ont une granulométrie variée qui va du sable fin aux galets. Elles occupent principalement la vallée de la Loire.
- les colluvions de talus (Fc) sont sablo-argileuses, grossières, souvent caillouteuses (galets de silex, dragées de quartz,...). Elles sont localisées dans les petits ruisseaux (le Vernisson, la Notreure).
- les limons (OE, Ls, LPs) sont des formations souvent superficielles d'une grande hétérogénéité (du sédiment limono-argileux aux sable assez fin). Ils occupent de grandes surfaces sur les plateaux au Sud de la Loire entre Poilly-lez-Gien et Saint-Brisson-sur-Loire. Au Nord de la Loire, ils sont plus réduits.

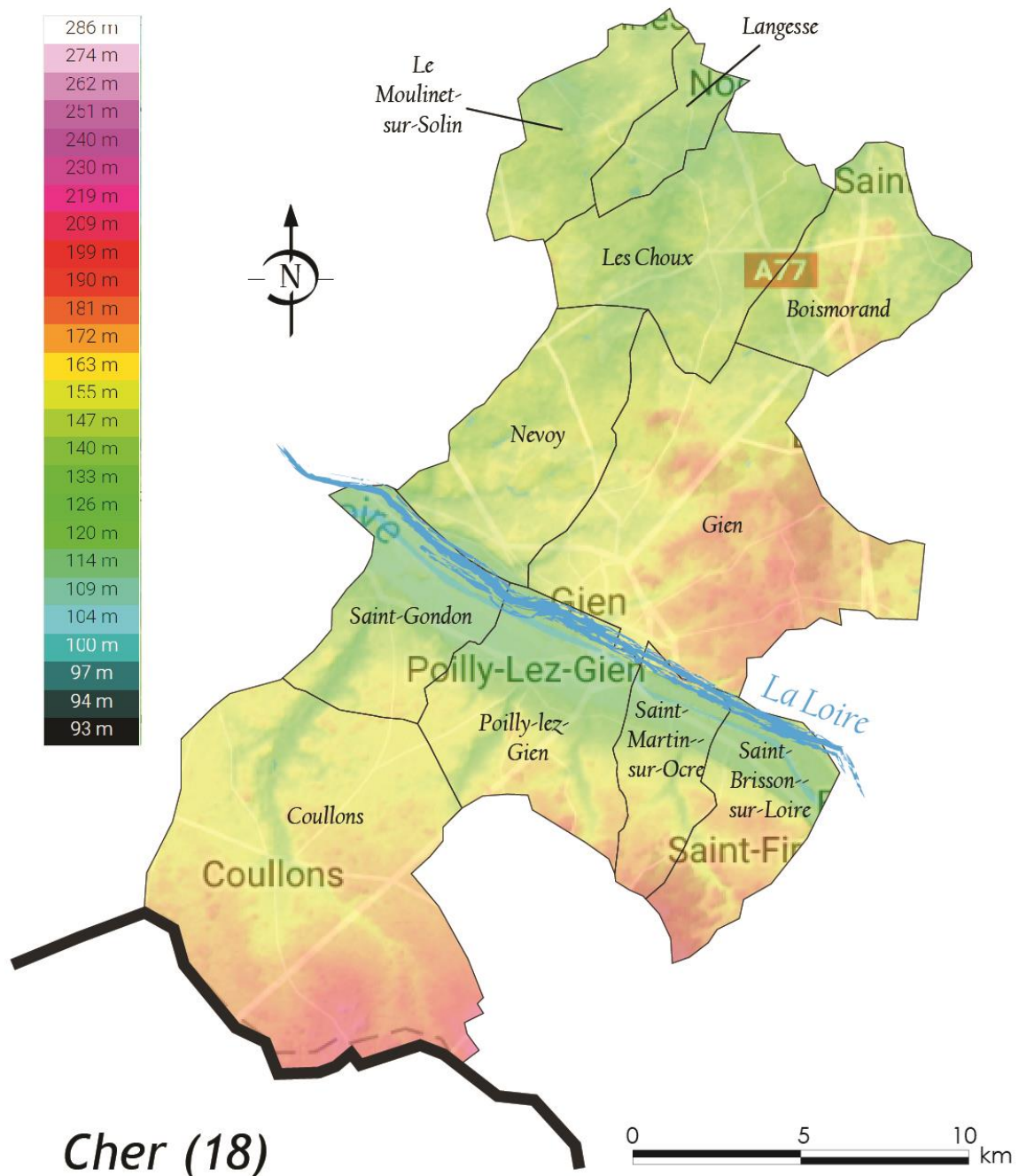
### 2.3 Topographie

La Loire et ses affluents ont façonné le relief de la région. La Loire forme la colonne vertébrale qui divise le territoire en deux. Sa vallée qui s'étend sur une largeur allant de un à plusieurs kilomètres marque le point bas avec le lit du fleuve situé à 120 m d'altitude au niveau de Saint-Gondon.

Les coteaux qui délimitent ce lit du fleuve forment le relief le plus prononcé du territoire. A l'Est de Gien les coteaux les plus abrupts offrent une amplitude altimétrique d'environ 50 m sur une faible distance. Au Sud de la Loire les pentes sont plus douces mais les points culminants restent à environ 40 m au-dessus du niveau du lit du fleuve. Cette situation permet des co-visibilités d'une rive à l'autre lorsque la végétation le permet.

Le point culminant du territoire est localisé au Sud de la commune de Coullons à 202 m, au niveau du château d'eau.

Le Nord du territoire se caractérise par un relief plus doux aux pentes peu marquées.



## Cher (18)

### 2.4 Hydrographie

#### 2.4.1 Des ressources d'eau souterraine importantes dont la qualité est menacée

Le territoire de la Communauté des Communes Giennoises possède 4 réservoirs aquifères :

- Les **Calcaires tertiaires captifs de la Beauce sous la forêt d'Orléans**, ancrée dans toute la partie du territoire au nord de la Loire et en contact avec la **Craie du Gâtinais** ;
- Les **Alluvions de la Loire moyenne avant Blois**, correspondant au lit du fleuve et présentant un **écoulement libre** ;
- Les **Sables et Argiles Miocène de Sologne** dans le sud-ouest du territoire, à l'**écoulement majoritairement libre** ;
- La **Craie du Séno-Turonien du Sancerrois** dans le sud-est du territoire, à l'**écoulement captif**.



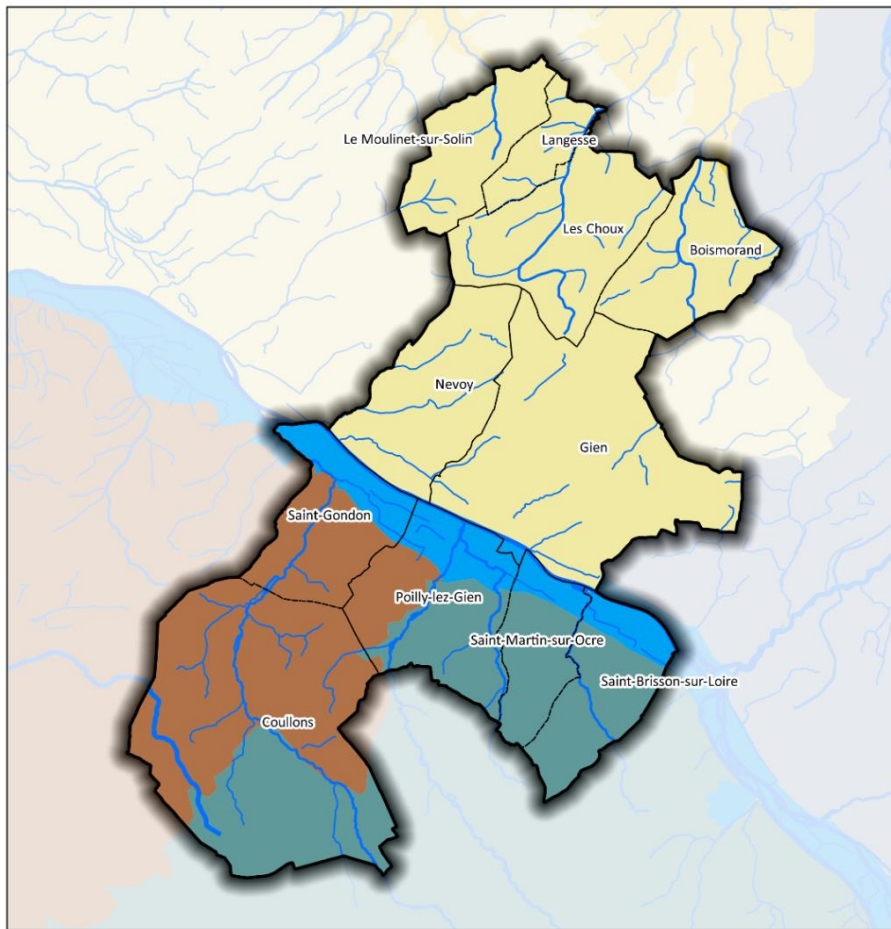


### Masses d'eau souterraines

Communauté des Communes  
Giennoises



Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal



©Communauté des Communes Giennoises - Tous droits réservés - Sources : ©IGN (SCAN25<sup>e</sup>, 2015), ©DREAL Centre-Val de Loire, ©DDT45  
Cartographie : Biotope, 2016

#### Masse d'eau souterraine

- Calcaires tertiaires captifs de Beauce sous forêt d'Orléans
- Craie du Séno-Turonien du Sancerrois
- Sables et argiles miocènes de Sologne
- Alluvions Loire moyenne avant Blois

- Cours d'eau
- Limites communales
- Limites du territoire intercommunal



0 2.5 5 km

Carte : Masses d'eau souterraines dans la Communauté des communes Giennoises (source : SDAGE Loire-Bretagne, 2013).

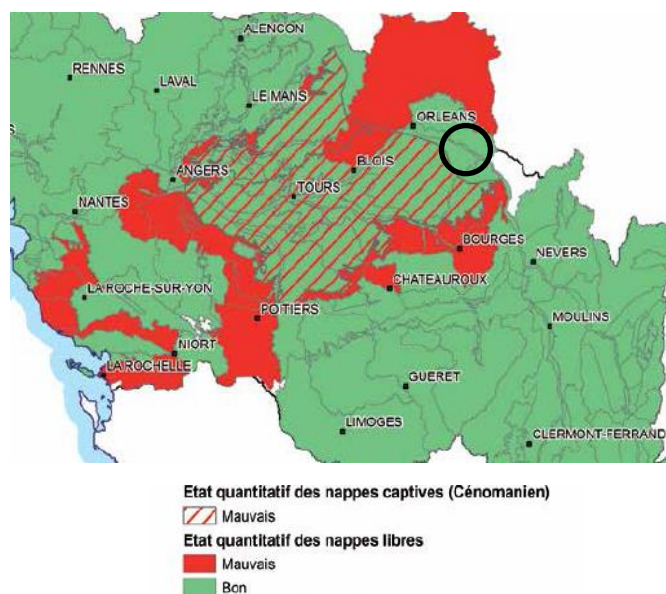
**POINT TECHNIQUE :**

*UNE MASSE D'EAU EST DITE CAPTIVE LORSQU'ELLE EST « SOUS COUVERTURE », C'EST-A-DIRE RECOUVERTE PAR UNE FORMATION GEOLOGIQUE PEU PERMEABLE. CETTE PROTECTION PAR UNE COUCHE IMPERMEABLE LEUR ASSURE UNE BONNE QUALITE, C'EST POURQUOI ELLES SONT SOUVENT SUREXPLOITEES POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE. CETTE SUREXPLOITATION IMPLIQUE UN RENOUVELLEMENT TRES LENT, CONFERANT A CES RESSOURCES EN EAU, UN CARACTERE LIMITE.*

*UNE MASSE D'EAU EST DITE LIBRE LORSQU'ELLE EST RECOUVERTE PAR UNE FORMATION PERMEABLE PERMETTANT UNE RECHARGE PAR INFILTRATION. LES NAPPES LIBRES ONT UN TEMPS DE RENOUVELLEMENT MOINS LONG MAIS EN REVANCHE, ELLES SONT BIEN PLUS VULNERABLES AUX POLLUTIONS DIFFUSES (AGRIcoles, DOMESTIQUES, INDUSTRIELLES...)*

L'ensemble de ces masses d'eau libres possède un **bon état quantitatif**, mais un **état chimique médiocre pour deux d'entre elles** : « Alluvions Loire moyenne avant Blois » et « Craie du Séno-Turonien du Sancerrois » (source : état des lieux 2013 du SDAGE Loire Bretagne). L'objectif<sup>1</sup> de « bon état » écologique pour ces deux masses d'eau a été reporté à 2021. L'agriculture intensive est le premier facteur de dégradation de la qualité de l'eau. En effet, la masse d'eau libre « Alluvions Loire moyenne de Sologne » est surtout détériorée par la présence de pesticides, tandis que la masse d'eau « Craie du Séno-Turonien du Sancerrois » présente une pollution à la fois par les nitrates et les pesticides. Des actions sont donc à poursuivre afin de réduire la pollution des ressources d'eau souterraine.

Les deux autres réservoirs aquifères présentent un bon état chimique avec un objectif qui était fixé à 2015. Toutefois, le territoire est situé en zone vulnérable à la pollution par les nitrates, ce qui nécessite une vigilance sur les pollutions d'origine agricole



Carte : Etat quantitatif des masses d'eau souterraines, 2013 (source : SDAGE Loire Bretagne)


<sup>1</sup> Ces objectifs de qualité sont définis dans le cadre des SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau), élaborés suite à la Directive Cadre sur l'Eau de 2000.


## Bassin Loire-Bretagne

Département : LOIRET


### Etat et objectifs chimiques


#### Masses d'eau en bon état

 Bon état et objectif 2015

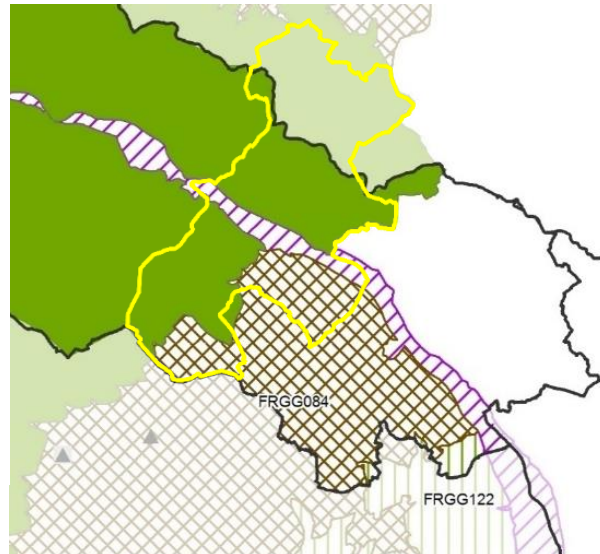
 Bon état et objectif 2021 ou 2027

#### Masses d'eau en état médiocre et objectif 2021 ou 2027

 Cause nitrates

 Cause pesticides

 Cause nitrates et pesticides



Carte : Etat chimique et objectif de « bon état » des masses d'eau souterraines (source : SDAGE Loire-Bretagne, 2013).

### 2.4.2 Une qualité des eaux superficielles à surveiller

Le territoire compte de nombreux cours d'eau et rus rattachés au bassin versant Loire-Bretagne pour la partie sud du territoire et au bassin Seine-Normandie pour la partie du territoire située au nord de la Loire. Les principaux cours d'eau sont : la Loire, le Puiseaux, le Vernisson, l'Ocre, le Rousson, la Nortreuve et l'Aquiualne.



Photo : La Loire à Gien (source : Biotope, octobre 2016).

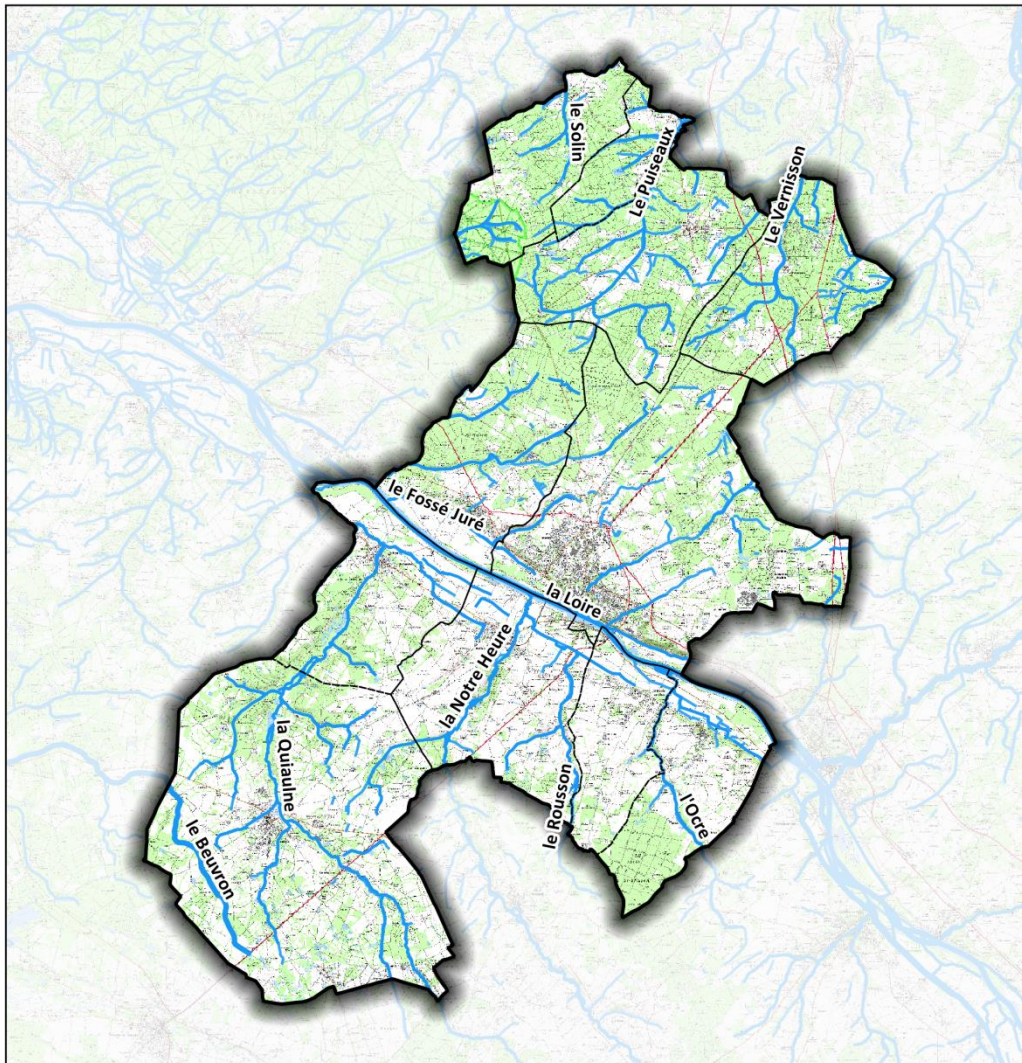


## Réseau hydrographique

Communauté de Communes  
Giennoises





Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal




©Communauté des Communes Giennoises - Tous droits réservés - Sources : ©IGN (SCAN25®, 2015), ©DREAL Centre-Val de Loire, ©DDT45  
Cartographie : Biotope, 2016

### Réseau hydrographique

 Cours d'eau principal

 Cours d'eau secondaire

 Limites communales

 Limites du territoire intercommunal



0 2.5 5 km



Carte : Réseau hydrographique dans le territoire de la Communauté des Communes Giennoises (source : DREAL Centre-Val de Loire, Agences de l'eau).

**POINT TECHNIQUE :**

LA DETERIORATION, QUALITATIVE OU QUANTITATIVE, EST ANALYSEE PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE QUI, COMME POUR LES MASSES D'EAU SOUTERRAINES, DRESSE UN BILAN DE L'ETAT DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES PRINCIPALES SELON DEUX CRITERES : L'ÉCOLOGIE ET LA CHIMIE. LE BUT ETANT D'IDENTIFIER LES MASSES D'EAUX DEGRADEES ET LA MANIERE DONT ELLES LE SONT AFIN D'ORIENTER DES MESURES DE RESTAURATION ABOUTISSANT A UN « BON ETAT ». SUIVANT LA NATURE DE LA DEGRADATION, LES ECHÉANCES DEFINIES POUR ATTEINDRE CE « BON ETAT » VARIENT ENTRE 2015 ET 2027. EN PRENANT EN COMPTE LES DEUX OBJECTIFS CHOISIS, ON OBTIENT L'OBJECTIF DE « BON ETAT GLOBAL » DES EAUX.

**Bassin Loire-Bretagne**

Département : LOIRET

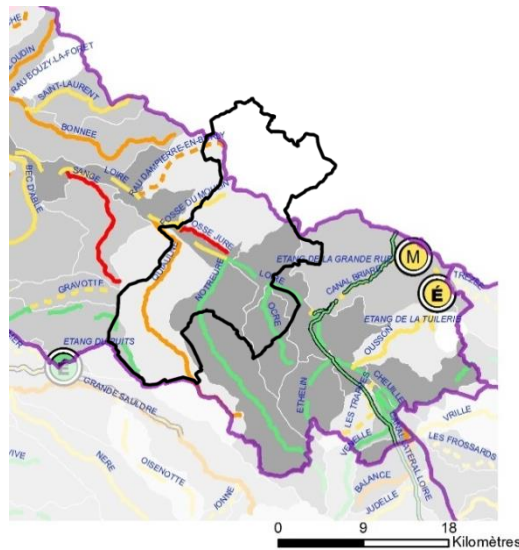
**Etat ou potentiel écologique et niveau de confiance de l'état**

Cours d'eau

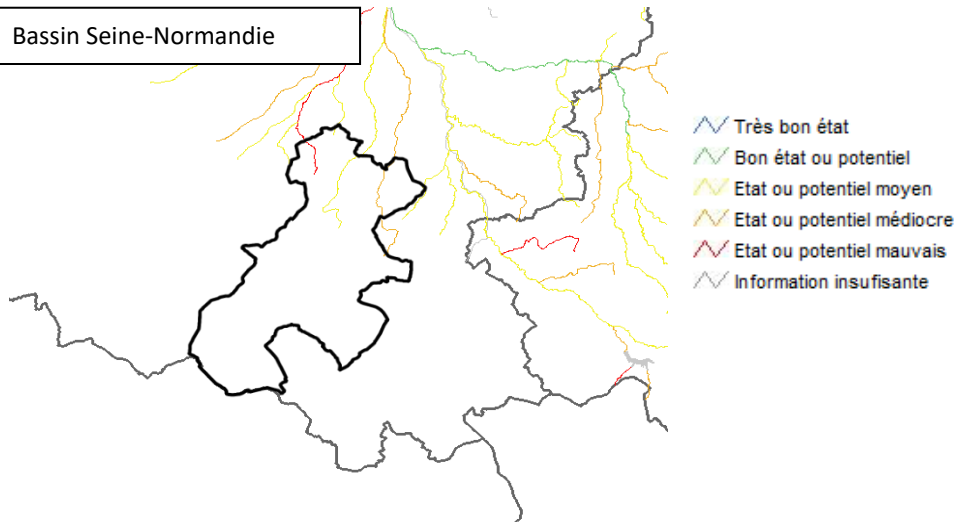
Etat					Niveau de confiance de l'état
Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	
					Élevé
					Moyen
					Faible

**Echéances des objectifs**

- 2015
- 2021
- 2027
- objectif moins strict
- villes principales
- limite départementale



**Bassin Seine-Normandie**

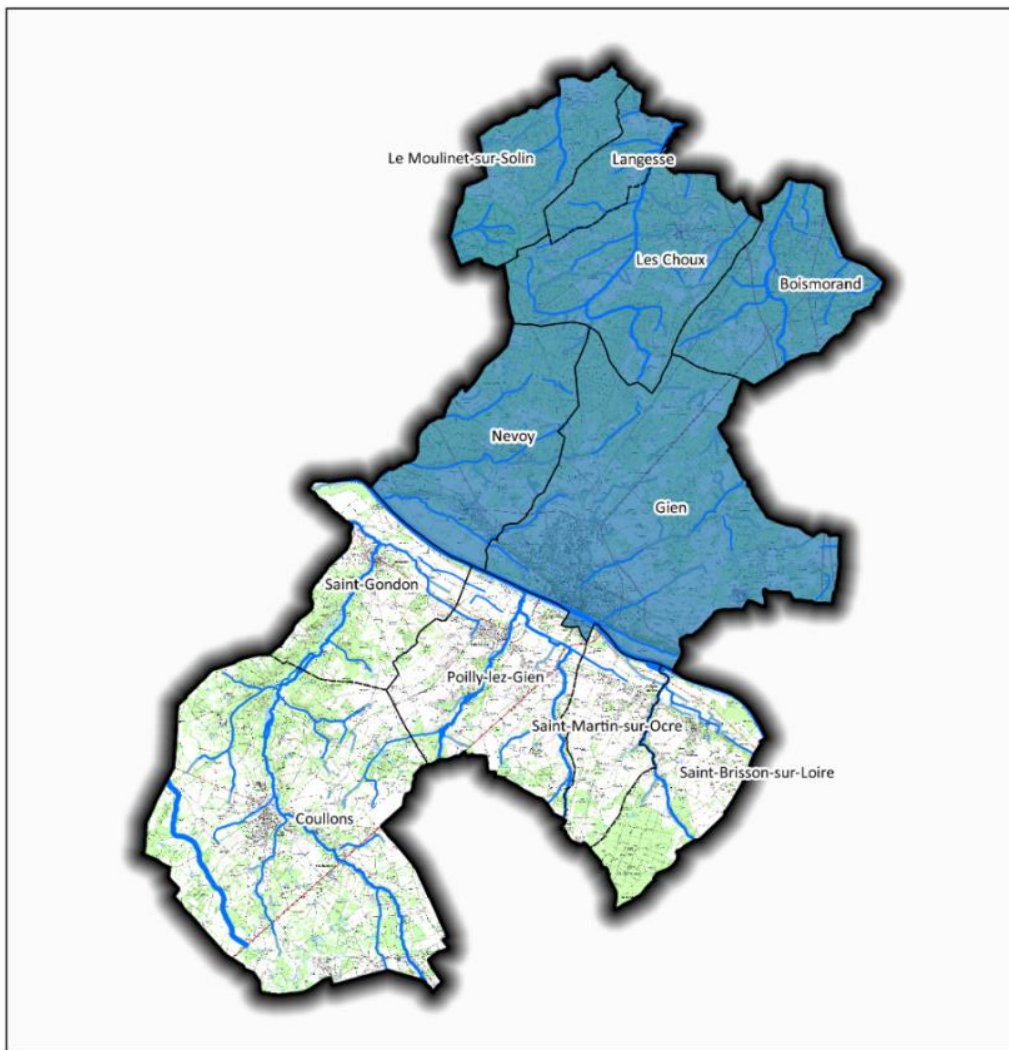


Cartes : Etat écologique et objectif de « bon état » des masses d'eau superficielles (source : SDAGE Loire-Bretagne, SDAGE Seine-Normandie, 2013).

L'Ocre, le Beuvron et la Nortreure présentent un bon état écologique (objectif de « bon état » fixé à 2015 dans le SDAGE). Le bilan est un peu plus mitigé pour la Loire qui présente un bon état écologique au niveau de Gien mais un état moyen à la sortie de la ville. L'objectif de « bon état » pour la Loire était fixé à 2015. Le Puiseaux dispose d'un état écologique moyen également. L'Aquiaulne et le Vernisson présentent quant à elles un état médiocre, leur objectif de « bon état » a été reporté à 2027. Enfin, le Fossé Juré « Nord » présente un état

mauvais alors que son objectif de « bon état » est fixé à 2015. L'Agriculture est en cause dans ce constat, de même que l'assainissement. En effet, des rejets polluants issus des réseaux d'assainissement collectif de type unitaire ont été recensés notamment au niveau du Puiseaux. A cela s'ajoute les problèmes de rejets d'eaux mal maîtrisés d'exploitations agricoles. Enfin, l'entretien parfois problématique des fossés participe également à la pollution des milieux (production de lexiviat du fait de la décomposition des herbes coupées).

2.4.3 Des objectifs de préservation de la ressource fixés dans les documents-cadre



©Communauté des Communes Giennaises - Tous droits réservés - Sources : ©IGN (SCAN25<sup>®</sup>, 2015), ©DREAL Centre-Val de Loire, ©DDT45  
 Cartographie : Biotope, 2016

- SAGE "Nappe de Beauce"
- Cours d'eau
- Limites communales
- Limites du territoire intercommunal



Carte : Couverture du territoire par les SAGE (source : DREAL Centre-Val de Loire).

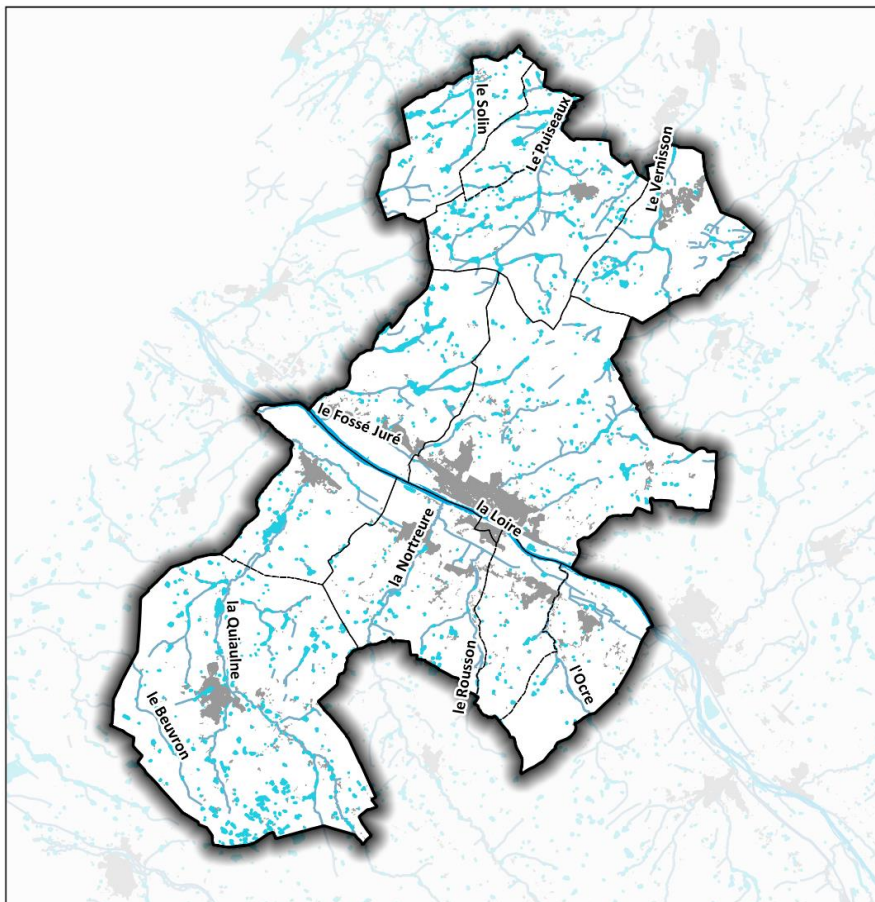
Les SDAGE constituent les documents stratégiques pour la gestion des ressources en eau à l'échelle des bassins versants. Ils sont déclinés à l'échelle des sous-bassins par des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). La moitié nord du territoire est couverte par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Nappe de Beauce ». Celui-ci fixe des orientations sur la gestion de l'eau que ce soit pour limiter les risques d'inondation ou préserver la qualité de la ressource ou le fonctionnement écologique des cours d'eau. Le PLUi doit être compatible avec les orientations du PAGD.

### 3. Le milieu naturel et le cadre biologique

#### 3.1 Une diversité de milieux naturels, supports de biodiversité

##### 3.1.1 Des milieux aquatiques et humides accueillant une biodiversité spécifique riche

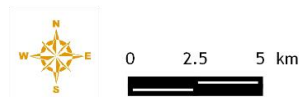
##### 3.1.1.1 Un réseau aquatique constituant des refuges pour la faune associée au milieu aquatique



© Communauté des Communes Giennaises - Tous droits réservés - Sources : © IGN (BD TOPOSCAN25<sup>®</sup>, SCAN25<sup>®</sup>, 2015), © Pays du Giennois, © DREAL Centre-Val de Loire, © Agence de l'Eau Loire-Bretagne, © Agence de l'Eau Seine-Normandie, © DDT45 - Cartographie : Biotope, 2016

**Type de milieu aquatique**

- Loire
- Autre cours d'eau
- Plan d'eau/mare
- Limites communales
- Limites du territoire intercommunal



Carte : Milieux aquatiques dans la Communauté des Communes Giennaises (source : DREAL Centre-Val de Loire, Pays du Giennois).

Les cours d'eau et leurs ripisylves (boisements associés au domaine aquatique/humide longeant les cours d'eau) disposent souvent d'un fort intérêt écologique lié en particulier à leurs rôles de corridor écologique. En effet, les cours d'eau permettent le déplacement de nombreuses espèces aquatiques (faune et flore) et les abords des cours d'eau accueillent bien souvent une végétation humide riche (boisements et prairies), utile à de



nombreuses espèces animales, parfois menacées comme le Martin pêcheur d'Europe, espèce d'intérêt communautaire présent le long de la Loire. Ainsi, des communautés végétales d'intérêt européen peuvent être présentes au sein des milieux aquatiques et humides. C'est le cas des mégaphorbiaies (formations hautes et luxuriantes de transition entre la zone humide et la forêt), des herbiers aquatiques, des forêts alluviales ou des saulaies présents dans le territoire.

Le **domaine ligérien** constitue un habitat aquatique et humide particulièrement riche sur le territoire. Il s'agit d'un habitat protégé à l'échelle européenne et abritant des espèces menacées ou protégées telles que la Grande mulette (moule d'eau douce en danger critique d'extinction), la Grande Alose, l'Anguille, la Lamproie marine, le Saumon atlantique. La Loire est un fleuve dont la dynamique a été relativement préservée. Ainsi de nombreuses grèves et îles de sables ou graviers se forment au milieu ou en bordure du lit du fleuve, des bras secondaires naissent ou se comblent pour former un bras mort (ou boire). Ces milieux, dépendants du régime du fleuve, présentent une richesse écologique remarquable. On y retrouve une flore et une faune d'intérêt représentée par les amphibiens (Crapaud calamite, Rainette verte...), les sternes (Sterne Pierregarin et Sterne Naine), l'Œdicnème criard, les mouettes, les ardéidés (Bihoreau gris, Aigrette garzette...) et autres limicoles (espèces des zones humides) fréquentant ces zones nues pour nicher ou se reposer. La Loire joue un rôle majeur pour la migration des oiseaux, limicoles en particulier.

Le territoire bénéficie également d'un **réseau hydrographique secondaire important**. La partie nord du territoire est marquée par la présence de cours d'eau en contexte forestier, peu connus car enclavés au sein de propriétés privées. Au sud, l'Aquiualne et la Nortreuse sont associées à des zones humides d'intérêt (boisements rivulaires, prairies humides).



Photos : Exemples d'espèces associées au domaine ligérien ; de gauche à droite : Martin-pêcheur, Loutre d'Europe, Gomphe serpentin (source : Biotope, SMPG).

Les cours d'eau dans le territoire sont concernés par **différents types de menaces** :

- urbanisation en bordure des cours d'eau ;
- enrichissement des bancs de sable de la Loire ;
- détérioration de la qualité de l'eau du fait de la présence de polluants ;
- enfouissement du lit de la Loire ;
- développement d'espèces envahissantes telles que la Jussie ou le Robinier faux-Acacia.

La présence d'obstacles à la libre circulation de certaines espèces strictement inféodées au milieu aquatique, notamment le long de l'Aquiualne, peut également limiter les flux écologiques des espèces. Ces obstacles correspondent principalement à des anciens moulins et des seuils qui viennent rompre le rythme de cours d'eau.



Photo : Jussies sur les bords de Loire à Gien (source : SMPG).

Outre les cours d'eau, le territoire compte également de nombreuses mares, espaces en eau de petite superficie correspondant à des spots très localisés intéressants pour la biodiversité aquatique et humide.

### 3.1.1.2 Les zones humides : des espaces particulièrement riches en biodiversité

*Pourquoi protéger les zones humides ?*

*Une zone humide est une région où l'eau est le principal facteur qui contrôle le milieu naturel et la vie animale et végétale associée. La loi sur l'eau définit les zones humides comme « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire », la végétation y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.*

*A noter que la convention de Ramsar a adopté une optique plus large pour déterminer quelles zones humides peuvent être placées sous son égide. Les zones humides sont ainsi considérées comme « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine ». Les incidences socio-économiques et écologiques provoquées par la disparition ou la dégradation de ces milieux vont de l'amplification catastrophique des crues à l'érosion accélérée du littoral ou des berges, en passant par l'altération de la qualité de l'eau. La démonstration de l'intérêt écologique, économique et sociologique de la conservation des zones humides conduit maintenant à leur conférer un statut d'infrastructure naturelle pour tenter de faire reconnaître le double bénéfice fonctionnel et patrimonial qu'elles nous fournissent (source : IFEN).*

*En lien avec leurs caractéristiques intrinsèques, les zones humides remplissent de multiples fonctions d'ordre écologique :*

- écrêtement des crues et soutien à d'étiage : les zones humides atténuent et décalent les pics de crue en ralentissant et en stockant les eaux. Elles déstockent ensuite progressivement les eaux, permettant ainsi la recharge des nappes et le soutien d'étiage.*
- épuration naturelle : les zones humides jouent le rôle de filtres qui retiennent et transforment les polluants organiques (dénitrification) ainsi que les métaux lourds dans certains cas, et stabilisent les sédiments. Elles contribuent ainsi à l'atteinte du bon état écologique des eaux.*
- milieu de forte biodiversité : de par l'interface milieu terrestre / milieu aquatique qu'elles forment, les zones humides constituent des habitats de choix pour de nombreuses espèces animales et végétales.*
- valeur touristiques, culturelles, patrimoniales et éducative : les zones humides sont le support de nombreux loisirs (chasse, pêche, randonnée...) et offrent une valeur paysagère contribuant à l'attractivité du territoire. La richesse en biodiversité des zones humides en fait des lieux privilégiés pour l'éducation et la sensibilisation à l'environnement du public.*

*Les Agences de l'eau ont réalisé un pré-inventaire des zones humides qui identifie d'importants secteurs à forte et très forte potentialité dans l'ensemble du territoire.*

*Par leur richesse en habitats et en espèces, leur rôle d'infrastructure naturelle, ainsi que leur place comme support d'activités et cadre paysager, les zones humides constituent des espaces à forts enjeux écologique, économique et social. La mise en œuvre du PLUi doit ainsi permettre leur pérennité à long terme. Cela appelle donc à :*

- préserver physiquement les zones humides (éviter l'urbanisation sur leur emprise) ; rappelons qu'en vertu de l'application du SDAGE Loire-Bretagne, la destruction d'une zone humide doit faire l'objet de mesures compensatoires : ainsi, pour 1 ha de zone humide détruite, la compensation s'effectuera sur 1,5 ha (taux de compensation : 150% de la surface détruite).*
- appliquer des modalités d'aménagement qui ne portent pas atteinte à leur bon fonctionnement (préservation liens hydrauliques alimentant la zone humide et gestion de ses abords, gestion des eaux résiduaires urbaines et pluviales, maîtrise des pollutions diffuses, etc.).*

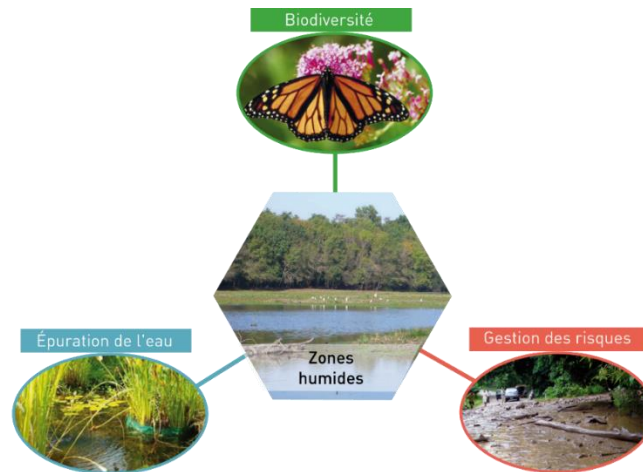


Figure : Les principales fonctions écosystémiques des zones humides (source : Google Images).

Dans le territoire, **le lit majeur de la Loire** avec ses berges exondées, ses boires, ses boisements alluviaux, ses mégaphorbiaies et autres prairies inondables constituent une **zone humide majeure**.

Les autres cours d'eau et **vallons en tête de bassin** créent également une diversité de milieux humides à la **richesse floristique importante**. Par ailleurs, les affleurements marneux associés à des sources et des fossés permettent l'installation d'espèces peu communes comme l'Épipactis des marais ou la Gentiane pneumonanthe.

D'autre part, la **diversité d'habitats naturels en interaction avec le milieu forestier** très présent dans le nord du territoire, permet la présence d'une diversité faunistique remarquable (oiseaux et amphibiens notamment). Dans le sud du territoire, les milieux humides se retrouvent préférentiellement le long des rivières, à l'instar de l'Aquialune et la Nortreure, souvent bordés de boisements alluviaux de type aulnaie-frênaie ou saulaie. On rencontre dans ces boisements des espèces d'intérêt comme l'Osmonde royale ou la Prêle des bois. Ces vallées humides sont aussi associées à des végétations humides plus ouvertes (prairies, mégaphorbiaies, friches et landes) favorables à une faune d'intérêt (oiseaux et insectes notamment, tels que la Leucorrhine à large queue, le Damier de la Succise ou le Cuivré des marais). Les amphibiens sont particulièrement associés à ces milieux présentant des points d'eau stagnants adaptés. Le Castor d'Europe, espèce protégée, a notamment été recensé au niveau de la ZNIEFF de la « Loire Orléanaise ».



Photos : Exemples d'espèces associées aux milieux humides (source : Biotope).

Les zones humides ont connu depuis plusieurs dizaines d'années une **régression** sans précédent. Ainsi, nombre des espèces inféodées aux milieux humides sont aujourd'hui en forte régression. Les causes de dégradation sont multiples : destruction pour l'urbanisation, intensification agricole, conversion d'occupation du sol, drainage, artificialisation, abandon de l'entretien, fermeture des milieux. Les derniers textes favorables à l'assèchement des zones humides datent des années 1960-1970.

Face à ce constat, des études sont menées par les Agences de l'eau, notamment dans le cadre des SAGE, afin d'inventorier ces espaces. Dans la Communauté des Communes Giennes, seule la moitié nord du territoire est concernée par un inventaire de pré-localisation des zones humides réalisé dans le cadre du SAGE Nappe de Beauce. La figure ci-dessous dresse la cartographie de la probabilité de présence de zones humides d'après le SAGE et les milieux humides référencés via l'analyse de l'occupation du sol.

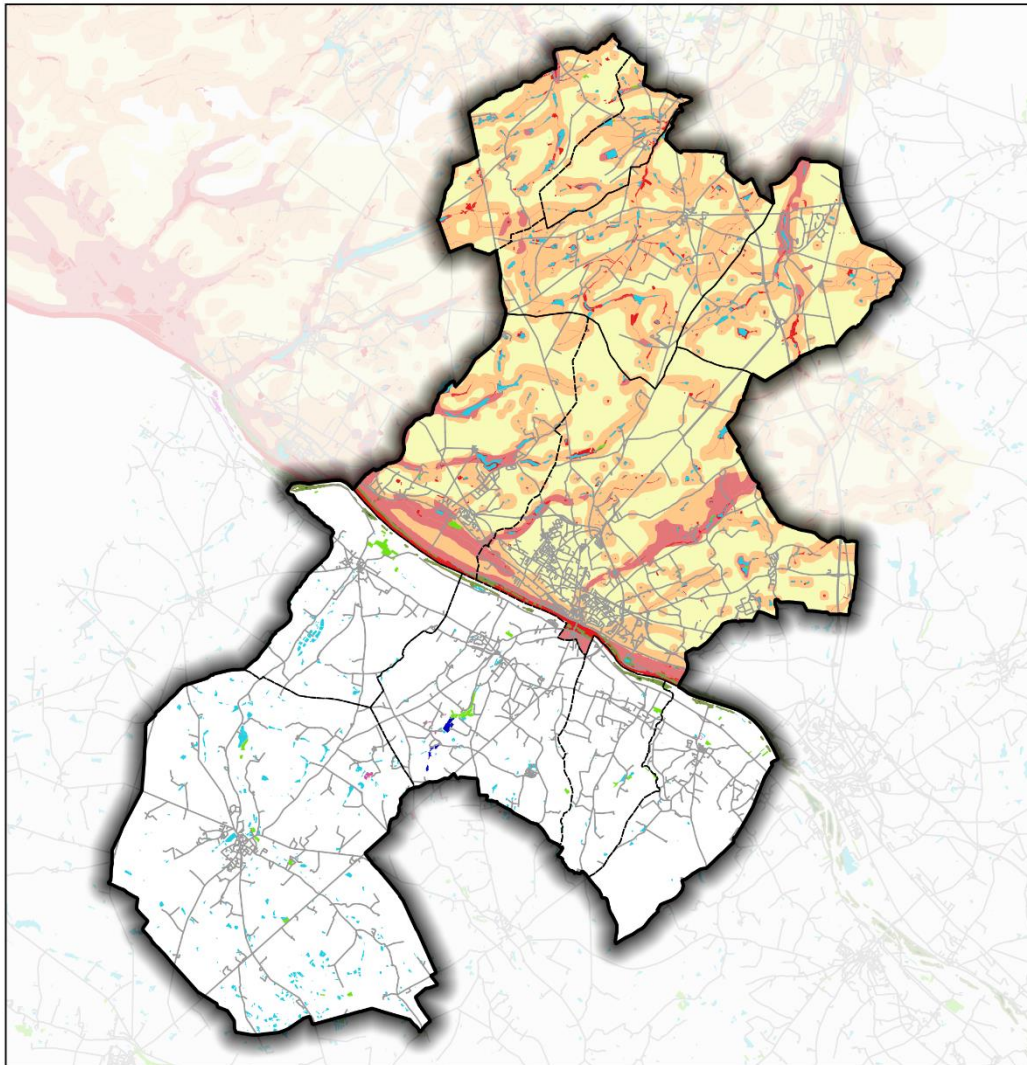


### Zones humides

Communauté des Communes  
Giennoises



Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal



©Communauté des Communes Giennoises - Tous droits réservés - Sources : ©SCOT du Pays Giennois, ©IGN (BD TOPO®, BDFORET®, SCAN25®, 2015), ©Corine Land Cover, ©DREAL Centre-Val de Loire, ©DDT45 - Cartographie : Biotopie, 2016

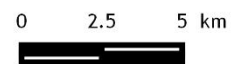
#### Probabilité de présence de zones humides d'après l'étude de pré-localisation du SAGE

- Très forte probabilité
- Forte probabilité
- Probabilité moyenne
- Faible probabilité

- Limites communales
- Limites du territoire intercommunal

#### Milieu humide d'après les données d'occupation du sol

- Mare/Etang
- Chênaie alluviale
- Peupleraie
- Saulaie-peupleraie
- Saulaie
- Prairie humide



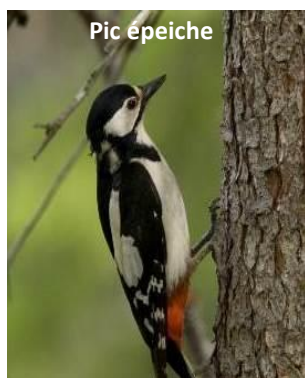
Carte : Zones humides potentielles d'après le SAGE Nappe de Beauce et milieux humides d'après les données d'occupation du sol de l'IGN, dans la Communauté des Communes Giennoises (source : Agence de l'Eau Seine-Normandie, IGN).

### 3.1.2 Des espaces boisés parsemant le territoire

Les espaces boisés sont particulièrement importants dans la partie nord du territoire où ils forment le prolongement de la Forêt d'Orléans, plus vaste forêt domaniale de France. Dans cette partie du territoire, ces boisements sont essentiellement privés, dédiés à la chasse et clôturés, ce qui peut constituer un frein important à la circulation des mammifères. Au nord de la Loire, la forêt dominante est composée de futaie et taillis de type chênaie-charmaie avec présence localement d'autres essences (robinier, châtaignier ou saules, aulnes et frênes dans les secteurs humides). Les plantations de conifères sont diffuses et s'atténuent suivant un gradient ouest-est. Notons que l'enrésinement des parcelles peut également conduire à une perte de biodiversité.

On retrouve aussi des espaces boisés (chênaie-charmaie) au sud de la Loire avec la marge orientale de la Sologne et des boisements de taille plus réduite, souvent associés aux vallées (vallée de l'Aquialne) et aux coteaux (forêt de Saint-Brisson sur les coteaux de la Loire).

Parmi les espèces associées à ce milieu, le Grand Capricorne peut être cité. Il est toutefois menacé par le Capricorne asiatique introduit par accident à Gien. Cette espèce invasive fait l'objet d'un arrêté qui prévoit l'abattage obligatoire des arbres infestés au sein de la commune.



Photos : Exemples d'espèces associées aux milieux boisés (source : Biotope).

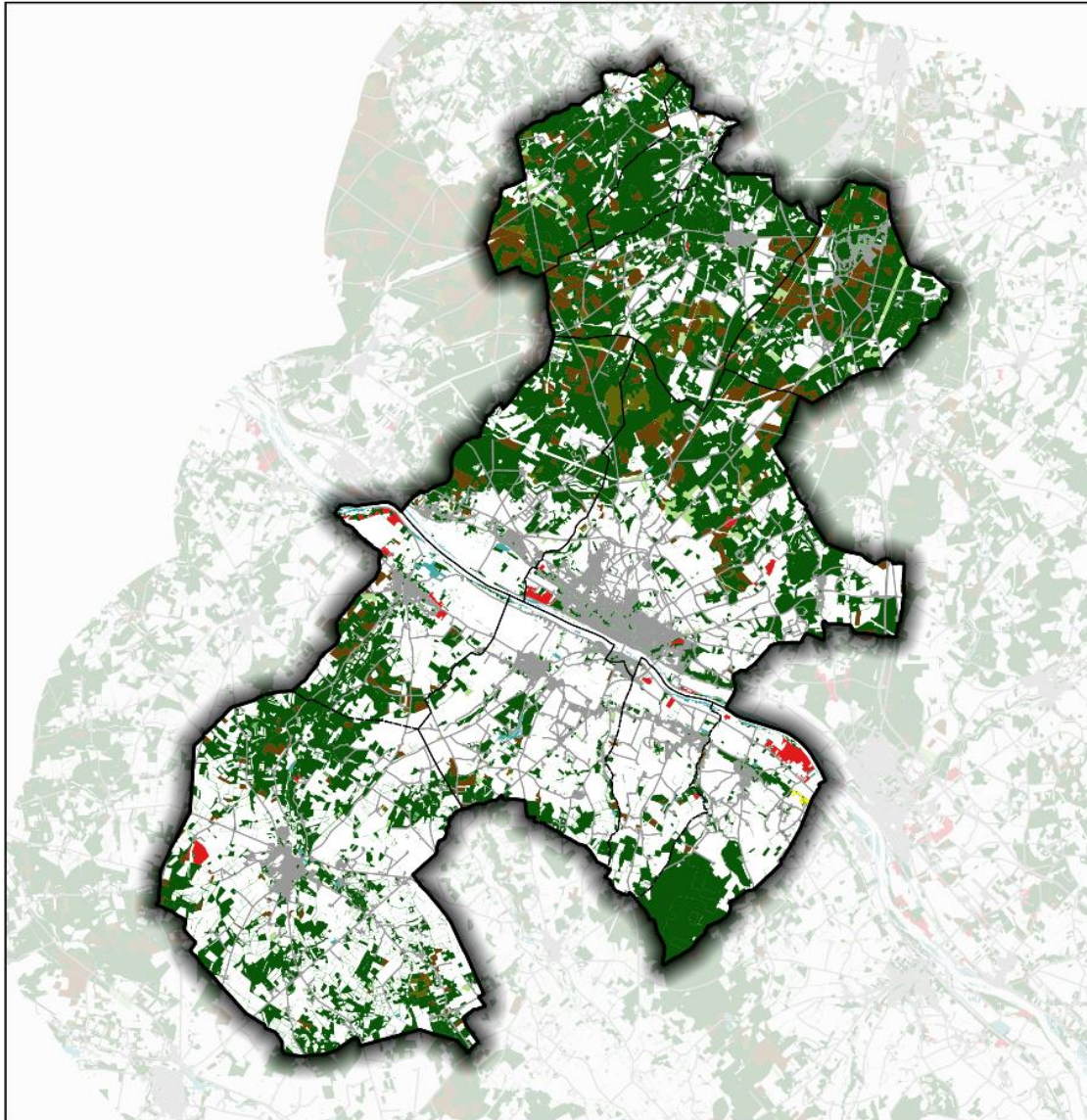


Espaces boisés

Communauté des Communes  
Giennoises







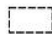



Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal



©Communauté des Communes Giennoises - Tous droits réservés - Sources : ©SCOT du Pays Giennois, ©IGN (BD TOPO®, BDFORET®, SCAN25®, 2015), ©DREAL Centre-Val de Loire, ©DDT45 - Cartographie : Biotope, 2016

Type de boisement

-  Boisement de feuillus
-  Boisement de conifères
-  Boisement mixte ou indéterminé
-  Boisement alluvial
-  Boisement de robinier
-  Tissu urbain
-  Limites communales
-  Limites du territoire intercommunal



0 2.5 5 km



Carte : Espaces boisés dans la Communauté des Communes Giennoises (source : TVB du SCOT du Pays Giennois).

### 3.1.3 Une mosaïque de milieux ouverts prairiaux

Le territoire accueille une importante mosaïque diffuse de milieux ouverts qualifiés de prairiaux associés aux zones de clairières, forêts ouvertes et landes. Cette mosaïque est composée de milieux extrêmement divers (pelouses, prairies, friches, ourlets...). Les facteurs influençant l'intérêt de ses milieux pour la biodiversité sont divers : caractère permanent ou temporaire, degré d'enfrichement, degré d'enrichissement en éléments minéraux, humidité ou sécheresse, modalités d'entretien, vocation (agricole, cynégétique, loisir...), densité de pâturage par des équins, des bovins, des ovins... La présence de la centrale nucléaire de Dampierre à proximité introduit une spécificité, un ensemble important de milieux ouverts : les layons sous les lignes à haute tension. Ces éléments constituent d'importantes structures linéaires de milieux ouverts, notamment dans le secteur très boisé de l'ouest du territoire.

Ces zones ouvertes prairiales (au sens large) abritent plusieurs espèces, notamment des oiseaux et les insectes, et sont favorables à la dispersion de nombreuses espèces, notamment en présence de structures naturelles comme les haies ou les réseaux de mares et de fossés.

Les menaces pesant sur ces espaces sont principalement le changement de pratiques agricoles vers des pratiques intensives (cultures céréalières sur des grandes parcelles sans haies), l'abandon total de ces parcelles conduisant à un enfrichement puis une fermeture du milieu défavorable à la biodiversité et l'urbanisation.



Photos : Exemples d'espèces associées aux milieux prairiaux (source : Biotope).

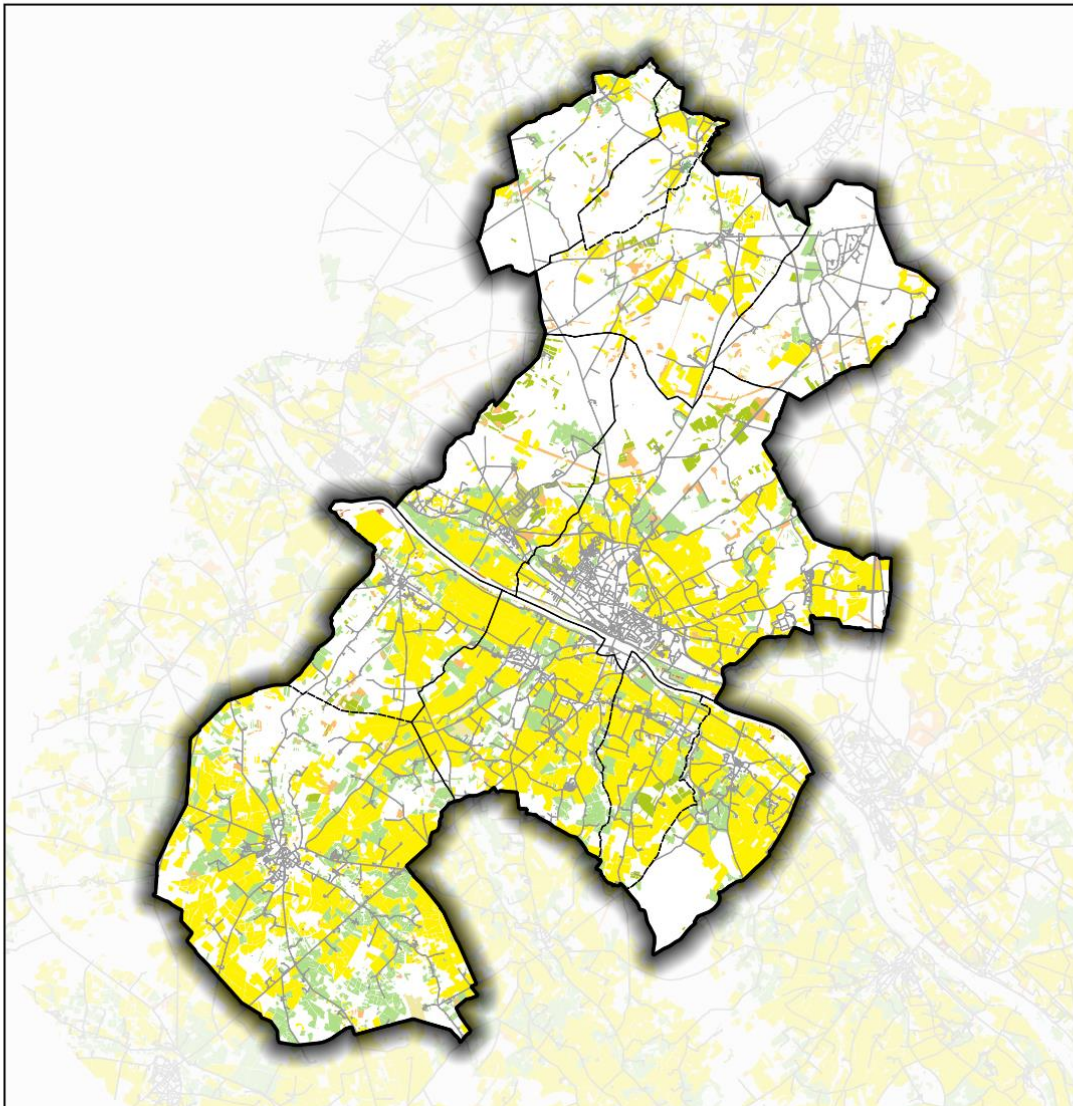


Espaces ouverts

Communauté des Communes  
Giennoises



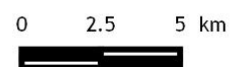
Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal



© Communauté des Communes Giennoises - Tous droits réservés - Sources : ©SCOT du Pays Giennois, ©IGN (BD TOPO®, BDFORET®, SCAN25®, 2015), ©Corine Land Cover, ©DREAL Centre Val de Loire, ©DDT45 - Cartographie : Biotope, 2016

Type de milieu ouvert

- Prairie
- Friche
- Formation herbacée indéterminée
- Lande
- Parc
- Fruticée
- Autre culture
- Tissu urbain discontinu
- Limites communales
- Limites du territoire intercommunal



Carte : Espaces ouverts dans la Communauté des Communes Giennoises (source : TVB du SCOT du Pays Giennois).



### 3.1.4 Des pelouses et autres milieux calcicoles très localisés

Les pelouses calcicoles se composent d'une végétation spontanée herbacée rase, poussant sur des sols perméables, peu épais, pauvres en éléments nutritifs et exposés à des conditions de sécheresse et de chaleur difficiles (pente, exposition). De nombreuses espèces sont exclusivement inféodées à ces milieux (dont des orchidées, des insectes...). Ces milieux sont également importants pour les reptiles (Coronelle lisse, Couleuvre verte et jaune) ou les oiseaux qui y trouvent des zones de nidification et de nourrissage pour les oiseaux.

De telles pelouses sont rares en région Centre. Issues d'un entretien ancestral lié à un débroussaillage et à un pâturage mis en place par l'homme, elles sont aujourd'hui souvent relictuelles et dispersées faute d'entretien et s'embroussaillent (phénomène amplifié par le récent déclin des populations de lapins) pour évoluer progressivement vers le boisement lorsqu'elles ne sont pas converties en plantation de résineux, en cultures ou purement détruites pour l'urbanisation.

Les pelouses sèches se retrouvent communément au niveau des affleurements et coteaux calcaires, à l'instar de la commune de Saint Brisson-sur-Loire (parmi les plus riches du Loiret) et Gien mais aussi, plus rarement, au niveau des zones sableuses en bordure de Loire.

De petites formations calcicoles sont parfois présentes au niveau des carrières, en bordures de certaines parcelles de vignes ou de vergers, sur les levées de Loire ou talus de voie ferrée ou routier (rocade est de Gien par exemple).

Ces **milieux en déclin généralisés sont menacés par la déprise agricole**, l'abandon du pastoralisme, la modification de pratiques, la conversion en plantation, la fréquentation, les sports mécaniques et l'urbanisation.



Photos : Exemples d'espèces associées aux milieux calcicoles ; de gauche à droite : Orchis militaire, Argus bleu, Coronelle lisse (source : Grands Buissons, CEN Centre).

### 3.2 Des espaces d'intérêt écologique et biologique reconnus

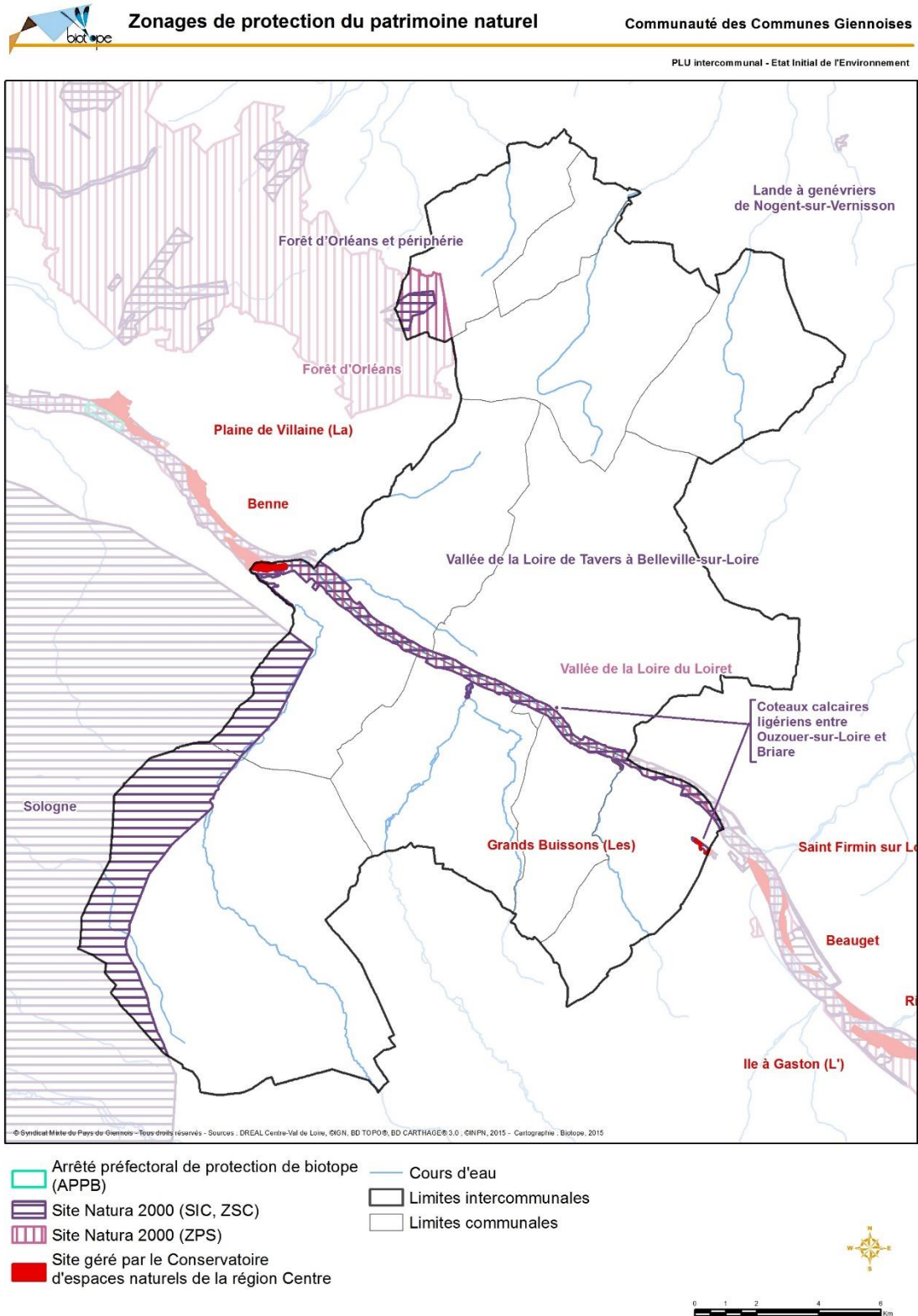
**CERTAINS ESPACES NATURELS REMARQUABLES OU PRESENTANT UN INTERET NATUREL, PAYSAGER OU HISTORIQUE MONTRENT UNE QUALITE OU UN INTERET QUI SE TRADUIT PAR UNE RECONNAISSANCE AU NIVEAU EUROPEEN, NATIONAL OU REGIONAL (VOIRE UN A NIVEAU PLUS LOCAL). CES SITES PEUVENT ALORS FAIRE L'OBJET DE CLASSEMENTS OU D'INVENTAIRES, VOIRE DE « LABELS », QUI CONTRIBUENT A LEUR PRESERVATION A LONG TERME. BIEN QUE TOUS CES ZONAGES N'AIENT PAS OBLIGATOIREMENT UNE PORTEE REGLEMENTAIRE, ILS DOIVENT NEANMOINS ETRE PRIS EN COMPTE PAR LE PLUI AFIN DE DEFINIR UN PROJET DE TERRITOIRE QUI PERMETTE LA PERENNITE DE CE CADRE RURAL DE QUALITE, AINSI QU'UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES INCIDENCES POTENTIELLES DES AMENAGEMENTS ET LA DEFINITION DE MODALITES D'AMENAGEMENT QUI EVITENT UNE PRESSION ANTHROPIQUE SUR LES ESPACES NATURELS ET SEMI-NATURELS LES PLUS FRAGILES.**

Sur le territoire du PLUI, sont répertoriés :

- 4 sites Natura 2000 « Zones Spéciales de Conservation » associés à la Directive Habitat ;
- 2 sites Natura 2000 « Zones de Protection Spéciales » associés à la Directive Oiseaux ;
- 14 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), réparties en 9 ZNIEFF de type I et 5 ZNIEFF de type II ;
- 1 Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) ;
- 2 sites gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels du Centre-Val de Loire.

Aucun site ENS (Espace Naturel Sensible) géré par le Conseil Départemental n'est recensé dans le territoire.

3.2.1 De nombreux zonages de protection



Carte : Zonages de protection du patrimoine naturel (source : DREAL Centre-Val de Loire).

3.2.1.1 Les sites Natura 2000 : des réservoirs de biodiversité d'importance supra-nationale

**POINT TECHNIQUE :**

*AFIN DE MAINTENIR LES ESPECES ET LES MILIEUX NATURELS RARES ET MENACES A L'ECHELLE EUROPEENNE, L'UNION EUROPEENNE A DECIDE DE METTRE EN PLACE LE RESEAU NATURA 2000. LA TRANSCRIPTION DE CE RESEAU EN DROIT FRANÇAIS A DONNE LIEU A LA CREATION DE ZONES DE PROTECTION SPECIALES (ZPS), ISSUES DE LA DIRECTIVE OISEAUX, ET DE ZONES SPECIALES DE CONSERVATION (ZSC), ISSUES DE LA DIRECTIVE HABITAT FAUNE FLORE.*

*CES SITES BENEFICIENT D'UNE PROTECTION RENFORCEE : TOUT PROJET SUSCEPTIBLE DE LEUR PORTER ATTEINTE DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE EVALUATION DE SES INCIDENCES. DE PLUS, CES SITES DISPOSENT OU DISPOSERONT A TERME D'UN DOCUMENT D'OBJECTIFS (DOCOB) QUI PRECISE LES ACTIVITES ET/OU OCCUPATIONS DU SOL INTERDITES, REGLEMENTEES OU FAVORISEES.*

Le territoire de la Communauté des Communes Giennesoises recense à ce jour 6 sites Natura 2000. Ces sites sont principalement reconnus pour leur caractère humide ou leur intérêt pour l'avifaune :

N° du site	Nom	Type	Intérêt
FR2400528	Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire	ZSC	Avifaune des milieux ligériens
FR2402001	Grande Sologne	ZSC	Mosaïque de zones humides (cours d'eau, étangs, tourbières, mares), landes sèches ou humides et boisements, Flore, Faune
FR2400524	Forêt d'Orléans et périphérie	ZSC	Zones humides (étangs, tourbières, marais, mares), boisements, Flore, Faune (oiseaux, chiroptères, amphibiens et insectes)
FR2400530	Coteaux calcaires Ligériens entre Ouzouer-sur-Loire et Briare	ZSC	Milieux calcaires et colonie hivernante de chiroptères
FR2410017	Vallée de la Loire du Loiret	ZPS	Avifaune des milieux ligériens
FR2410018	Forêt d'Orléans	ZPS	Avifaune des milieux forestiers

Tableau : Liste des sites Natura 2000 dans le territoire (source : DREAL Centre-Val de Loire, INPN).

3.2.1.2 Des espaces gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels de la Région Centre-Val de Loire

Le territoire de la Communauté des Communes Giennesoises recense 2 sites gérés par le CEN de la Région Centre-Val de Loire, assurant leur protection.

- **Les Grands Buissons** (1,85 ha) - pelouses calcicoles, fruticées et chânaie.

Situé sur le coteau calcaire de Saint-Brisson, en rive gauche de la Loire, la pelouse des Grands Buissons constitue le principal site à orchidées du Loiret. Sur une pente très accentuée, plus d'une dizaine d'espèces s'y épanouissent au printemps dont plusieurs sont d'intérêt régional. L'acquisition de ce site, ainsi que sa gestion, bénéficient d'un partenariat très actif avec la Société française d'orchidophilie Centre-Loire (CEN Centre-Val de Loire).

- **L'Ormette** - pelouses et forêts alluviales.

Situé sur une plaine, le site correspond à des milieux alluviaux du lit majeur de la Loire.

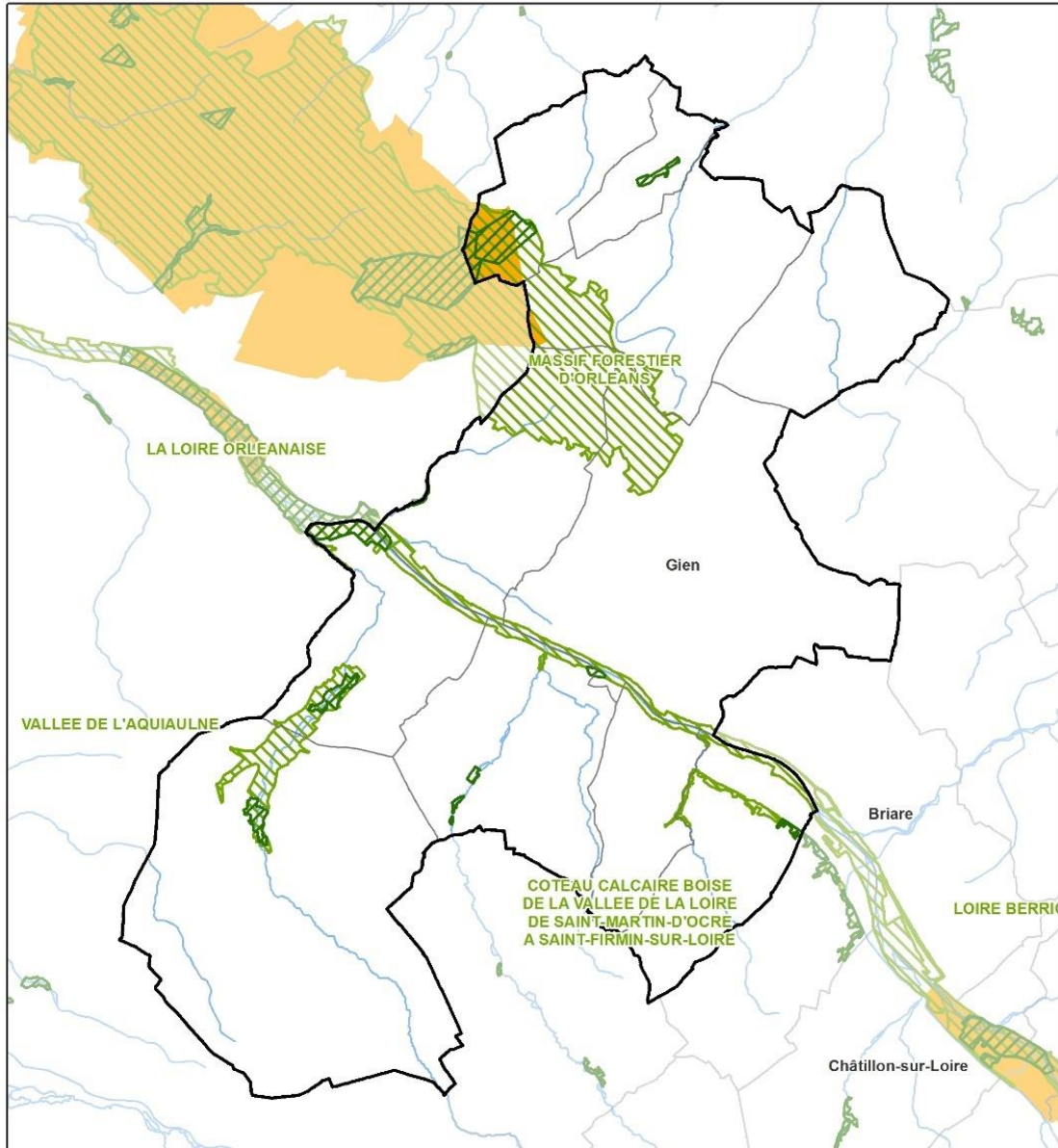
Le site naturel de l'Ormette, abrite des milieux typiques de la Loire moyenne (pelouses sèches sur sable et prairies mésophiles notamment) dans un contexte paysager très marqué par l'action de l'homme.

3.2.2 Des zonages d'inventaire témoignant de l'intérêt écologique du territoire



Zonages d'inventaire du patrimoine naturel Communauté des Communes Giennaises

PLUi intercommunal - Etat Initial de l'Environnement



© Communauté des Communes Giennaises - Tous droits réservés - Sources : DREAL Centre-Val de Loire, ©IGN, BD TOPO®, BD CARTHAGE® 3.0 ; ©INPN, 2015 - Cartographie : Biotope, 2016

- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I de 2ème génération
- ZNIEFF de type II de 2ème génération
- Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO)
- Cours d'eau
- Limites intercommunales
- Limites communales



Carte : Zonages d'inventaire du patrimoine naturel (source : DREAL Centre-Val de Loire).

### 3.2.2.1 Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) constitue le principal inventaire national du patrimoine naturel. Amorcée en 1982, l'identification sur le territoire français (métropole et DOM) de ces zones est progressivement devenue un élément majeur de notre connaissance du patrimoine naturel et une base objective pour la mise en œuvre de la politique de protection des espaces. Les ZNIEFF ont vocation à constituer une connaissance aussi exhaustive que possible des espaces naturels. Leur intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces floristiques ou faunistiques caractéristiques (parfois rares et menacées). Deux types de zones sont définis :

- les ZNIEFF de type I : secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable
- les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Du point de vue juridique, le zonage ZNIEFF reste un inventaire de connaissance du patrimoine naturel. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe. En revanche, il convient de veiller dans ces zones à la présence hautement probable d'espèces et d'habitats protégés pour lesquels il existe une réglementation stricte. En pratique, la désignation d'un secteur en ZNIEFF limite les possibilités de développement urbain, les contraintes en ZNIEFF de type I étant fortes (plus modérées en ZNIEFF II).

A ce jour, le territoire du PLUI compte 9 ZNIEFF de type I et 5 ZNIEFF de type II.

Nom de la ZNIEFF	Type
PELOUSES ACIDIPHILES DE FONTAINE GANDELAN	I
LA LOIRE ENTRE L'ORMETTE ET LA NAUDIÈRE	I
ETANG DE COURCAMBON	I
BOIS ET PELOUSES DU GRAND PLESSIS	I
PLAGE DE LA TURQUIE	I
ETANGS DE LANGESSE ET DE LA TUILERIE	I
PRAIRIE ET AULNAIE-FRENAIE DES VALLEES ET DE LA COQUILLÈRE	I
PRAIRIE ET AULNAIE MARECAGEUSE DE LA THIELLE	I
PRAIRIES DE FORT BOIS	I
VALLÉE DE L'AQUIAULNE	II
MASSIF FORESTIER D'ORLÈANS	II
LA LOIRE ORLEANAISE	II
COTEAU CALCAIRE BOISE DE LA VALLEE DE LA LOIRE DE SAINT-MARTIN-D'OCRE A SAINT-FIRMIN-SUR-LOIRE	II
LOIRE BERRICHONNE	II

Tableau : Liste des ZNIEFF dans le territoire (source : DREAL Centre-Val de Loire).

L'élaboration du PLUI constitue une opportunité pour donner à ces espaces naturels une patrimonialité reconnue qui aura pour corollaire leur préservation à long terme à travers le plan de zonage.

### 3.2.2.2 Les zones d'importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne.

Cet inventaire réalisé en 1994, basé sur la présence d'espèces d'intérêt communautaire répondant à des critères numériques précis, a été réalisé par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et le MNHN pour le compte du ministère chargé de l'Environnement, avec l'aide des groupes ornithologiques régionaux.

Une partie de la ZNIEFF correspondant à la Forêt d'Orléans est également inventoriée comme une ZICO. Le site constituerait en effet un habitat propice à l'accueil de l'avifaune remarquable en offrant un espace de nourrissage, de reproduction et de repos.

### 3.3 Trame Verte et Bleue

#### 3.3.1 Qu'est-ce que la Trame Verte et Bleue ?

La Trame Verte et Bleue constitue un outil d'aménagement du territoire instauré par le Grenelle de l'Environnement et décliné à plusieurs échelles, qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent.

Si l'objectif premier est de permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reposer et de se reproduire ; la Trame Verte et Bleue offre également de nombreux services aux habitants : épuration de l'eau et de l'air, lutte contre l'effet d'îlot de chaleur urbain et le changement climatique, production agricole (périurbaine), atténuation des risques (inondation, mouvements de terrain, etc), amélioration du cadre de vie, support d'activités de loisirs et de détente...

La Trame Verte et Bleue correspond ainsi à un outil stratégique pour les collectivités locales afin de :

- s'intégrer dans une stratégie globale qui valorise les atouts du territoire et atténue les faiblesses identifiées (gestion durable des ressources en eau, spatiales, paysagères, maîtrise des risques naturels...);
- permettre une organisation du développement qui s'articule avec les autres orientations du PLUI, quel que soit le secteur considéré (économie, développement urbain, etc.).

La trame verte et bleue se compose en trois principaux éléments :

- Les réservoirs de biodiversité : espaces où la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée (Natura 2000, ZNIEFF, réserve naturelle nationale et régionale)
- Les zones relais : espaces naturels où la présence d'espèces déterminantes n'a pas été relevée et qui présentent des conditions écologiques relativement favorables à la faune et à la flore. Ces espaces vont servir de base dans la définition des corridors écologiques potentiels.
- Les corridors écologiques : voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité entre eux.

La Trame Verte et Bleue constitue donc une infrastructure naturelle qui maille l'ensemble d'un territoire. Elle peut être déclinée en plusieurs sous-trames correspondant à des types de milieux différents, par exemple le milieu forestier ou bocager.

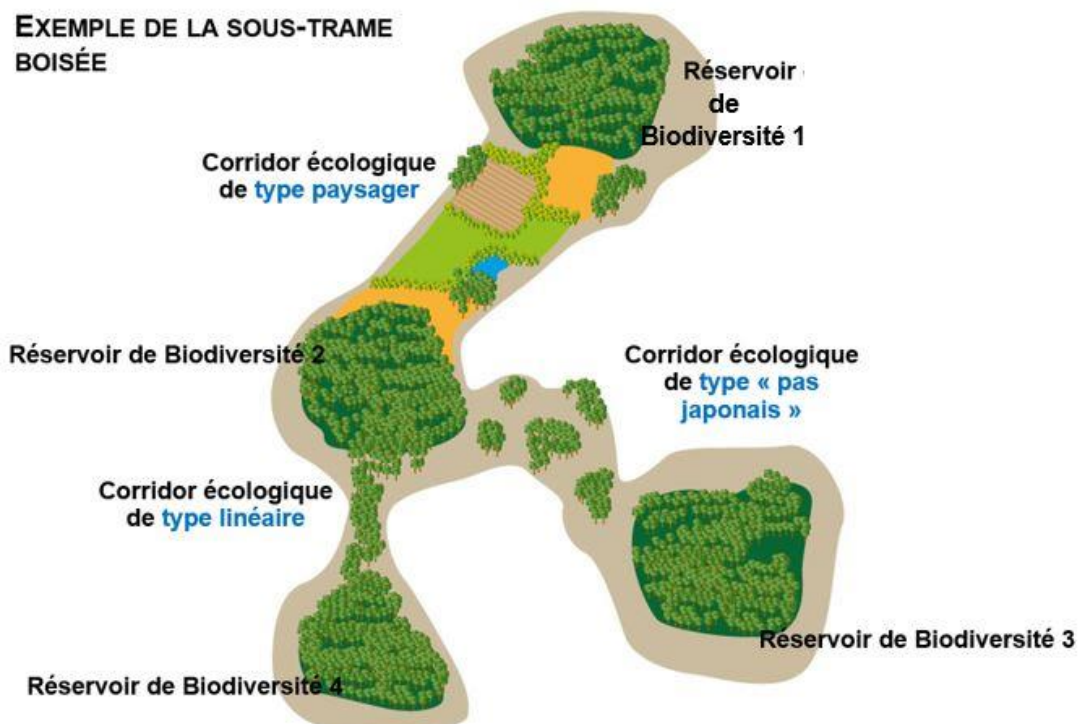


Figure : Schéma des composantes des Trames Vertes et Bleues. (source : Biotope).

### Zoom législatif sur la Trame Verte et la Trame Bleue

Découlant directement du sommet de Rio de 1992, la Stratégie Paneuropéenne de Sofia de 1995 définit le concept de « réseau écologique ». La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable (loi n°99-533 du 25 juin 1999) portant modification de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (loi n° 95-115 du 4 février 1995), dite Voynet, officialise le concept de réseau écologique en France en prévoyant un dispositif stratégique que les collectivités régionales et locales ont à décliner aux échelles paysagères et locales avec leurs administrés. En octobre 2007, un ensemble de rencontres nationales, « Les Grenelles de l'Environnement », sur les thématiques de l'environnement et du développement durable affichent l'engagement et la volonté politique de la prise en compte notamment de la trame écologique. Il est ainsi décidé qu'une cartographie des continuités écologiques et des discontinuités doit être réalisée à l'échelle nationale. La Trame Verte et Bleue apparaît comme un outil d'aménagement qui doit trouver sa traduction dans les documents d'urbanisme. Elle est également opposable aux grandes infrastructures.

Les documents de planification et projets des collectivités territoriales et de leurs groupements, particulièrement en matière d'aménagement de l'espace et d'urbanisme, doivent prendre en compte les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE). Par ailleurs, la loi Grenelle 2 modifie de nombreux articles du code de l'urbanisme (DTA, PLUI, PLU et carte communale) pour intégrer l'objectif de respect des continuités écologiques, notamment via l'évaluation des incidences et le « porter à connaissance » des SRCE.

#### 3.3.2 Le SRCE : la Trame Verte et Bleue à l'échelle régionale

Le territoire de la Communauté des Communes Giennes est concerné par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la région Centre-Val de Loire approuvé le 16 janvier 2015. Le SRCE a été initié par la loi portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II) de juillet 2010. Elle constitue la pierre angulaire de la démarche Trame Verte et Bleue à l'échelle régionale, en articulation avec les autres échelles de mise en œuvre (locale, inter-régionale, nationale, transfrontalière).

Par rapport au SRCE, le territoire est concerné par :

- **La sous-trame des milieux boisés** : un réservoir principal identifié dans le nord (prolongement du massif de la Forêt d'Orléans), un autre en bord de Loire, à l'extrémité occidentale du territoire, et 4 micro-réservoirs (3 dans le sud et un au nord du territoire) ;
- **La sous-trame des milieux prairiaux** : des réservoirs localisés en juxtaposition sur les micro-réservoirs forestiers (clairières forestières) ;
- **La sous-trame des milieux humides** : également en juxtaposition avec les micro-réservoirs forestiers (mares forestières) ;
- **La sous-trame des milieux calcaires** : le long de la Loire ;
- **La sous-trames des landes acides** : un réservoir au sein du Massif de la Forêt d'Orléans ;
- **La sous-trame des cours d'eau** : des réservoirs-corridors aquatiques (Quiaulne, Beuvron, Rousson, Loire, Nortreure).

Le territoire de la Communauté des Communes Giennes possède également comme continuités écologiques : la vallée de la Loire, la vallée de l'Aquiaule (en amont du centre-ville de Coullons), une partie de la vallée du Beuvron, le prolongement vers l'est du Massif forestier orléanais.

L'échelle de précision des informations issue du SRCE est le 1/100 000<sup>ème</sup>.

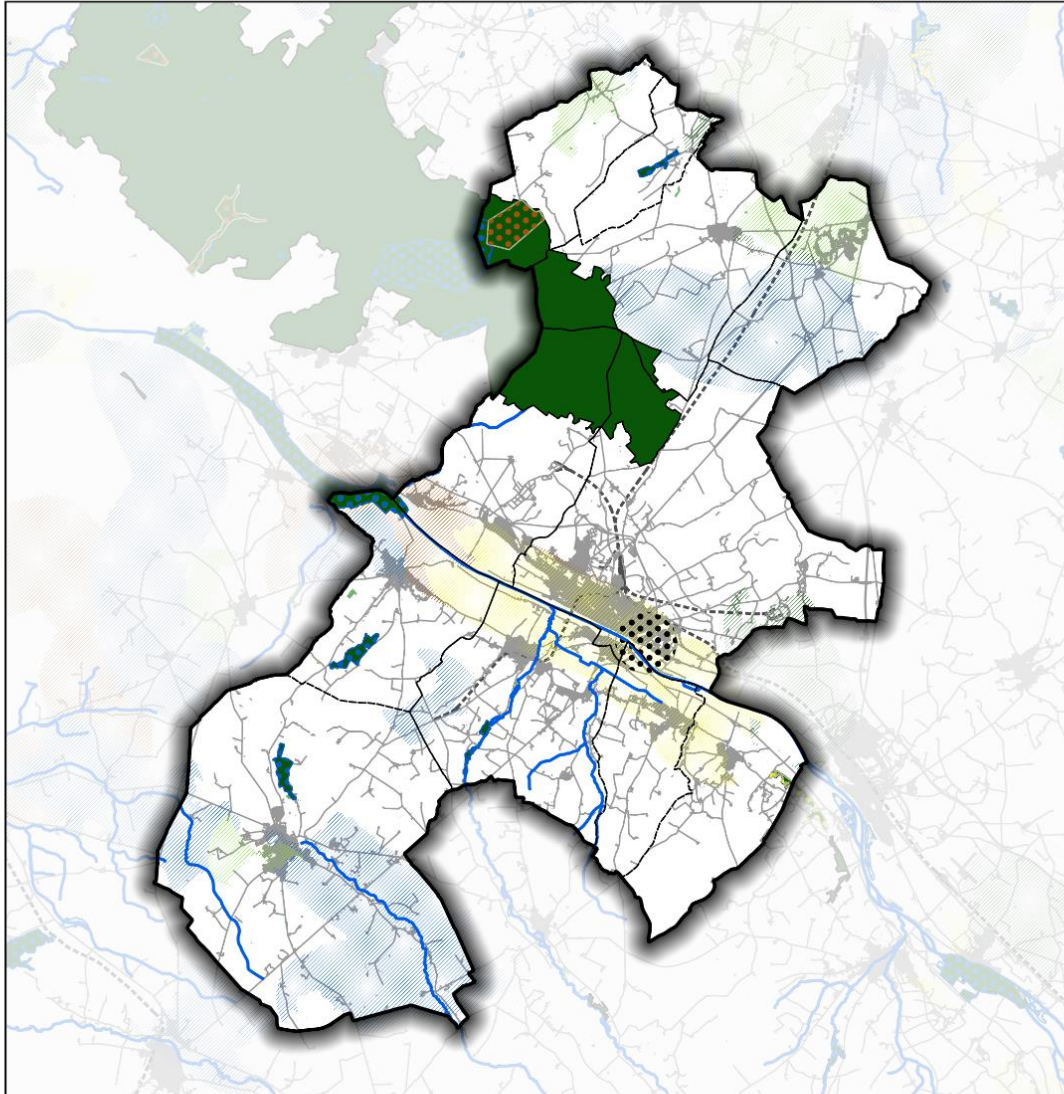


## Trame Verte et Bleue du Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Communauté des Communes Giennaises










Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal



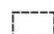

©Communauté des Communes Giennaises - Tous droits réservés - Sources : ©IGN (BD TOPOSCAN25®, SCAN25®, 2015), ©SRCE Centre, ©DREAL Centre-Val de Loire, ©DDT45 - Cartographie : Biotope, 2016

### Réservoir de biodiversité

-  Milieux boisés
-  Milieux prairiaux
-  Milieux humides
-  Pelouses calcicoles
-  Landes acides
-  Gîtes à chiroptères
-  Milieu aquatiques (cours d'eau)

### Corridor écologique

-  Milieux forestiers
-  Milieux prairiaux
-  Milieux humides
-  Pelouses calcicoles
-  Landes acides

-  Limites communales
-  Limites du territoire intercommunal



0 2.5 5 km



Carte : Trame Verte et Bleue du SRCE (source : DREAL Centre).

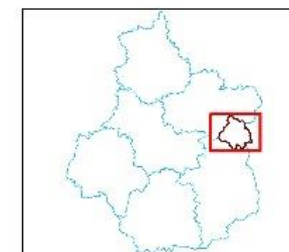
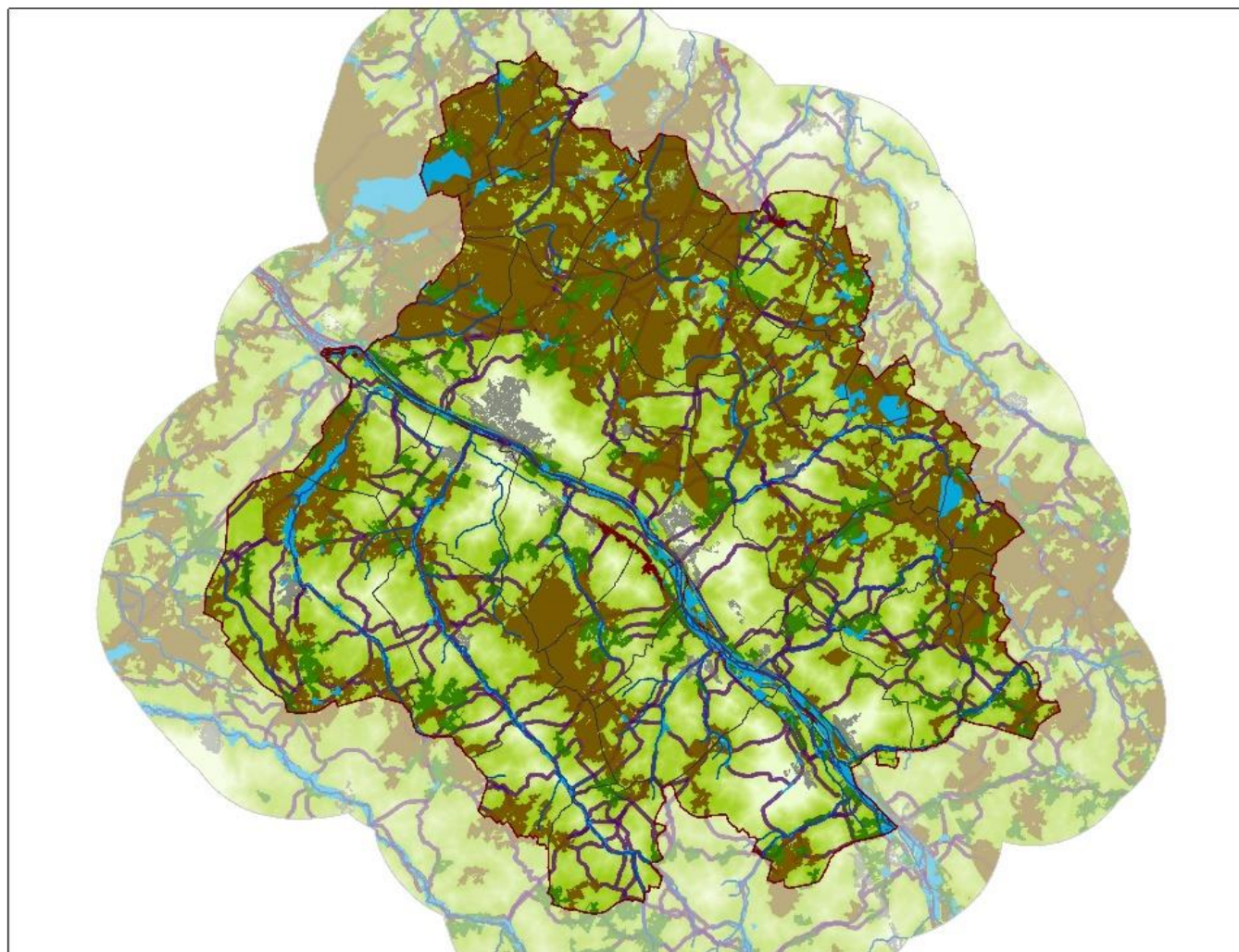


### 3.3.3 La Trame Verte et Bleue du SCOT du Pays Giennois

Le Syndicat Mixte du Pays Giennois, qui comprend le territoire de la Communauté des Communes Giennaises, a élaboré en 2015-2016 dans le cadre de son SCOT, une étude Trame Verte et Bleue en adéquation avec le SRCE de la Région Centre afin :

- D'établir une cartographie affinée de la TVB à l'échelle du Pays ;
- D'identifier des secteurs à enjeux ;
- D'établir un programme opérationnel pour la préservation des continuités écologiques ;
- D'intégrer cette étude aux documents d'urbanisme ;
- De mener une concertation et une co-construction avec les acteurs locaux.

Le territoire de la Communauté des Communes Giennaises est concerné par l'ensemble des sous-trames identifiées : milieux boisés, milieux aquatiques, milieux humides, milieux calcicoles, milieux ouverts prairiaux.



Localisation en région Centre

**Réservoirs de biodiversité (RB)\***

- RB des cours d'eau
- RB des milieux humides
- RB des milieux calcicoles
- RB des milieux ouverts prairiaux
- RB des milieux boisés

**Corridors écologiques \*\***

- Axes de corridors

**Synthèse de la fonctionnalité des différentes sous-trames (corridors diffus)**

- Dispersion très difficile
- Dispersion facile

- Zones urbanisées
- Limites communales
- Pays du Giennois
- Aire d'étude

\* Les réservoirs de biodiversité peuvent être superposés. Certains secteurs peuvent concerner plusieurs sous-trames.

\*\* Les axes de corridors affichent une connexion étroite entre deux réservoirs mais ne sont pas destinés à être exploités directement en tant que zonage. Les corridors sont plutôt définis au regard de la fonctionnalité (dispersion).



© Syndicat Mixte du Pays du Giennois - Tous droits réservés - Sources : GeoCentre (convent on IGN40000457) & IGN, BD TOPO® ; DREAL Bourgogne, SRCE, 2015 ; DREAL Centre-Val de Loire, SRCE, 2015 - Cartographie : Biotope, 2016

Carte : Trame Verte et Bleue du Pays Giennois (source : Syndicat Mixte du Pays Giennois)

### 3.3.4 La Trame Verte et Bleue locale

La Trame Verte et Bleue locale correspond à la déclinaison de la Trame Verte et Bleue du SCOT du Pays Giennois. La Trame Verte et Bleue du PLUi reprend ainsi la cartographie de la TVB du SCOT, ayant été réalisée à une échelle déjà très fine, et y intègre des réservoirs/corridors secondaires ou d'échelle communale, ainsi que des éléments relais.

Elle est composée des sous-trames suivantes :

- Milieux aquatiques : cours d'eau (correspondant également à des corridors)
- Milieux humides
  - Plans d'eau (et abords humides)
  - Boisements alluviaux (correspondant également à des corridors le long des cours d'eau)
  - Zones tourbeuses et marécageuses
  - Prairies humides
- Milieux boisés
  - Forêts et boisements
- Milieux ouverts
  - Prairies et friches
  - Parcs
  - Vergers
  - Landes
  - Clairières
- Milieux calcicoles
  - Pelouses calcicoles
  - Sable

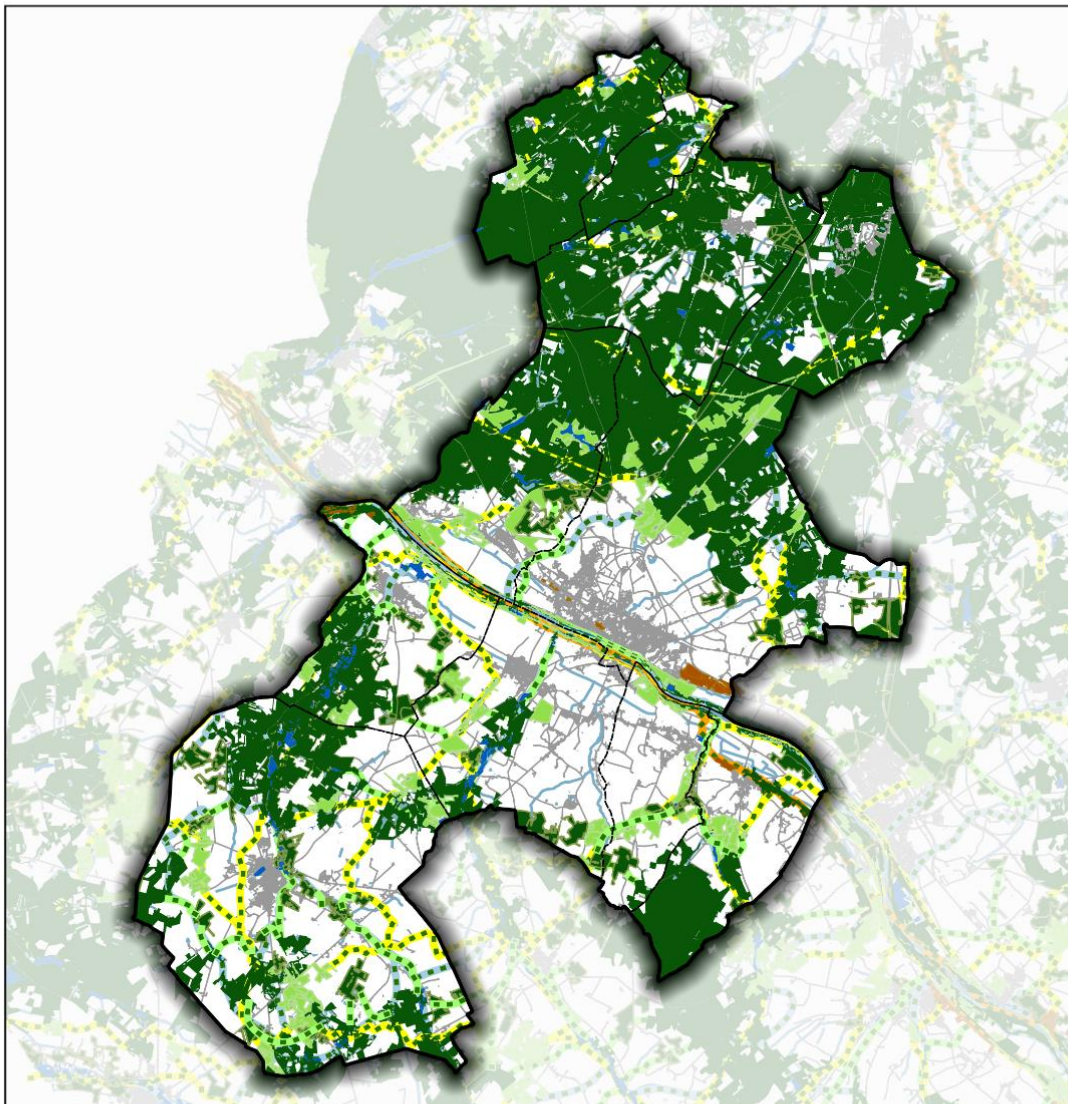


## Composantes de la Trame Verte et Bleue

Communauté des Communes  
Giennoises



Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal



©Communauté des Communes Giennoises - Tous droits réservés - Sources : ©IGN (BD TOPOSCAN25°, SCAN25°, 2015), ©Pays du Giennois, ©DREAL Centre-Val de Loire, ©DDT45 - Cartographie : Biotope, 2016

### Réservoir de biodiversité

- Milieux boisés
- Milieux ouverts
- Milieux calcicoles
- Milieux aquatique et humides
- Cours d'eau

### Risque de fragmentation

- Urbanisation
- Réseau routier
- Limites communales
- Limites du territoire intercommunal

### Corridor écologique

- Milieux boisés
- Milieux ouverts
- Milieux calcicoles
- Milieux humides



0 2.5 5 km



Carte : Composantes de la Trame Verte et Bleue du Pays Giennois dans la CC Giennoises (source : Syndicat Mixte du Pays Giennois).

#### 3.3.4.1 La sous-trame des milieux boisés

Les réservoirs principaux correspondent au Massif de la Forêt d'Orléans, les boisements alluviaux de la Loire, la forêt de Saint-Brisson et les boisements diffus le long de l'Aquialne (bois des Trainats...). La densité de boisement est particulièrement importante dans le nord du territoire avec le Massif de la Forêt d'Orléans. Les connexions entre ces réservoirs s'effectuent notamment à travers les vallées et la mosaïque de boisements (bosquets, haies, boisements alluviaux) accompagnant les espaces ouverts et les cours d'eau. Les corridors dans le sud du territoire sont fonctionnels à moyennement fonctionnels, tandis que la majorité des continuités du nord du territoire, présentent des fragilités liées au phénomène d'engrillagement (ou « solognisation »), affectant les déplacements des grands mammifères des massifs forestiers du nord du territoire. L'urbanisation est également une source de menace et de fragmentation dans le centre du territoire. Le corridor permettant de relier le domaine ligérien à la forêt d'Orléans, par exemple, est menacé par la dynamique de conurbation entre Nevoy et Gien qui pourrait créer une coupure urbaine. D'autres espaces relais soutiennent la perméabilité de la sous-trame boisée dans les milieux urbains. C'est le cas notamment des fonds de jardins boisés, nombreux à Gien.



Photo : Massif d'Orléans (source : Biotope, 2016).

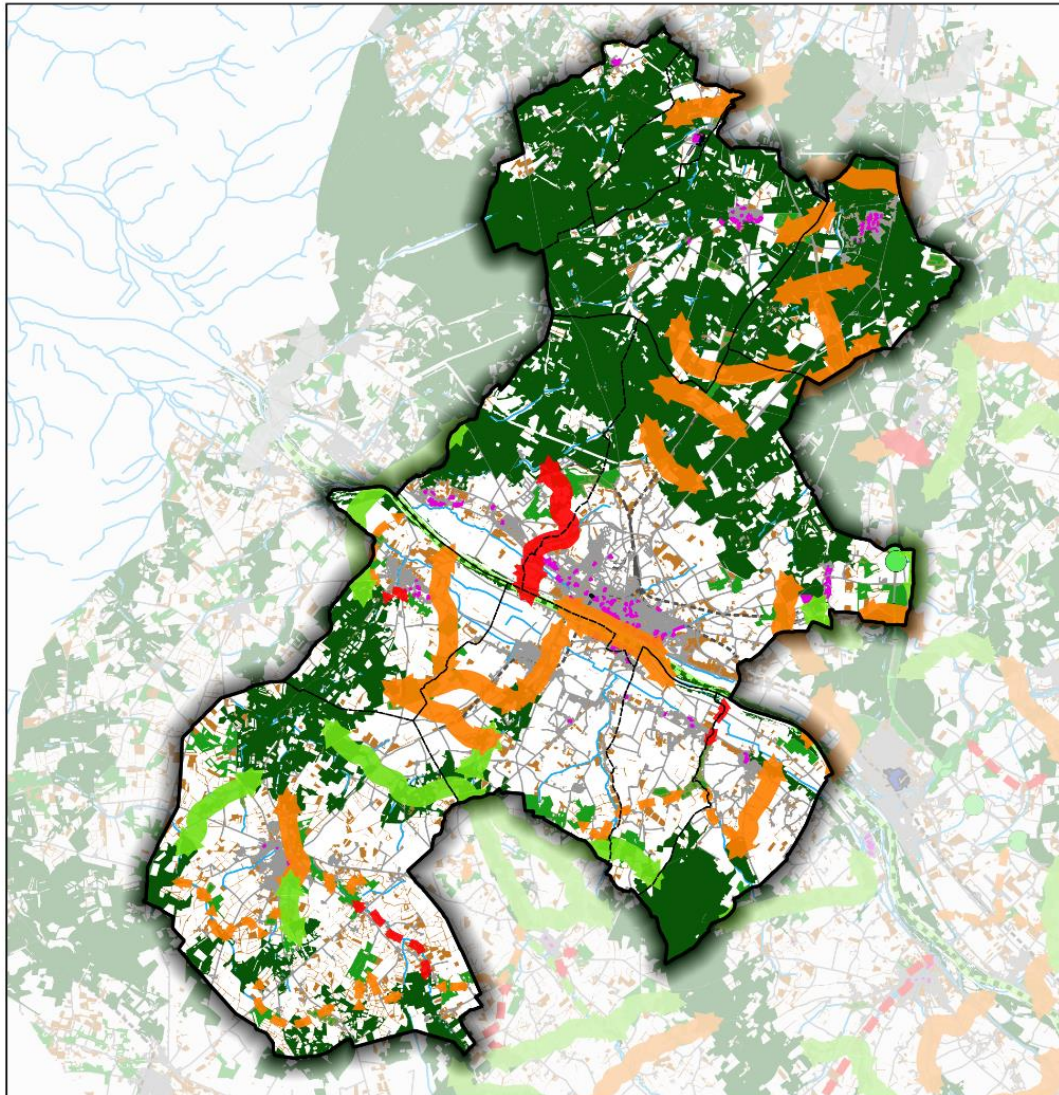


Sous-trame des milieux boisés

Communauté des  
Communes Giennaises



Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal



© Communauté des Communes Giennaises - Tous droits réservés - Sources : ©SCOT du Pays Giennois, ©IGN (BD TOPO®, BDFORET®, SCAN25®, 2015), ©Corine Land Cover, ©DREAL Centre-Val de Loire, ©DDT45 - Cartographie : Biotope, 2017

**Réservoir de biodiversité**

- Réservoir des milieux boisés à l'échelle du Pays
- Réservoir des milieux boisés d'échelle communale

**Corridor écologique (état et enjeu)**

- Corridor principal
- Corridor secondaire
- Corridor fonctionnel à maintenir et à conforter
- Corridor fragilisé à préserver
- Corridor menacé à protéger et à renforcer

**Risque de fragmentation**

- Urbanisation
- Réseau ferré
- Réseau routier
- Ouvrage reconnectant

**Autre milieu boisé, support de la Trame Verte et Bleue**

- Ripisylve le long de la Loire
- Parc urbain
- Cœur d'îlot urbain boisé (fonds de jardins)
- Autre espace boisé

- Cours d'eau
- Limites communales
- Limites du territoire intercommunal



0 2.5 5 km



Carte : Sous-trame boisée (source : Syndicat Mixte du Pays Giennois)

### 3.3.4.2 La sous-trame des milieux ouverts

Les réservoirs des milieux ouverts identifiés sont composés d'espaces en herbes, clairières, prairies permanentes et temporaires, localisés de manière diffuse dans le territoire, avec un maillage légèrement plus resserré dans le centre. La majorité des réservoirs correspondent à des prairies associées à une exploitation agricole, la préservation des activités d'élevage apparaît donc comme un enjeu majeur pour cette sous-trame. La continuité entre ces réservoirs est assurée par des éléments relais qui intègrent notamment des landes et des surfaces agricoles. Ces connexions empruntent souvent les lisières des massifs boisés et les tranchées ouvertes sous les lignes haute-tension, mais aussi les chemins et layons intérieurs. Les axes peuvent suivre également le réseau hydrographique et les ensembles de prairies humides. Toutefois, certaines continuités sont menacées par l'urbanisation, notamment dans les secteurs les plus dynamiques du domaine ligérien.



Photo : Prairie du Giennois (source : Biotope, 2016).

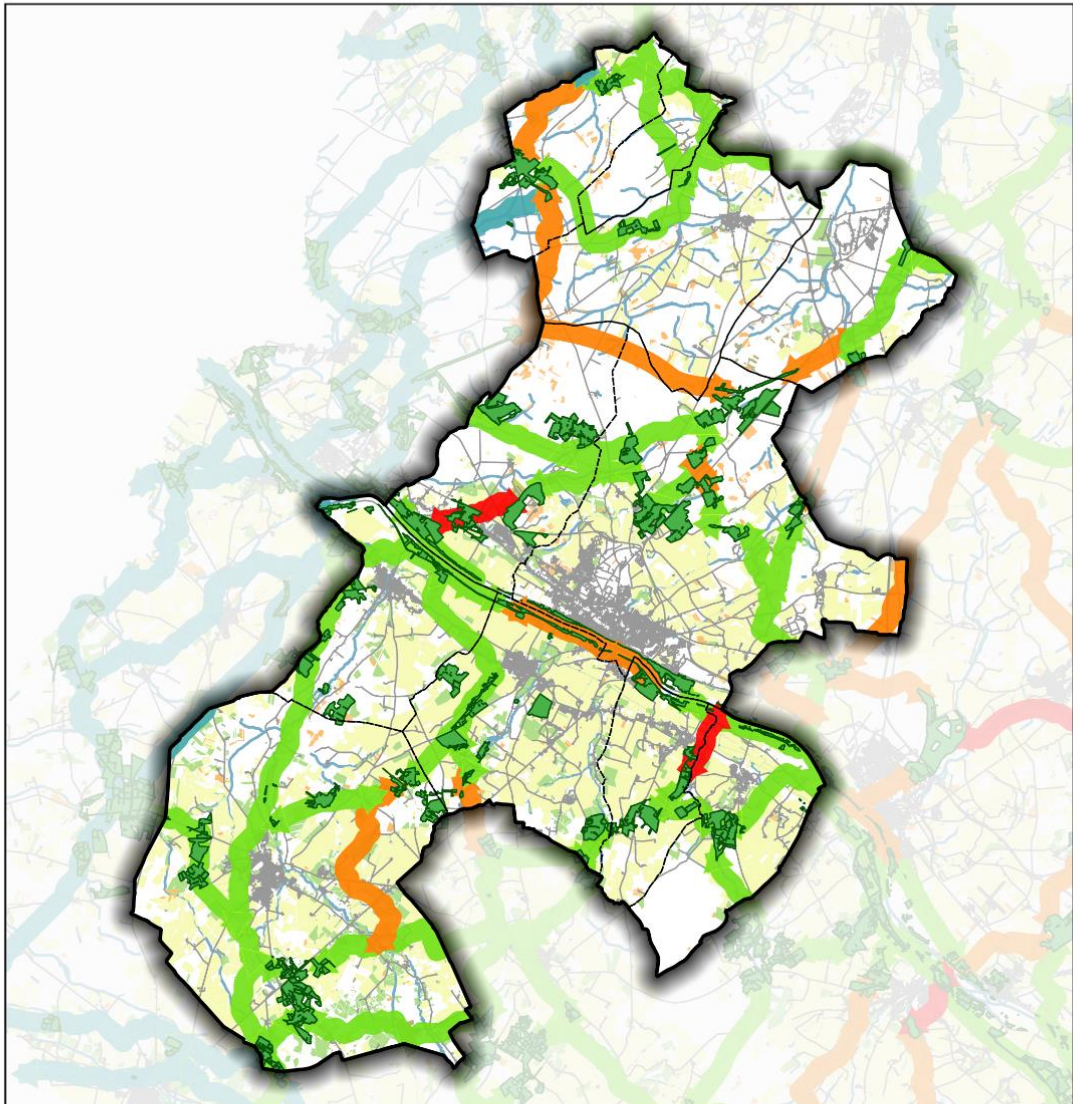


Sous-trame des milieux ouverts

Communauté des Communes  
Giennoises



Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal




©Communauté des Communes Giennoises - Tous droits réservés - Sources : ©IGN (BD TOPOSCAN25®, SCAN25®, 2015), ©Pays du Giennois, ©DREAL Centre-Val de Loire, ©DDT45 - Cartographie : Biotope, 2016

**Réservoir de biodiversité**

 Réservoir des milieux ouverts

**Corridor écologique (état et enjeu)**

 Corridor fonctionnel à maintenir et à conforter

 Corridor fragilisé à préserver

 Corridor menacé à protéger et à renforcer

**Autre milieu ouvert, support de la Trame Verte et Bleue**

 Formation herbacée


 Prairie


 Friche

 Lande

 Surface essentiellement cultivée

**Risque de fragmentation**

 Urbanisation

 Réseau routier

 Cours d'eau

 Limites communales

 Limites du territoire intercommunal



0 2.5 5 km

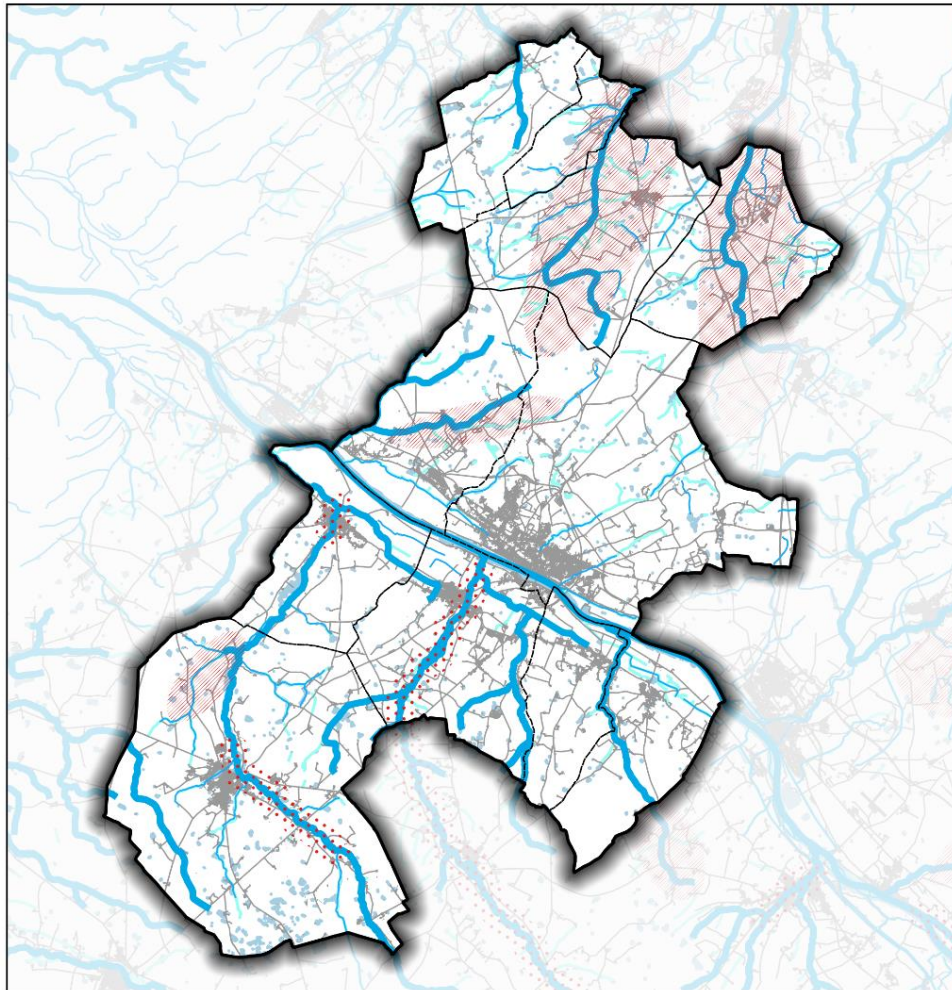


Carte : Sous-trame des milieux ouverts (source : Syndicat Mixte du Pays Giennois)





3.3.4.3 La sous-trame des milieux aquatiques

Les principaux réservoirs aquatiques du territoire correspondent aux réservoirs de biodiversité identifiés dans le cadre des SDAGE et de la Trame Verte et Bleue du Pays. Il s'agit notamment de la Loire, du Vernisson, du Puiseaux, du Solin, de l'Ocre, du Rousson, de la Nortreure, de l'Aquiualne et du Beuvron. Les autres cours d'eau permanents constituent des réservoirs d'échelle communale, dont la préservation de la qualité écologique participe au maintien de la biodiversité des réservoirs aquatique à l'échelle régionale et du Pays.




© Communauté des Communes Giennaises - Tous droits réservés - Sources : ©IGN (BD TOPOSCAN25°, SCAN25°, 2015), ©Pays du Giennois, ©DREAL Centre-Val de Loire, ©DDT45 - Cartographie : Biotopie, 2017





**Réservoir-corridor de biodiversité**




-  Réservoir (cours d'eau) à l'échelle du Pays
-  Réservoir (cours d'eau) d'échelle communale

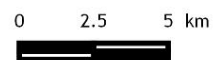
**Autre milieu support de la Trame Verte et Bleue**

-  Cours d'eau intermittent

**Risque de rupture de continuité**

-  Obstacles à l'écoulement
-  Etangs sur cours d'eau
-  Urbanisation
-  Réseau routier

-  Plan d'eau
-  Limites communales
-  Limites du territoire intercommunal

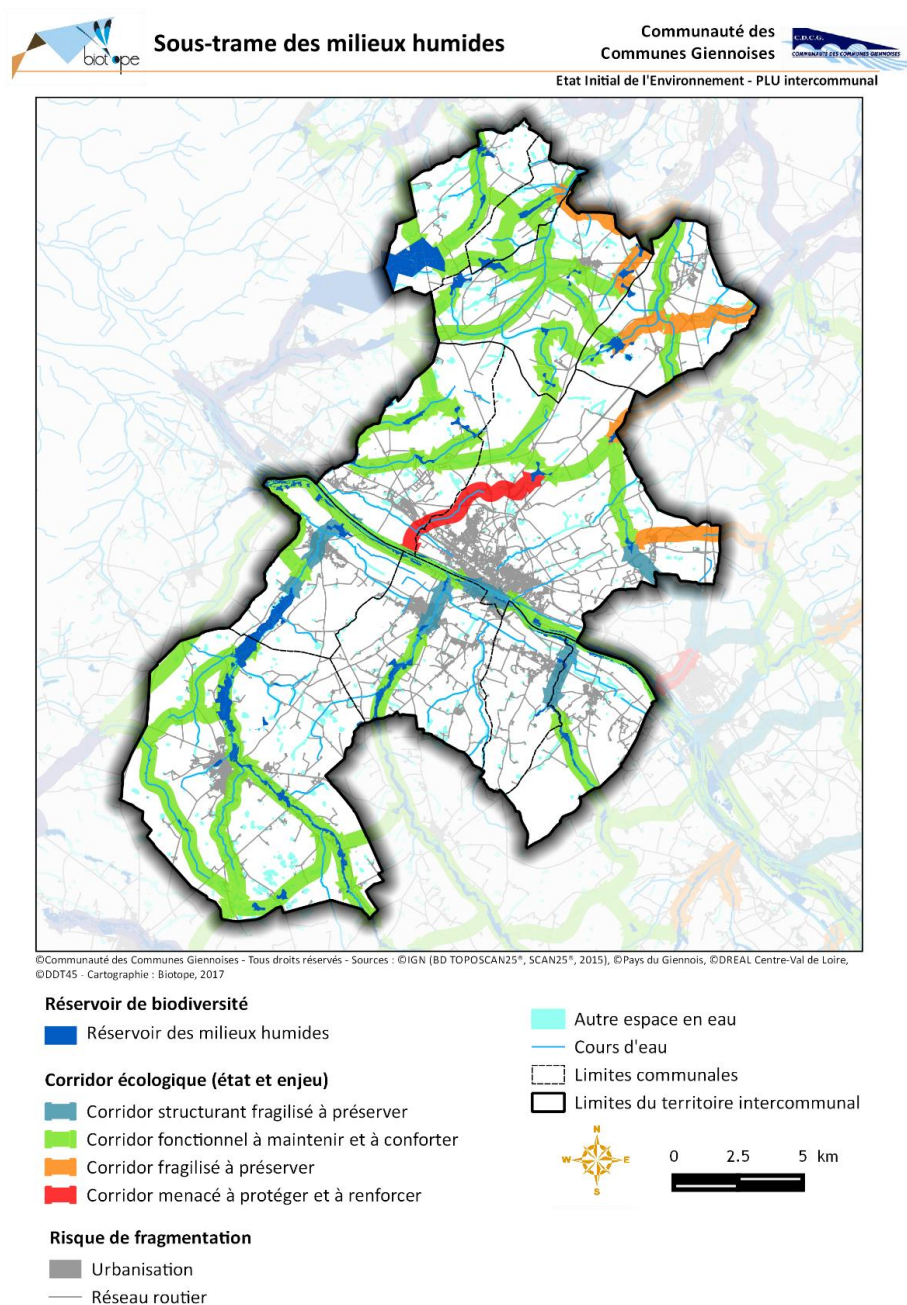


Carte : Sous-trame des milieux aquatiques (source : Syndicat Mixte du Pays Giennois)

Les continuités écologiques sont assez fonctionnelles. Néanmoins, la présence d'ouvrages le long des cours d'eau (principalement des seuils et anciens moulins) entraîne des modifications dans les rythmes d'écoulement, pouvant engendrer des impacts sur les écosystèmes naturels associés à ces milieux. D'autre part, les caractéristiques naturelles de certains cours d'eau tels que le Puiseaux et le Vernisson, sont modifiées par l'aménagement de plusieurs étangs.

### 3.3.4.4 La sous-trame des milieux humides

Les réservoirs humides du territoire correspondent principalement à des étangs, mares et boisements alluviaux. Le territoire compte assez peu de prairies humides ou tourbières. Les continuités écologiques sont plutôt fonctionnelles. Les connexions des milieux humides associés à la Loire avec ceux de ses affluents du nord présentent toutefois une fragilité certaine, notamment du fait de l'urbanisation qui vient rompre la naturalité des berges.



Carte : Sous-trame des milieux humides (source : Syndicat Mixte du Pays Giennois).

### 3.3.4.5 La sous-trame des milieux calcicoles

Les réservoirs calcicoles sont peu nombreux et de petite taille dans le territoire. Ils sont exclusivement associés au domaine ligérien. Un corridor « potentiel » serpente le long de la Loire et correspond aux pelouses des bords de Loire.

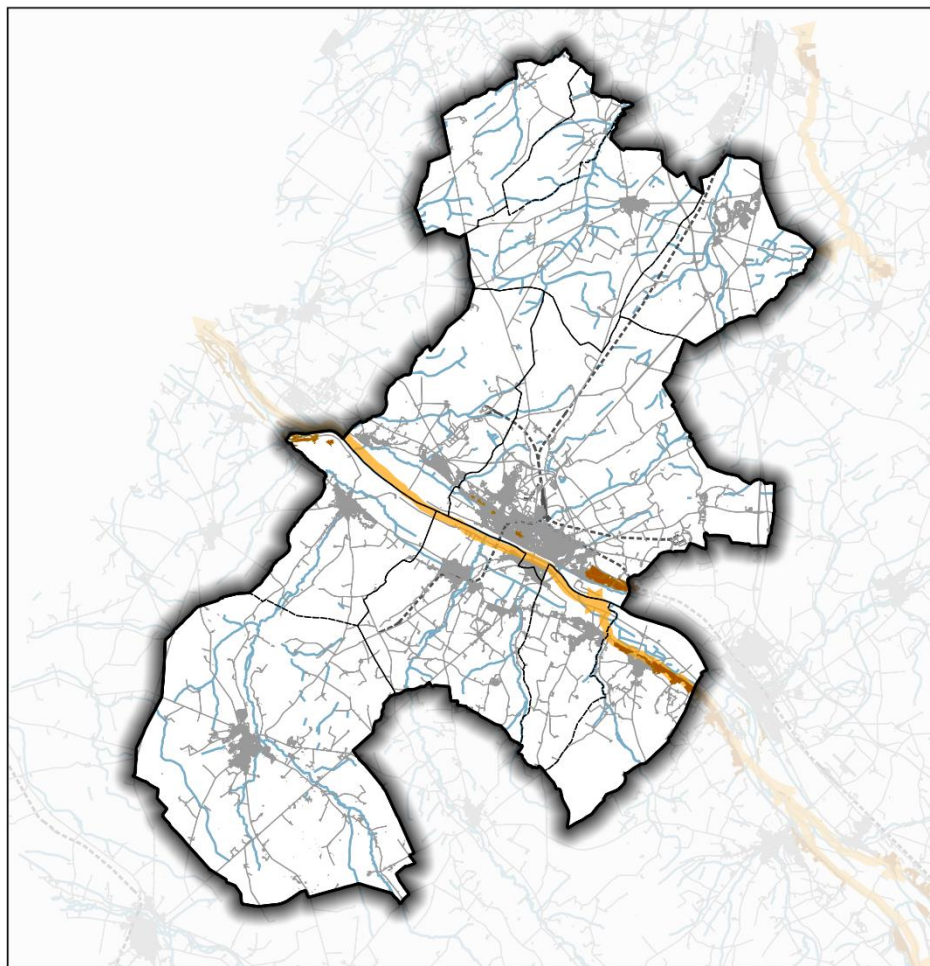


## Sous-trame des milieux calcicoles

Communauté des Communes  
Giennoises



Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal



©Communauté des Communes Giennoises - Tous droits réservés - Sources : ©IGN (BD TOPOSCAN25®, SCAN25®, 2015), ©Pays du Giennois, ©DREAL Centre-Val de Loire, ©DDT45 - Cartographie : Biotope, 2016

#### Réservoir de biodiversité

Réservoir des milieux calcicoles

#### Corridor écologique

Corridor théorique

#### Risque de fragmentation

Urbanisation  
 Réseau routier

Cours d'eau

Limites communales

Limites du territoire intercommunal



0 2.5 5 km



Carte : Sous-trame des milieux calcicoles (source : Syndicat Mixte du Pays Giennois).

La cartographie et la définition des enjeux à l'échelle communale sont présentées dans un document annexe « Déclinaison par commune de la Trame Verte et Bleue du PLUi de la Communauté des Communes Giennoises ».

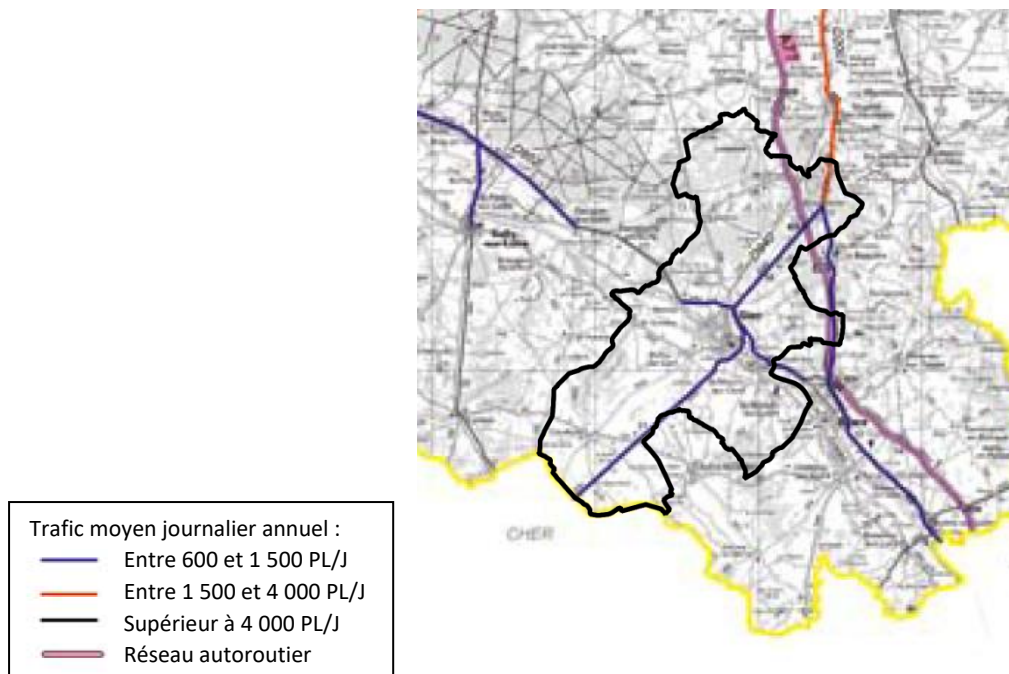
#### 4. Prévention des risques et nuisances

**UN RISQUE MAJEUR SE REFERE A UN EVENEMENT D'ORIGINE NATURELLE OU ANTHROPIQUE, POUVANT ENTRAÎNER DES DEGATS HUMAINS ET MATERIELS IMPORTANTS. QU'ILS SOIENT NATURELS (INONDATIONS, MOUVEMENTS DE TERRAIN...) OU TECHNOLOGIQUES (INDUSTRIELS, TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES...), LES RISQUES CONSTITUENT DES CONTRAINTES PLUS OU MOINS LOURDES, QUI DOIVENT ETRE PRISES EN CONSIDERATION DANS L'ELABORATION DES DOCUMENTS D'URBANISME. LES RISQUES MAJEURS PEUVENT ETRE SOUMIS A L'APPLICATION D'UN PLAN DE PREVENTION DES RISQUES (PPR). LES COMMUNES CONCERNEES PAR CELUI-CI DISPOSENT ALORS DE PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ENCADREES PAR LES MESURES REGLEMENTAIRES ASSOCIEES AU PPR. L'ABSENCE DE PPR PRESCRIT OU APPROUVE NE SIGNIFIE PAS OBLIGATOIREMENT L'ABSENCE DE RISQUE. DANS CE CAS, LES DOCUMENTS RELATIFS A LA CONNAISSANCE DES ALEAS (EXEMPLE : ATLAS DES ZONES INONDABLES) CONSTITUENT UNE SOURCE D'INFORMATION QUI DOIT ETRE PRISE EN COMPTE PAR LES TERRITOIRES. OUTRE LES RISQUES MAJEURS, IL EXISTE D'AUTRES TYPES DE RISQUES QUI NE SONT PAS CONSIDERES COMME « MAJEURS » MAIS QUI PEUVENT ENGENDRER DES IMPACTS IMPORTANTS SUR LE BATI, C'EST NOTAMMENT LE CAS DES RISQUES LIES A LA PRESENCE D'ARGILES DANS LE SOL.**

##### 4.1 Les risques technologiques et de pollution des sols engendrés par les activités humaines

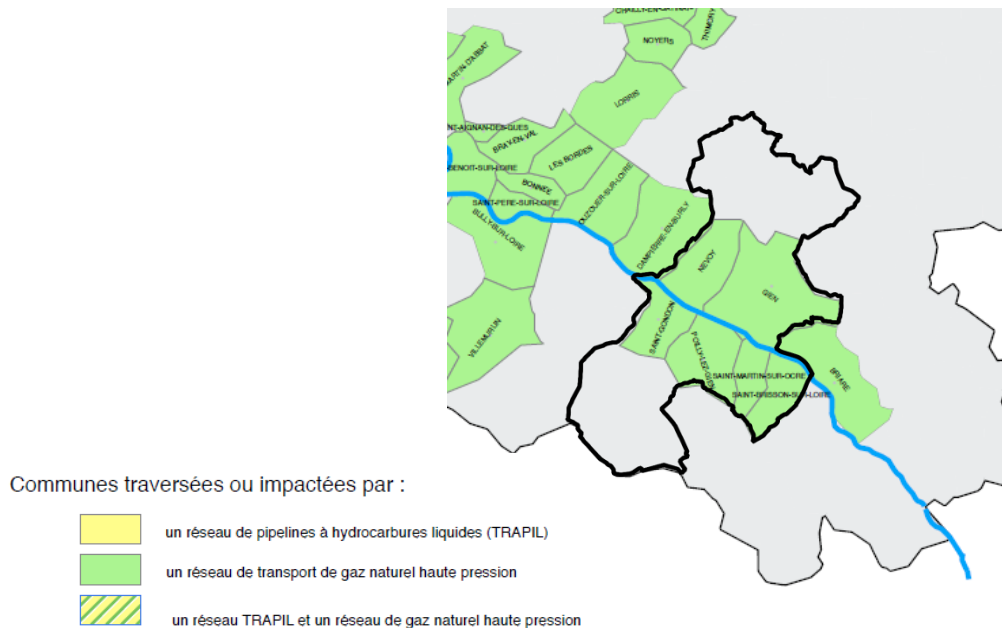
##### 4.1.1 Un réseau de voies de communication et de canalisations entraînant un risque lié au transport de matières dangereuses

Le territoire de la Communauté des Communes Giennesoises est traversé par plusieurs voies de communication accueillant un trafic de poids lourds susceptible d'engendrer un risque associé au transport de matières dangereuses (explosion, incendie, contamination chimique...). Ainsi, les voies les plus à risque sont : l'autoroute A77 (trafic inconnu mais estimé très important), la RN7 (entre 600 et 4000 poids lourds par jour à Boismorand), ainsi que les RD94 et RD52 (entre 600 et 1500 poids lourd par jour).



Carte : Trafic de poids lourds moyen journalier dans le territoire de la Communauté des Communes Giennesoises (source : Dossier Départemental des Risques Majeurs du Loiret).

D'autre part, sur les 11 communes du territoire, 6 sont concernées par un risque associé aux canalisations de gaz naturel haute pression. Les canalisations de transport de gaz sont susceptibles, par perte de confinement accidentelle suivie de l'inflammation, de générer des risques très importants pour la santé ou la sécurité des populations voisines.



Carte : Communes traversées par des canalisations de gaz ou hydrocarbures (source : Dossier Départemental des Risques Majeurs du Loiret)

#### 4.1.2 Des risques industriels localisés

**UN RISQUE INDUSTRIEL MAJEUR EST UN EVENEMENT ACCIDENTEL SE PRODUISANT SUR UN SITE INDUSTRIEL ET ENTRAINANT DES CONSEQUENCES IMMEDIATES GRAVES POUR LE PERSONNEL, LES POPULATIONS AVOISINANTES, LES BIENS ET/OU L'ENVIRONNEMENT.**

**LES GENERATEURS DE RISQUES SONT REGROUPES EN DEUX FAMILLES :**

- LES INDUSTRIES CHIMIQUES PRODUISENT DES PRODUITS CHIMIQUES DE BASE, DES PRODUITS DESTINES A L'AGROALIMENTAIRE (NOTAMMENT LES ENGRAIS), LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET DE CONSOMMATION COURANTE (EAU DE JAVEL, ETC.) ;
- LES INDUSTRIES PETROCHIMIQUES PRODUISENT L'ENSEMBLE DES PRODUITS DERIVES DU PETROLE (ESSENCES, GOUDRONS, GAZ DE PETROLE LIQUEFIE).

**LA MANIFESTATION DU RISQUE INDUSTRIEL PEUT SE TRADUIRE PAR DES EFFETS THERMIQUES (COMBUSTION ET EXPLOSION), MECANIKES (SURPRESSION RESULTANT D'UNE ONDE DE CHOC), OU TOXIQUES (EMANATION DE SUBSTANCES CHIMIQUES TOXIQUES).**

Le territoire de la Communauté des Communes Giennoises est exposé à des risques industriels, qui restent toutefois localisés autour de **25 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**. Les ICPE sont susceptibles d'engendrer des impacts sur l'Environnement et les riverains (suite à une explosion par exemple).

Parmi ces 25 ICPE, 19 sont soumises à Autorisation, 4 à Enregistrement et 2 sont de régime inconnu d'après la base de données ministérielle. **Aucune de ces ICPE n'est toutefois classée site SEVESO** (à risque très élevé). Ces installations, qui accueillent principalement des activités industrielles (pour 19 d'entre elles), mais aussi des exploitations de carrières (pour 2 d'entre elles) et d'élevage (4 d'entre elles), font l'objet d'une réglementation spécifique permettant de limiter les risques pour les populations et l'environnement.

Le territoire ne recense aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) permettant d'encadrer les risques technologiques.

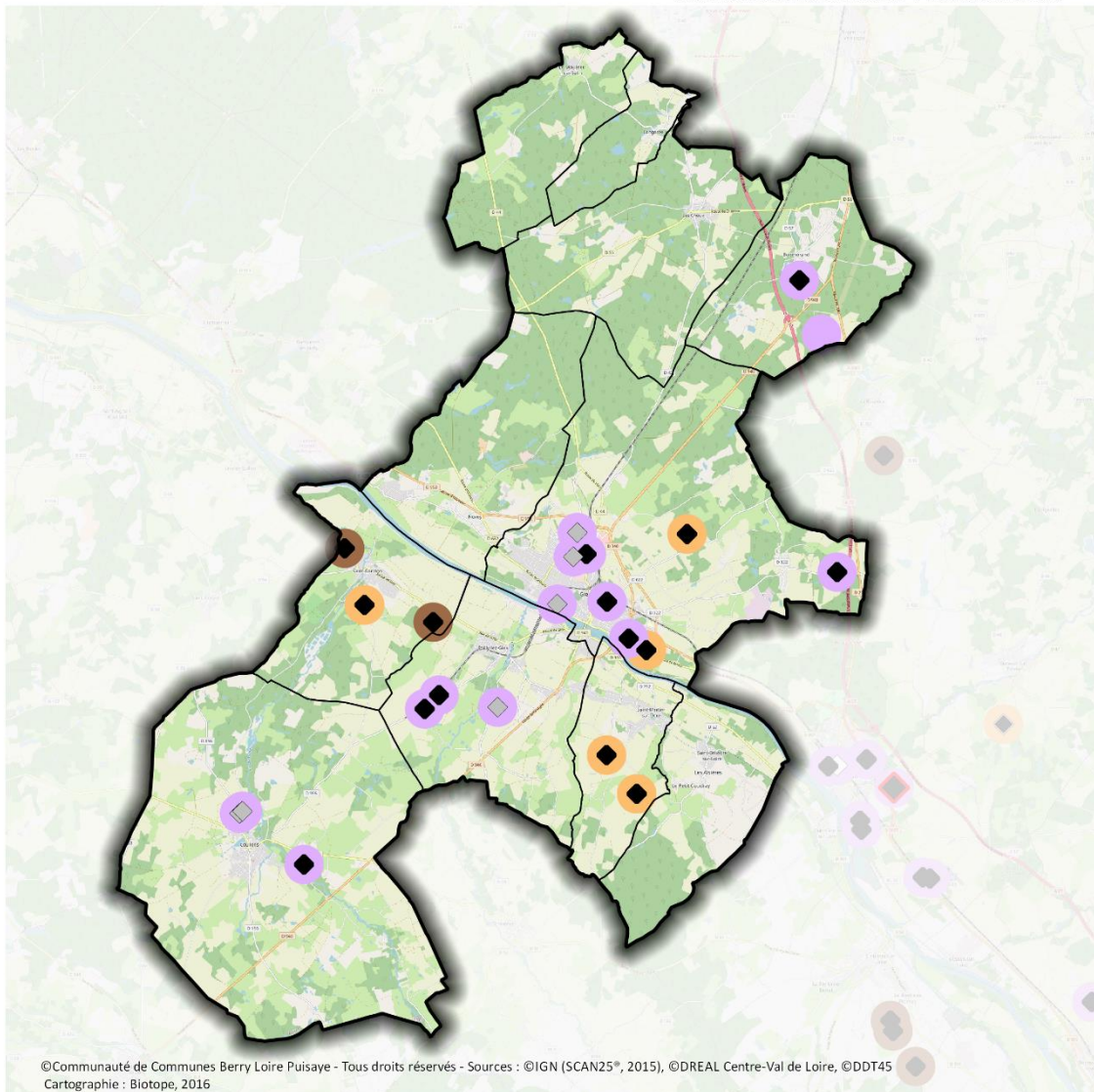


# Risques industriels

Communauté de Communes  
Giennoises



Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal



- | Régime de l'ICPE                    | Type d'établissement   |
|-------------------------------------|------------------------|
| Inconnu                             | Exploitation d'élevage |
| Autorisation                        | Industrie              |
| Enregistrement                      | Carrière               |
| Limites communales                  |                        |
| Limites du territoire intercommunal |                        |



0 2.5 5 km



Carte : Risque industriel dans le territoire de la Communauté des Communes Giennoises (source : DREAL Centre-Val de Loire, MEEM : Inspections des Installations Classées)

Nom de l'établissement	Commune	Régime ICPE	Régime SEVESO	Type d'établissement
SRTM (ex JAPOROP)	BOISMORAND	Autorisation	Non Seveso	Industrie
TECSABOIS	COULLONS	Enregistrement	Non Seveso	Industrie
DS SMITH CHOUANARD	COULLONS	Autorisation	Non Seveso	Industrie
TECSATHERMIQUE	COULLONS	Enregistrement	Non Seveso	Industrie
COLAS CENTRE OUEST (ets MEUNIER)	GIEN	Enregistrement	Non Seveso	Industrie
GIEN RECYCLAGE (M. Franck LE GALLIC)	GIEN	Enregistrement	Non Seveso	Industrie
SPA DU GIENNOIS	GIEN	Autorisation	Non Seveso	Élevage
VOLACOP (EARL) COPPOOLSE Matthieu	GIEN	Autorisation	Non Seveso	Exploitation aviaire
ESSITY OPERATIONS FRANCE	GIEN	Autorisation	Non Seveso	Industrie
PFMP PROGIPHARM	GIEN	Autorisation	Non Seveso	Industrie
SHISEIDO	GIEN	Autorisation	Non Seveso	Industrie
CIDEME	GIEN	Autorisation	Non Seveso	Industrie
OTIS	GIEN	Enregistrement	Non Seveso	Industrie
FAIENCERIES DE GIEN	GIEN	Enregistrement	Non Seveso	Industrie
SEPUR	POILLY LEZ GIEN	Enregistrement	Non Seveso	Industrie
AXEREAL	POILLY LEZ GIEN	Autorisation	Non Seveso	Industrie
SGA MEYER	POILLY LEZ GIEN	Autorisation	Non Seveso	Industrie
GRANGE DIEU (GAEC DE LA) BEZARD	ST GONDON	Autorisation	Non Seveso	Exploitation bovine
CIMENT ROUTE	ST GONDON	Autorisation	Non Seveso	Carrière
COLAS CENTRE OUEST	ST GONDON	Autorisation	Non Seveso	Carrière
MASSONNIERE (GAEC DE LA)	ST MARTIN SUR OCRE	Autorisation	Non Seveso	Exploitation porcine
LEGER Jean-Michel	ST MARTIN SUR OCRE	Autorisation	Non Seveso	Exploitation porcine

Tableau : Liste des ICPE dans le territoire de la Communauté des Communes Gienneses au 30/11/2016 (source : DREAL Centre-Val de Loire, MEEDDAT : Inspections des Installations Classées)

#### 4.1.3 Une exposition au risque nucléaire

La loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire (dite loi TSN) a fixé le cadre juridique nécessaire à la mise en œuvre d'une véritable maîtrise des activités autour des installations nucléaires de base (INB). En particulier, l'article 31 dispose que « l'autorité administrative peut instituer autour des INB, y compris des installations existantes, des servitudes d'utilité publique concernant l'utilisation du sol et l'exécution de travaux soumis à déclaration ou autorisation administrative ». Le titre VI du décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007 précise les modalités d'institution de ces servitudes. Dans l'attente de la mise en place de ces servitudes, les préfets sont invités par circulaire ministérielle du 17 février 2000, à porter à la connaissance des collectivités compétentes en matière d'urbanisme la nature du risque et les mesures d'accompagnement devant assurer une maîtrise de l'urbanisation des abords des INB.

La démarche de développement prudente appelée par la circulaire du 17 février 2010 s'applique aux activités, constructions ou équipements nouveaux situés à l'intérieur des zones d'aléa à cinétique rapide des installations nucléaires, y compris les projets d'extension, de reconstruction ou de changement de destination. Le périmètre de vigilance est défini par un cercle de 2 kilomètres de rayon autour des réacteurs sur la base de scénarios d'accident à « cinétique rapide » (rejets de substances toxiques radioactives dont les conséquences atteignent les niveaux d'intervention dans un délai inférieur à 6 heures).

Les PPI doivent être révisés en prenant en compte l'évolution de la doctrine nationale de réponse à un accident radiologique et le retour d'expérience de l'accident de Fukushima.

Les nouveaux PPI doivent intégrer trois évolutions majeures. Leur périmètre doit passer de 10 à 20 km autour des centrales. Cette extension doit conduire à élargir l'information du public et la réalisation de plans communaux de sauvegarde (PCS). En second lieu, les PPI doivent désormais planifier une mesure d'évacuation immédiate de 5 km autour des centrales contre 2 km actuellement.

Sur le terrain, le projet de PPI élargi définit trois périmètres autour des centrales : à 2 km, 5 km et donc 20 kilomètres.

Les trois principes généraux de maîtrise de l'urbanisation autour des INB applicables aux activités, constructions ou équipements nouveaux sont :

- préserver l'opérabilité des plans de secours ;
- maîtriser la croissance de la population à l'intérieur de la zone de danger et privilégier un développement territorial au-delà de la zone de danger ;
- permettre un développement maîtrisé répondant aux besoins de la population résidente

L'article R111-2 du code de l'urbanisme stipule que « *Le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales s'il est de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique du fait de sa situation, de ses caractéristiques, de son importance ou de son implantation à proximité d'autres installations* ».

Précédemment dans le périmètre : Beaulieu-sur-Loire, Bonny-sur-Loire, Faverelles, Thou.

Désormais inclus dans le périmètre de 20 kms : Autry-le-Châtel, Batilly-en-Puisaye, Breteau, Briare-le-Canal, Cernoy-en-Berry, Champoulet, Châtillon-sur-Loire, Dammarie-en-Puisaye, Ousson-sur-Loire, Ouzouer-sur-Trézée, Pierrefitte-ès-Bois, Saint-Brisson-sur-Loire, Saint-Firmin-sur-Loire.



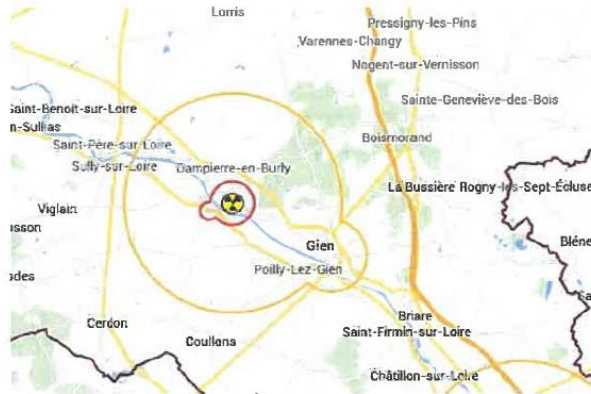
Carte : Périmètre soumis à un risque nucléaire (source : DDT et SDN).



# RAPPORT DE PRESENTATION - A/ETA INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



- Centrale
- Zone de sureté de 2 km
- zone de sureté de 10 km



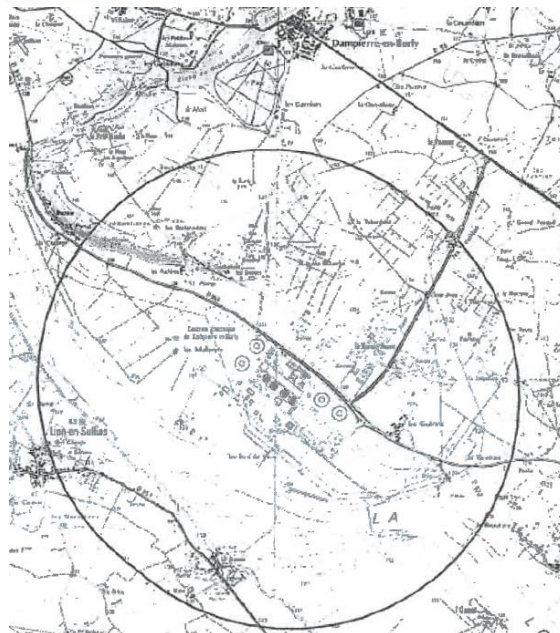
- Belleville**
  - Centrale nucléaire EDF de Bel...
  - Périmètre 10 km
  - Périmètre 20 km
- Dampierre**
  - Centrale nucléaire EDF de Da...
  - Périmètre 10 km
  - Périmètre 20 km



Dampierre et Belleville

Périmètres de 20-km

<https://www.sdn-berry-giennois-puisaye.fr/news/ppi-nouveau-perimetre-20-km-autour-de-belleville-communes-concernees/>



Zone de danger des 2kms initiale autour de la centrale.

#### 4.1.4 Une pollution des sols avérée ou supposée à prendre en compte dans les projets

*ON CONSIDERE QU'UN SITE POLLUE EST « UN SITE QUI, DU FAIT D'ANCIENS DEPOTS DE DECHETS OU D'INFILTRATION DE SUBSTANCES POLLUANTES, PRESENTE UNE POLLUTION SUSCEPTIBLE DE PROVOQUER UNE NUISANCE OU UN RISQUE PERENNE POUR LES PERSONNES OU L'ENVIRONNEMENT ». L'ORIGINE DE CES POLLUTIONS PEUT ETRE ATTRIBUEE A DES EPANDAGES FORTUITS OU ACCIDENTELS, A DES RETOMBEES AU SOL DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES OU A D'ANCIENNES PRATIQUES D'ELIMINATION DES DECHETS. SOUS L'EFFET DE DIFFERENTS PROCESSUS PHYSICO-CHIMIQUES (INFILTRATION/PERCOLATION, DISSOLUTION, VOLATILISATION) CONTRIBUANT A LEUR DISSEMINATION, LES SUBSTANCES PRESENTES DANS LE SOL ONT PU DEVENIR MOBILES ET ATTEINDRE L'HOMME, LES ECOSYSTEMES, LES RESSOURCES EN EAU. AINSI, UN SITE POLLUE EST SOUVENT SYNONYME DE RISQUE POUR LES EAUX SOUTERRAINES.*

Il existe deux bases de données nationales qui permettent de recenser les sites potentiellement pollués et les sites où la pollution est avérée :

- Base de données BASOL sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif ;
- Base de données BASIAS sur les anciens sites industriels et activités de service (inventaire historique) pouvant avoir engendré des pollutions.

Le territoire de la Communauté des Communes Giennoises recense 6 sites pollués d'après la base de données BASOL :

- Site STRM à Boismorand
- Site OTIS à Gien
- Ancien site DIFFUSION EVL à Gien (mécanique, traitement des surfaces).
- Site Garage de Paris à Gien
- Ancien site HYPRED à Saint-Brisson-sur-Loire
- Ancien site de la Société FUNETT à Saint-Brisson-sur-Loire (récupération non ferreux) ;

Par ailleurs, de nombreux anciens sites industriels et activités de service sont recensés dans le territoire d'après la base de données BASIAS. Ces sites sont susceptibles d'engendrer ou d'avoir engendré une pollution des sols. Ils sont localisés dans les communes de Gien (principalement), Nevoy, Coullons et Saint-Brisson-sur-Loire.

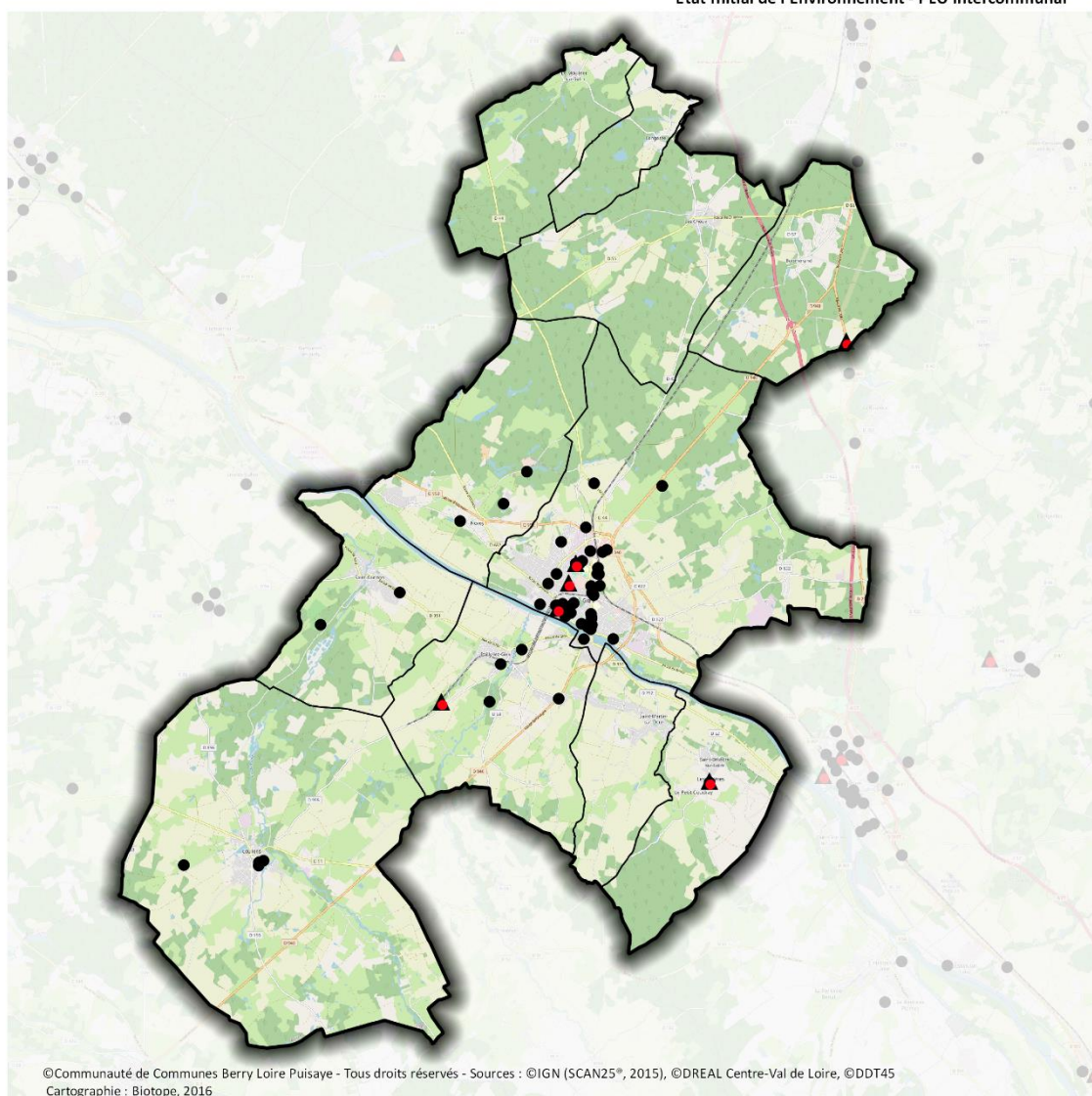


## Polution des sols

Communauté de Communes  
Giennoises



Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal



©Communauté de Communes Berry Loire Puisaye - Tous droits réservés - Sources : ©IGN (SCAN25®, 2015), ©DREAL Centre-Val de Loire, ©DDT45  
Cartographie : Biotope, 2016

- ▲ Site pollué (bas de données BASOL)
- Site potentiellement pollué (base de données BASIAS)



0 2.5 5 km



- Limites communales
- ▭ Limites du territoire intercommunal

Carte : Sites pollués et potentiellement pollués recensés (source : DREAL Centre-Val de Loire, MEEDDAT).

## 4.2 Les risques naturels

### 4.2.1 Un territoire exposé au risque d'inondation

#### 4.2.1.1 Un territoire sujet aux débordements de cours d'eau

La présence de nombreux cours d'eau, et plus particulièrement de la Loire, rend l'ensemble du territoire de la Communauté des Communes Giennoises vulnérable à des crues occasionnelles qui peuvent provoquer des inondations plus ou moins importantes. Le territoire dénombre d'ailleurs plusieurs arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite à une inondation. Le plus récent date du 8 juin 2016 et fait suite aux inondations survenues entre le 28 mai et le 5 juin 2016, qui ont particulièrement affectées le val de Loire.

Face aux risques importants de débordement de la Loire, un Plan de Prévention des Risques d'Inondation « Loire-Val de Gien » a été instauré le 11/12/2002 et règlemente l'urbanisation dans 6 communes du territoire. Il identifie 2 zones soumises à une réglementation spécifique :

- Une **zone A**, correspondant à une zone non ou peu urbanisée exposée à un aléa plus ou moins important, ou bien à une zone urbaine exposée à un aléa fort. Cette zone A est divisée en 4 secteurs d'aléas allant de faible à très fort. En fonction du secteur, certaines adaptations dans le règlement ont été apportées. Toutefois, l'inconstructibilité reste la règle générale dans cette zone, et le développement y est strictement contrôlé.
- Une **zone B**, déjà urbanisée et constructible sous conditions, divisée en 3 secteurs d'aléa (faible et moyen). Dans cette zone, la construction entre autres de sous-sols, d'équipements de santé, d'établissements scolaires, de centres de stockage de déchets ou de produits dangereux, y est interdite.

L'ensemble des communes concernées par ce PPRI ont également mis en place un **Plan Communal de Sauvegarde** qui suite à une analyse du risque, propose des mesures, ainsi qu'une méthodologie d'alerte et d'actions à mettre en œuvre en cas de catastrophe naturelle.

#### **POINT TECHNIQUE :**

**LES PLANS DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI) PERMETTENT DE LEGIFERER ET D'ENCADRER L'URBANISATION DANS LES ZONES LES PLUS SENSIBLES. LE PPRI CONSTITUE EN EFFET UN OUTIL REGLEMENTAIRE VISANT A LIMITER, DANS UNE PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT DURABLE, LES CONSEQUENCES HUMAINES, ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DES CATASTROPHES NATURELLES. SON REGLEMENT S'IMPOSE A TOUT AUTRE DOCUMENT D'URBANISME ET DOIT ETRE ANNEXE AU PLU EN TANT QUE SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE.**

Le territoire est également concerné par l'**Atlas des Zones Inondables (AZI)** de la Vallée de la Loire (approuvé en 1995) qui a constitué le socle à l'élaboration du PPRI approuvé en 2002. Cependant, une grande partie du territoire, pourtant concernée par le risque d'inondation par débordement de cours d'eau (le long de l'Aquialne, du Rousson, du Vernisson notamment), n'est pas concernée par un AZI ou par un plan de prévention. Le manque d'information autour du risque dans ces secteurs peut constituer un frein pour la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques d'inondation.

#### **POINT TECHNIQUE :**

**LES ATLAS DES ZONES INONDABLES VISENT A DELIMITER PAR LA METHODE HYDROGEOLOGIQUE (ANALYSE DE LA STRUCTURATION DES DIFFERENTS LITS DES COURS D'EAU) ET PAR L'ETUDE DES CRUES PASSEES, LES ZONES SUSCEPTIBLES DE SUBIR UNE INONDATION PAR DEBORDEMENT DE COURS D'EAU. BIEN QUE CES ATLAS NE PREVOIENT AUCUNE MESURE CONTRAIGNANT L'URBANISATION DANS UN BUT PREVENTIF, ILS CONSTITUENT DES DOCUMENTS D'APPUI POUR FIXER DES REGLES D'URBANISME AFIN DE REDUIRE LA VULNERABILITE DES TERRITOIRES A RISQUE.**

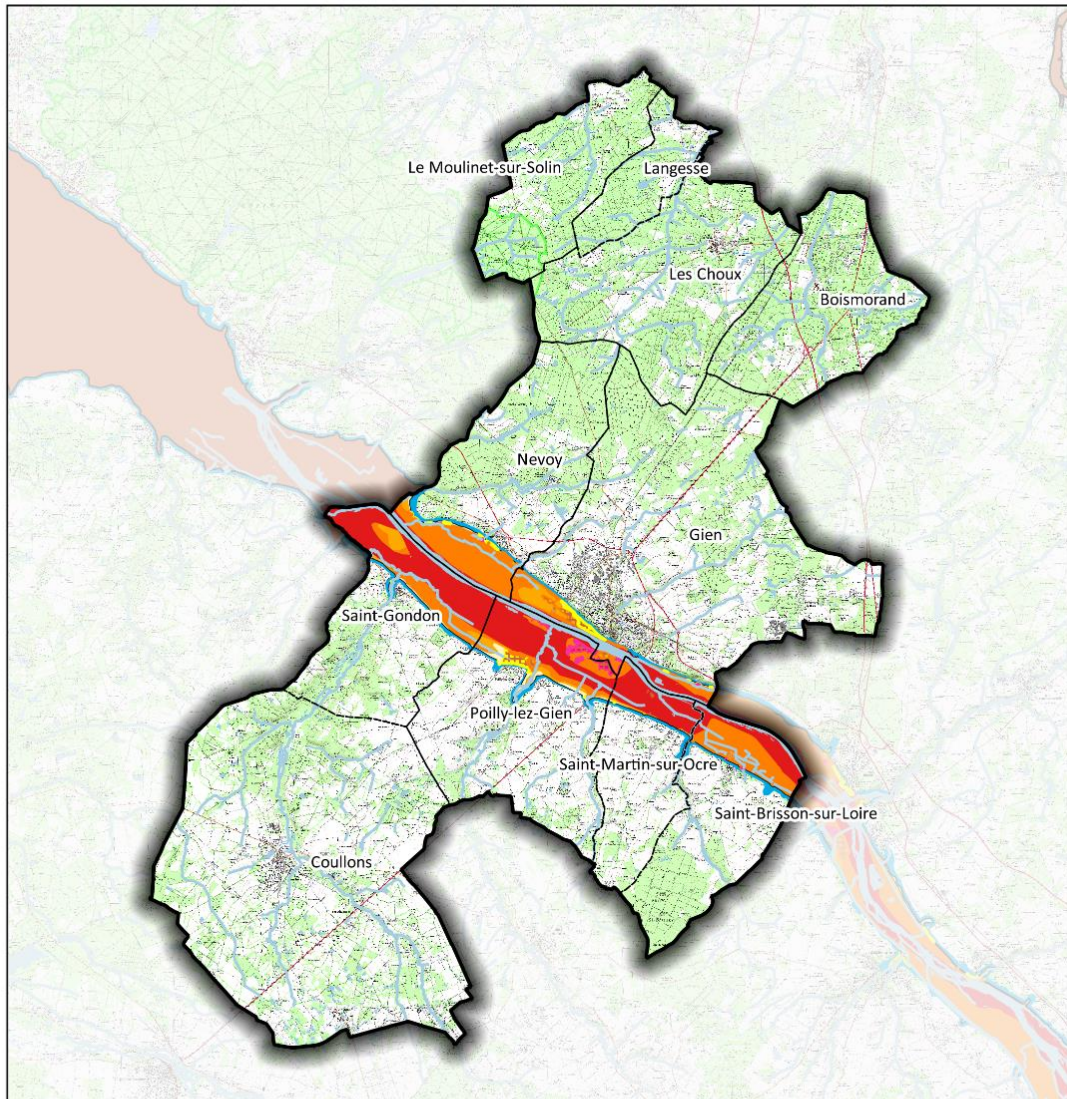


## Risque d'inondation par débordement de cours d'eau

Communauté de Communes  
Giennoises



Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal



© Communauté de Communes Giennoises - Tous droits réservés - Sources : ©IGN (SCAN25®, 2015), ©DREAL Centre-Val de Loire, ©Agence de l'eau Loire Bretagne, ©DDT45  
Cartographie : Biotope, 2016

### Plan de Prévention du Risque Inondation

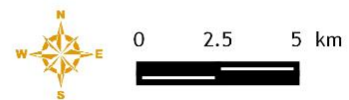
#### Zone A, interdite à la construction

- Secteur d'aléa 1 - faible
- Secteur d'aléa 2 - moyen
- Secteur d'aléa 3 - fort
- Secteur d'aléa 4 - très fort

#### Zone B, déjà urbanisée, constructible sous conditions

- Secteur d'aléa 1 - faible
- Secteur d'aléa 2 - moyen
- Secteur d'aléa 3 - fort

- Périmètre de la zone inondable (Atlas des Zones Inondables)
- Réseau hydrographique
- Limites communales
- Limites du territoire intercommunal



Carte : Zonage PPRI de la Loire-Val de Gien (source : DDT, DREAL Centre-Val de Loire).

#### 4.2.1.2 Une sensibilité aux inondations par remontée de nappes

Outre les phénomènes de débordement de cours d'eau, une inondation peut également survenir suite à la remontée d'une nappe phréatique, phénomène souvent associé à des ruissellements importants. Les nappes d'eaux souterraines stockent une grande partie des eaux de pluie. En cas d'épisodes pluviaux importants, il arrive que la nappe soit saturée et que les eaux qu'elle contient affleurent, provoquant une inondation spontanée. Dans le territoire de la Communauté des Communes Gienneses, le risque d'inondation par remontée de nappe concerne principalement les vallées alluviales (de la Loire, de l'Aquialne, du Puiseaux, du Vernisson, du Rousson, etc). Il existe également un risque localisé dans le nord (Langesse, le Loulinet-sur-Solin) et les communes du sud du territoire, en amont des confluences de plusieurs ruisseaux.

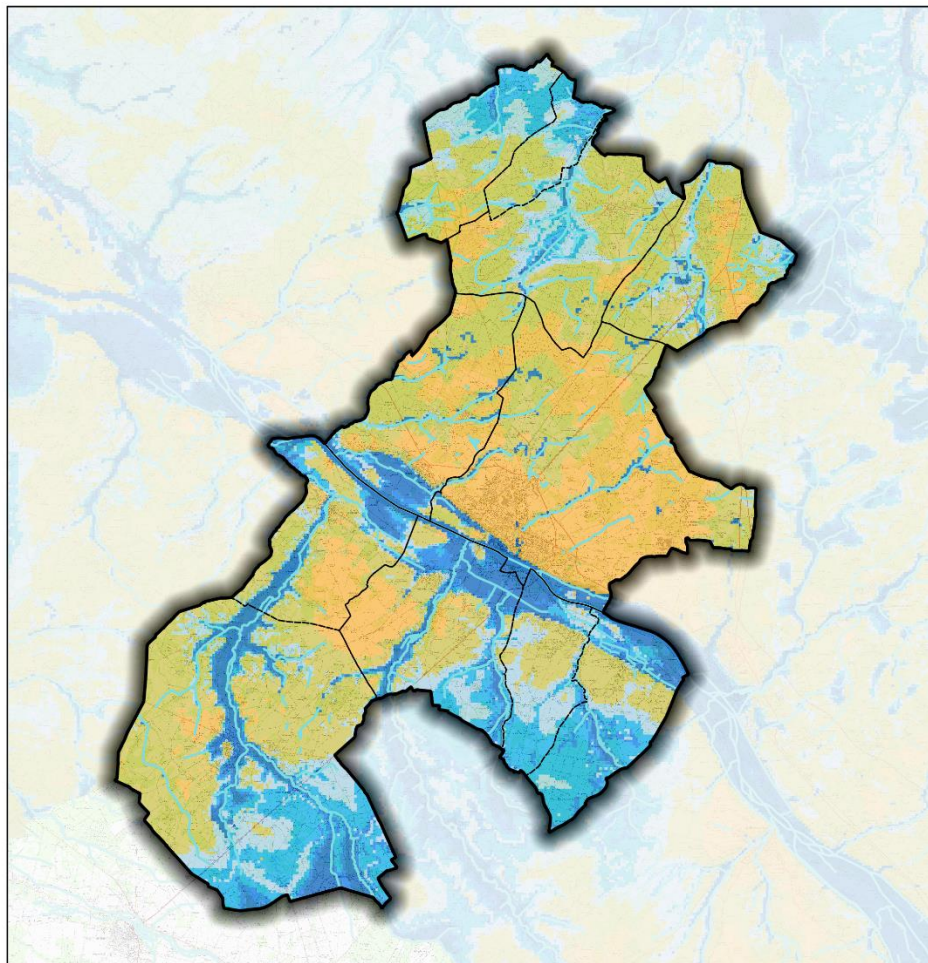


### Risque d'inondation par remontée de nappes phréatiques

Communauté de Communes Gienneses



Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal



© Communauté de Communes Gienneses - Tous droits réservés - Sources : ©IGN (SCAN25®, 2015), ©BRGM, ©DREAL Centre-Val de Loire, ©Agence de l'eau Loire Bretagne, ©DDT45 - Cartographie : Biotope, 2016

#### Sensibilité aux remontées de nappes

- Nappe sub-affleurante
- Sensibilité très forte
- Sensibilité forte
- Sensibilité moyenne
- Sensibilité faible
- Sensibilité très faible

- Réseau hydrographique
- Limites communales



0 2.5 5 km



Carte : Sensibilité du territoire au risque d'inondation par remontée de nappe (source : BRGM, DREAL Centre-Val de Loire).

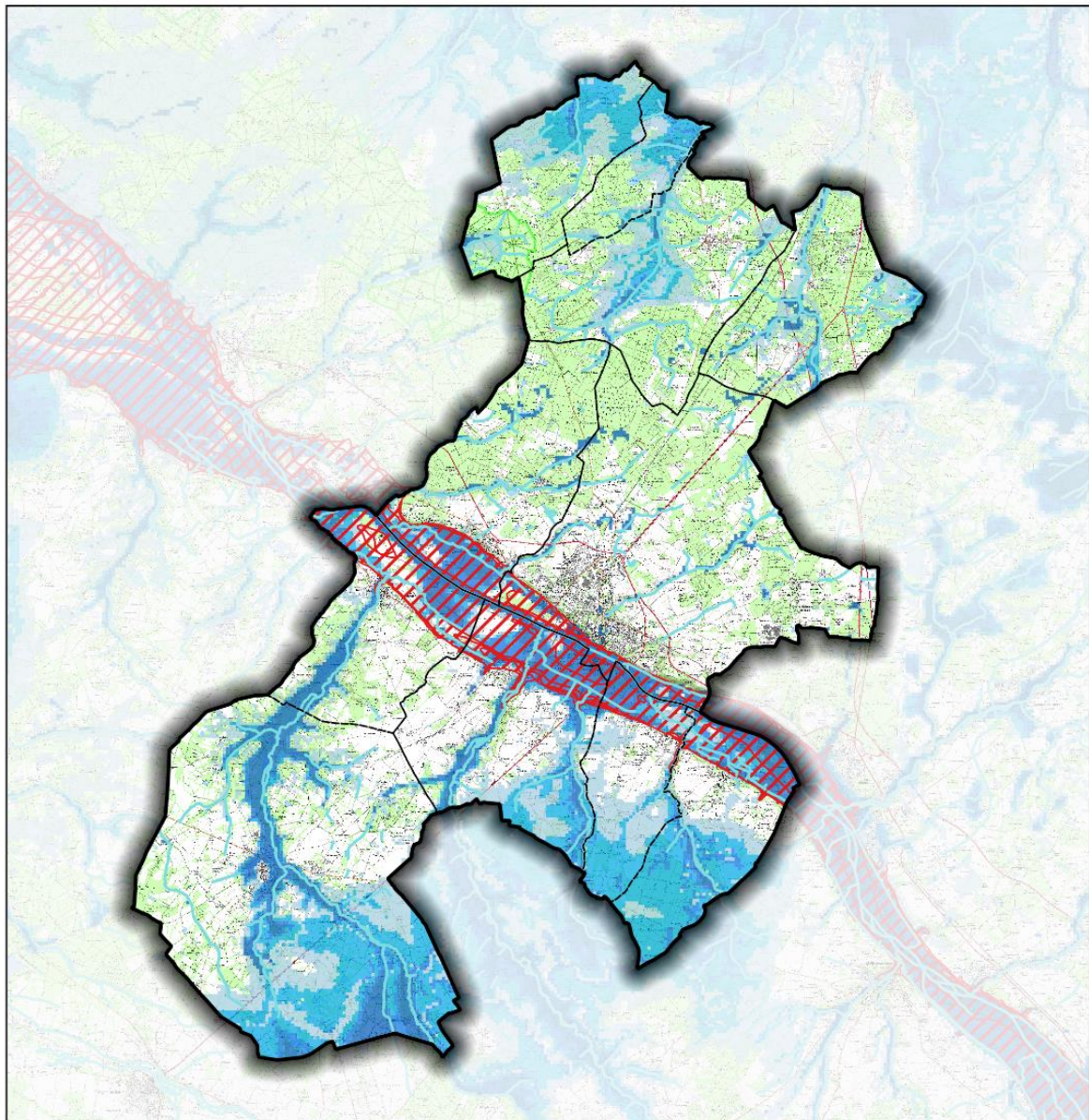


# Synthèse des risques d'inondation

Communauté de Communes  
Giennoises



Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal



© Communauté de Communes Giennoises - Tous droits réservés - Sources : ©IGN (SCAN25°, 2015), ©BRGM, ©DREAL Centre-Val de Loire, ©Agence de l'eau Loire Bretagne, ©DDT45 - Cartographie : Biotope, 2016

### Zone à risque d'inondation par débordement de cours d'eau

Zone inondable de la Loire

### Zone à risque d'inondation par remontée de nappe

Nappe sub-affleurante

Sensibilité très forte

Sensibilité forte

Sensibilité moyenne

Réseau hydrographique

Limites communales



0 2.5 5 km



Carte : Synthèse du risque inondation (source : BRGM, DDT, DREAL Centre-Val de Loire).

#### 4.2.1.3 Des documents-cadre appelant à une meilleure gestion du risque inondation

##### 4.2.1.3.1 Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne

Le PGRI Loire-Bretagne a été établi pour la période 2016-2021. Il constitue une déclinaison de la Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI) et propose une vision stratégique des actions à mener pour réduire les conséquences négatives des inondations.

Le PGRI est un document opposable à l'administration et à ses décisions. Les PLU/PLUI doivent en effet être compatibles avec le PGRI. Ce dernier comprend les objectifs généraux suivants :

- Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues ;
- Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque ;
- Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable ;
- Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations ;
- Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation ;
- Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale.

##### 4.2.1.3.2 Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne / Seine-Normandie

Les SDAGE constituent des outils de planification concertée de la politique de l'eau avec lequel les PLU/PLUI doivent être compatibles. Il comprend des orientations qui participent à la prévention des risques d'inondation, avec par exemple la préservation des zones humides ou des têtes de bassin versant. Le territoire de la Communauté des Communes Giennoises est situé à cheval sur le bassin Loire-Bretagne et le bassin Seine-Normandie. Le SDAGE Seine-Normandie a été annulé par le Tribunal Administratif de Paris pour vice de forme en raison de la double compétence du préfet en tant qu'autorité environnementale et autorité décisionnaire, par décision du 19 décembre 2018. Ainsi le SDAGE en vigueur est le SDAGE 2010-2015.

Les SDAGE se déclinent en SAGE à l'échelle des sous-bassins.

##### Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Nappe de Beauce

Seule la partie nord du territoire de la communauté de communes est couverte par un SAGE : le SAGE Nappe de Beauce approuvé en 2013, comprenant les communes du nord de la Loire (Gien, Nevoy, les Choux, Langesse, Le Moulinet-sur-Solin et Boismorand). Le sud du territoire n'est à ce jour pas encore couvert par un SAGE.

#### 4.2.2 Des risques de mouvements de terrain pouvant fragiliser le bâti

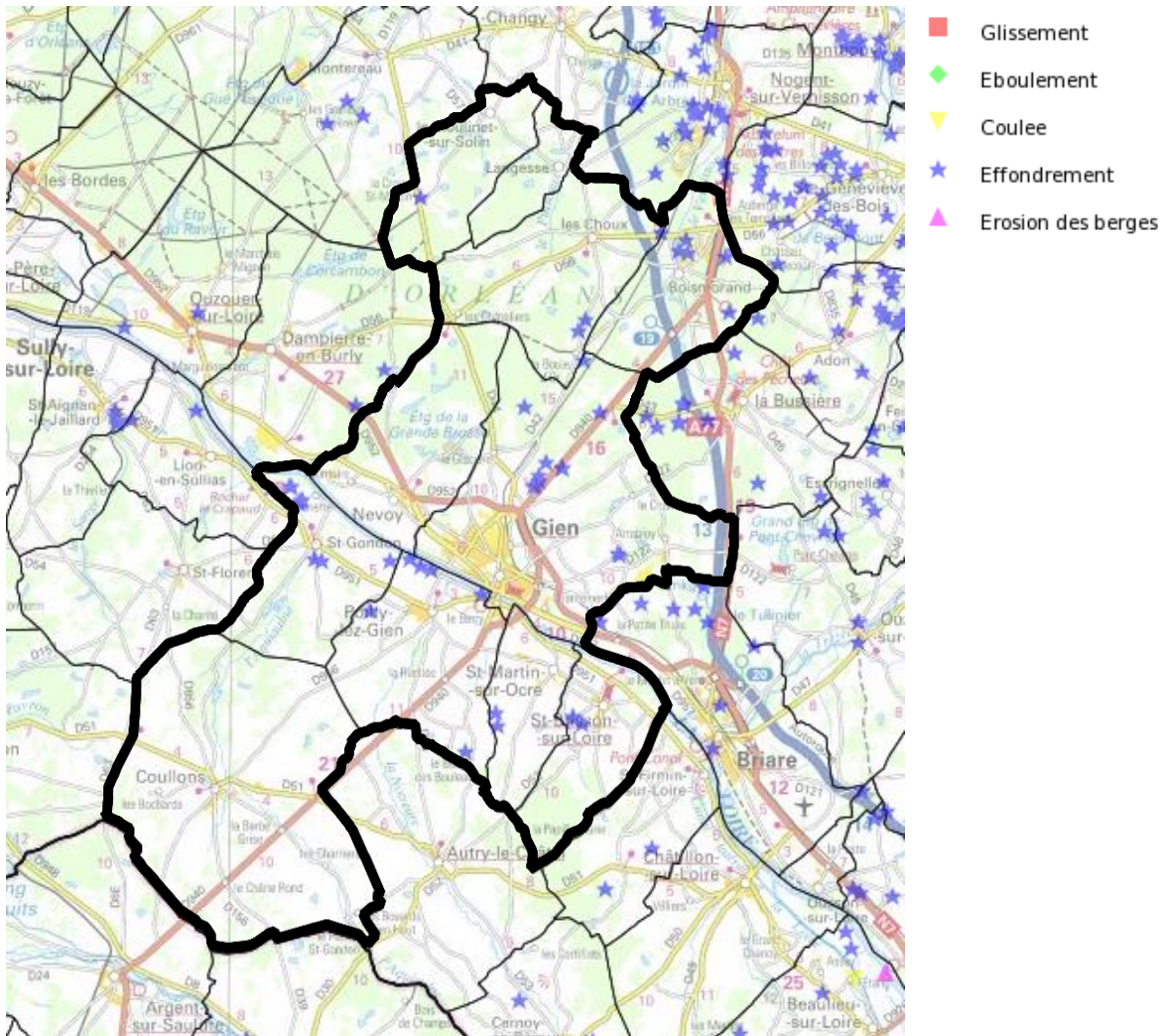
**DEFINITION : UN MOUVEMENT DE TERRAIN EST UN DEPLACEMENT PLUS OU MOINS BRUTAL DU SOL OU DU SOUS-SOL. CE PHENOMENE D'ORIGINE NATURELLE OU ANTHROPIQUE, EST FONCTION DE LA NATURE ET DE LA DISPOSITION DES COUCHES GEOLOGIQUES. IL EST DU A DES PROCESSUS LENTS DE DISSOLUTION OU D'EROSION FAVORISES PAR L'ACTION DE L'EAU (PLUIE NOTAMMENT) ET/OU DE L'HOMME. IL PEUT SE TRADUIRE PAR UN SOUTERRAINES NATURELLES OU ARTIFICIELLES, DES CHUTES DE BLOC, DES ECOULEMENTS DE MASSES ROCHEUSES, DES GLISSEMENTS DE TALUS, DES RAVINEMENTS, SELON LA CONFIGURATION DES COTEAUX, DES PHENOMENES DE GONFLEMENT OU DE RETRAIT LIES AUX CHANGEMENTS D'HUMIDITE DE SOLS ARGILEUX (A L'ORIGINE DE FISSURATIONS DU BATI).**

##### 4.2.2.1 Un risque d'effondrement prégnant

Le territoire de la Communauté des Communes Giennoises recense plusieurs sites ayant été touchés par des mouvements de terrain. Il s'agit uniquement d'événements de type effondrement lié à la présence de dépressions souterraines ou à la sensibilité du substrat rocheux à la dissolution (32 événements minimum recensés). Aucun événement de type éboulement ou glissement de terrain n'a été recensé. Par ailleurs, le territoire est situé en zone de sismicité 1 (aléa très faible) n'engendrant aucune obligation en termes de mesures parasismiques lors de la construction de bâtiments.



RAPPORT DE PRESENTATION - A/ETA



Carte : Risques de mouvements de terrain dans le territoire de la Communauté des Communes Giennoises (source : BRGM, IGN).

Le territoire recense de nombreuses cavités souterraines, correspondant principalement à des cavités naturelles, mais aussi à des carrières. Ces cavités souterraines engendrent un risque d'effondrement dans des secteurs bien définis, notamment les coteaux de la Loire qui comptent de nombreuses cavités.

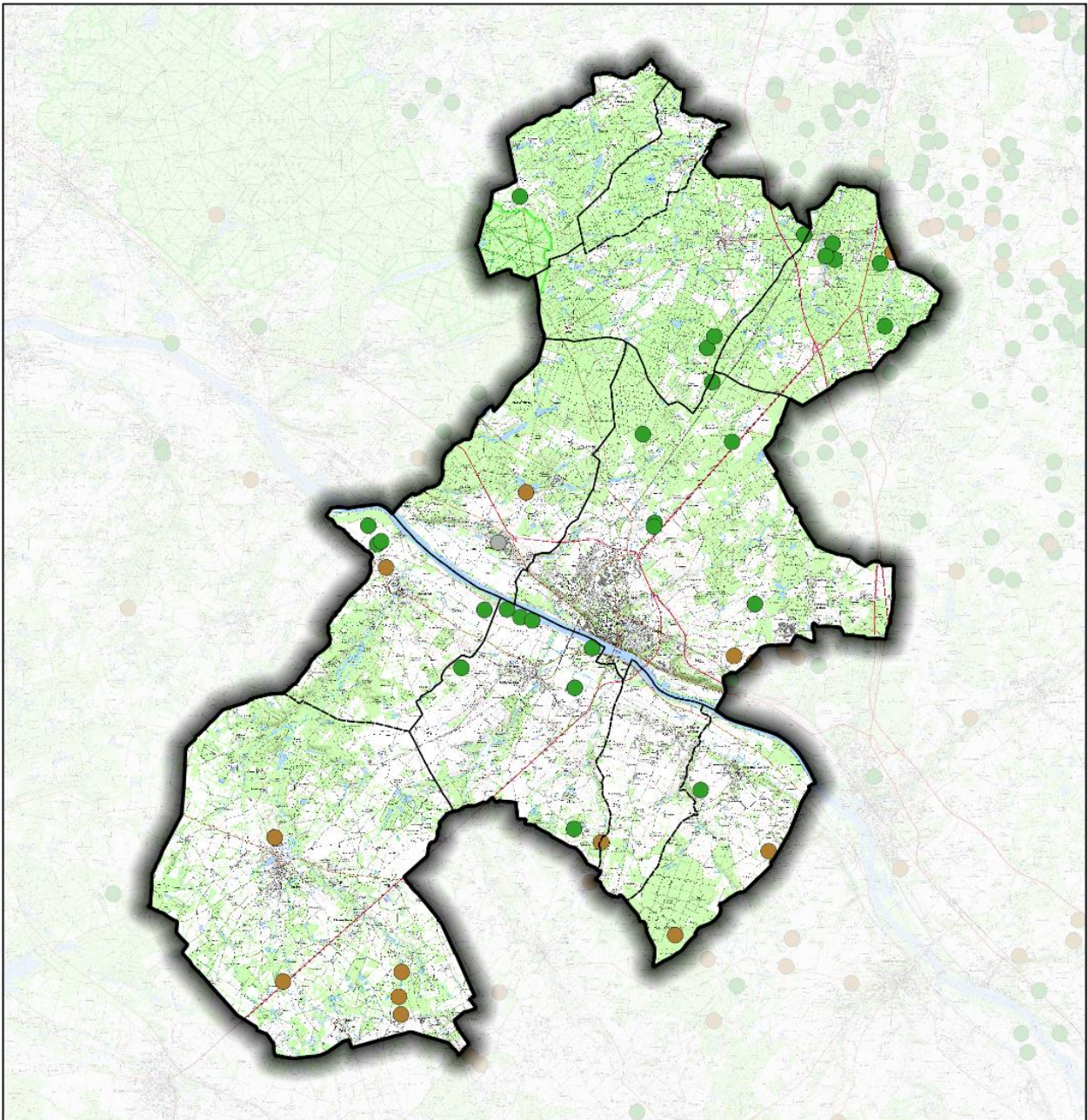


## Risque d'effondrement lié à la présence de cavités souterraines

Communauté de Communes  
Giennoises



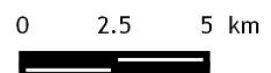
Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal



© Communauté de Communes Giennoises - Tous droits réservés - Sources : ©IGN (SCAN25<sup>®</sup>, 2015), ©BRGM, ©DREAL Centre-Val de Loire, ©Agence de l'eau Loire Bretagne, ©DDT45 - Cartographie : Biotope, 2016

### Type de cavité souterraine

- Cavité naturelle
- Carrière
- Cave



Carte : Cavités souterraines dans le territoire de la Communauté des Communes Giennoises (source : BRGM).

4.2.2.2 Une sensibilité moyenne à nulle face à l'aléa retrait-gonflement des argiles

Le territoire est également concerné par le risque lié au « retrait-gonflement des argiles ». Les phénomènes de retrait-gonflement de certaines formations géologiques argileuses provoquent des tassements différentiels qui se manifestent par des désordres affectant principalement le bâti individuel. Ces phénomènes apparaissent notamment à l'occasion de période de sécheresse exceptionnelle. L'argile est un minéral qui a pour particularité d'absorber l'eau. Ainsi, son volume varie en fonction de sa teneur en eau : il gonfle lorsqu'il est à saturation et devient dur et cassant lorsqu'il est asséché. Le sol situé sous une maison est protégé de l'évaporation en période estivale mais pas le sol aux alentours qui sera, par contre, sujet à l'évapotranspiration. Ces phénomènes de retrait et gonflement entraînent des mouvements de terrain lents, peu dangereux pour l'homme mais pouvant provoquer des dégâts importants sur les constructions.

Le risque est moyen dans le nord du territoire, ainsi qu'au niveau des coteaux, et globalement faible, voire nul, dans le sud du territoire.

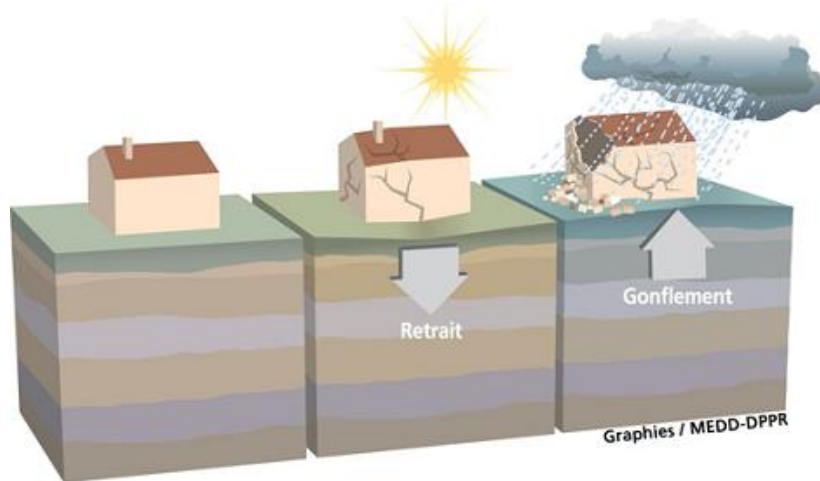


Schéma du phénomène de retrait-gonflement des argiles (Source : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)).

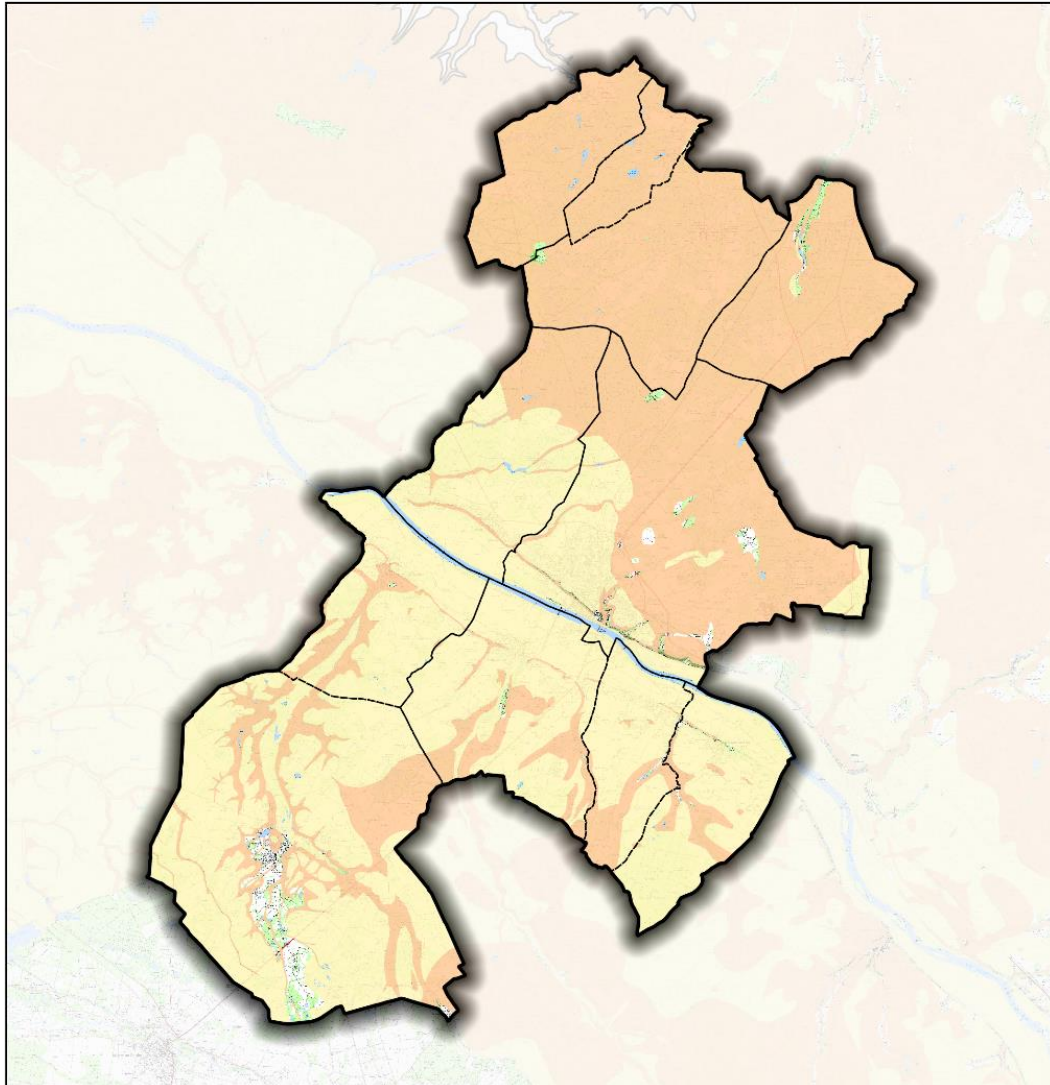


## Risque de mouvement de terrain lié à la présence d'argiles

Communauté de Communes  
Giennoises



Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal



© Communauté de Communes Giennoises - Tous droits réservés - Sources : ©IGN (SCAN25<sup>®</sup>, 2015), ©BRGM, ©DREAL Centre-Val de Loire, ©Agence de l'eau Loire Bretagne, ©DDT45 - Cartographie : Biotope, 2016

### Nature de l'aléa mouvement de terrain lié à la présence d'argiles dans le sol

- Aléa moyen
- Aléa faible
- Aléa très faible ou nul



0 2.5 5 km



Carte : Risque lié aux argiles dans le territoire de la Communauté des Communes Giennoises (source : BRGM).

#### 4.3 Le bruit

*LE BRUIT CONSTITUE DEPUIS PLUSIEURS ANNEES UNE PREOCCUPATION MAJEURE POUR LES FRANÇAIS. SELON UNE ENQUETE STATISTIQUE REALISEE EN MAI 2010 PAR LA TNS-SOFRES, LE BRUIT DU AUX TRANSPORTS APPARAÎT COMME LA PRINCIPALE SOURCE DE NUISANCE (54%). LA LOI DE 1992 RELATIVE A LA MAITRISE DES NUISANCES AUX ABORDS DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE IMPOSE LA REALISATION D'UN CLASSEMENT DES VOIES SONORES, AINSI QUE LA DELIMITATION D'UN SECTEUR DE NUISANCE DE PART ET D'AUTRE DE L'INFRASTRUCTURE. A L'INTERIEUR DE CE SECTEUR, DES REGLES DE CONSTRUCTION SONT IMPOSEES AUX FUTURS PETITIONNAIRES DES PERMIS DE CONSTRUIRE AFIN DE GARANTIR UN ISOLEMENT ACOUSTIQUE DES BATIMENTS. LES PERIMETRES DE REcul LE LONG DE LA VOIE DOIVENT ETRE INTEGRES DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME LOCAUX (ANNEXE DES PLU ET POS EN VIGUEUR).*

*CETTE REGLEMENTATION A ETE COMPLETEE PAR LA DIRECTIVE DE 2002 RELATIVE A L'EVALUATION ET A LA GESTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT, QUI IMPOSE AUX GRANDES AGGLOMERATIONS ET POUR LES PRINCIPALES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS, LA REALISATION DE CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES. LES CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES CONDUISENT A L'ADOPTION DE PLANS DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT - PPBE.*

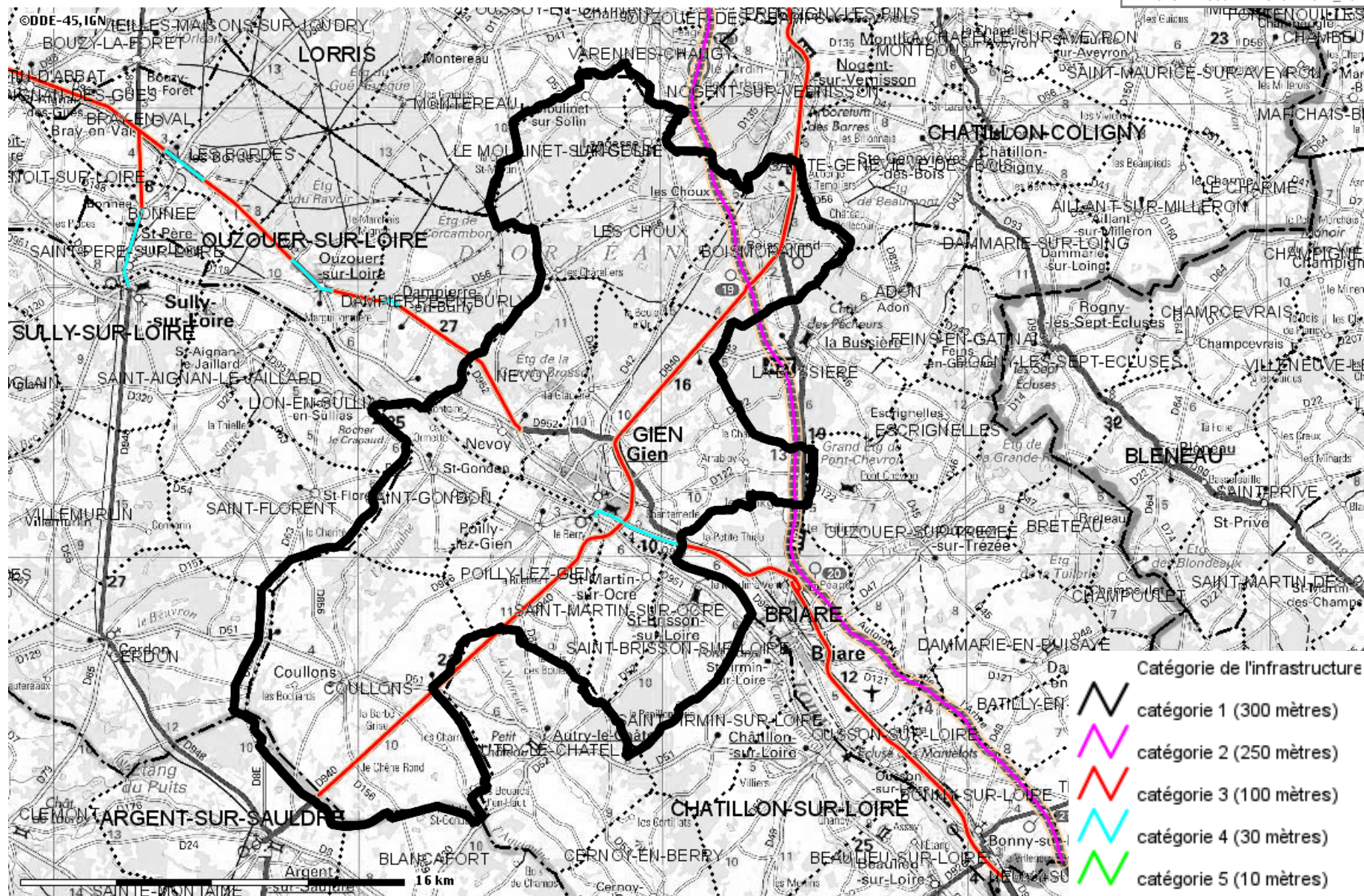
L'arrêté préfectoral du 24 avril 2009 identifie et classe les infrastructures routières et ferroviaires du Loiret, selon leur niveau sonore. Les constructeurs sont tenus de réaliser des travaux d'isolement acoustique des bâtiments inclus dans les secteurs de bruit. Il identifie dans le territoire :

- L'autoroute A77, classée en catégorie 2 (nuisances sur 250m) ;
- La route départementale RD940 classée en catégorie 3 (nuisances sur 100m) ;
- La route départementale RD952 classée en catégorie 3 (nuisances sur 100m) et 4 au centre de Gien (nuisances sur 30m).

Aucune voie ferroviaire n'est classée dans le territoire.

Certaines voies pouvant présenter des nuisances ne sont pas incluses dans le classement préfectoral et nécessiteraient une attention dans le cadre de futurs aménagements, c'est le cas de la RD951, ou encore de la RD956, par exemple. De même, d'autres sources de nuisances peuvent être identifiées mais n'ont pas fait m'objet d'un recensement, c'est le cas des aéronefs notamment.

Aucun Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) ne concerne actuellement le territoire de la Communauté des Communes Gienneses. Un PPBE des infrastructures de l'Etat dans le Loiret est en cours d'élaboration, mais il ne prend en compte qu'une partie des sources de nuisances sonores, à savoir le réseau routier géré par l'Etat.

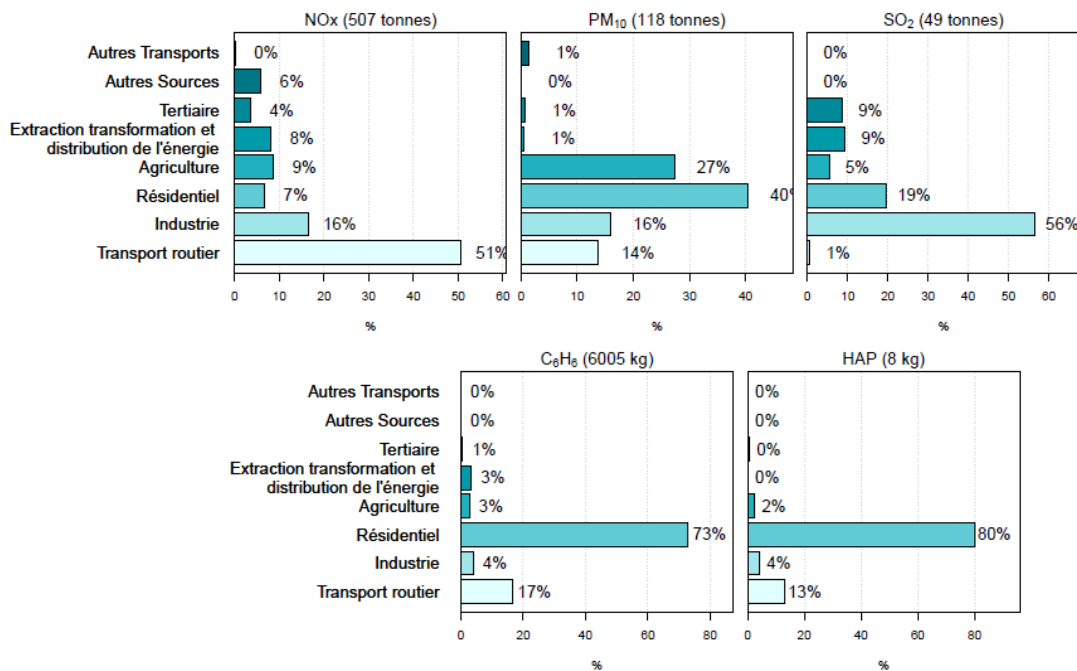


Carte : Classement des infrastructures terrestres dans la Communauté des Communes Giennaises (source : DDT).

#### 4.4 Qualité de l'air

##### 4.4.1 Bilan des émissions de polluants atmosphériques

Les émissions de polluants atmosphériques dans le territoire s'élèvent en 2010 à 507 tonnes pour les oxydes d'azote (NOx), 118 tonnes pour les particules en suspension (PM10), 49 tonnes pour le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), 6005 kg pour le benzène (C<sub>6</sub>H<sub>6</sub>) et 8 kg pour les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP). La part d'émissions de chaque secteur d'activité sur le territoire varie en fonction du polluant considéré. Ainsi, dans le territoire de la Communauté des Communes Giennesoises, les transports routiers sont responsables de 51% des émissions d'oxyde d'azote. Le secteur résidentiel est le plus grand émetteur de particules fines (40%), de benzène (73%) et d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (80%), notamment du fait de la combustion du bois de chauffage. Enfin, le secteur industriel est responsable de 56% des émissions de dioxyde de soufre dans le territoire.



Figures : Emissions de polluants par secteur d'activité dans la Communauté des Communes Giennesoises en 2010 (source : Lig'Air).

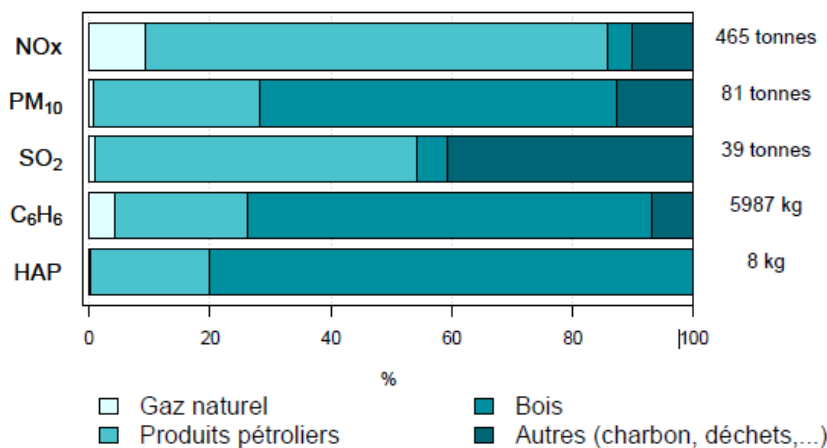


Figure : Répartition des émissions de polluants issus de la combustion, en fonction du combustible, dans la Communauté des Communes Giennesoises, en 2010 (source : Lig'Air).

4.4.2 Une qualité de l'air globalement bonne

En situation de fond (loin des sources émettrices), aucun dépassement des valeurs limites n'a été observé sur le territoire durant l'année 2014 pour les polluants atmosphériques NO<sub>2</sub> (dioxyde d'azote), PM<sub>10</sub> (particules fines) et O<sub>3</sub> (ozone). Malgré le respect de ces valeurs (fixées à l'échelle européenne par la directive 2008/50/CE du 14 avril 2008), le territoire a fait l'objet d'épisodes de pollution en particules fines (PM<sub>10</sub>) conduisant aux déclenchements de procédures préfectorales d'information et de recommandation, mais aussi d'alerte. Seul l'objectif de qualité pour l'ozone (AOT40 1) a été dépassé.

Polluants	Indicateurs	Valeurs maximales dans l'EPCI (Valeurs réglementaires)
NO <sub>2</sub>	Moyenne annuelle en situation de fond	7.6 µg/m <sup>3</sup> (valeur limite : 40 µg/m <sup>3</sup> )
PM <sub>10</sub>	Moyenne annuelle	16 µg/m <sup>3</sup> (valeur limite : 40 µg/m <sup>3</sup> )
	Nombre de jours dépassant 50 µg/m <sup>3</sup>	5 jours (valeur limite : 35 jours par an)
O <sub>3</sub>	Nombre de jours >120 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 8h	10 jours (objectif qualité : 25 jours)
	AOT 40	10398 µg/m <sup>3</sup> .h (objectif qualité : 6000 µg/m <sup>3</sup> .h)

Tableau : Bilan des dépassements de seuil réglementaire pour les émissions de polluants dans la Communauté des Communes Giennoises en 2010 (source : Lig'Air).

4.5 La pollution lumineuse

**UNE OPTIMISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PEUT A LA FOIS PERMETTRE UNE DIMINUTION DES ACCIDENTS DE CIRCULATIONS DE LA ROUTE DUS A L'EBLOUISSEMENT OU A LA FATIGUE OCULAIRE, DE FAIRE DES ECONOMIES D'ENERGIES ET FINANCIERS, MAIS AUSSI DE PRESERVER LE MILIEU NOCTURNE (TRAME ETOILEE, DEPLACEMENT DES ESPECES NOCTURNES) SANS DIMINUER LA QUALITE DE L'ECLAIRAGE. IL A EGALEMENT ETE DEMONTRE QU'IL POUVAIT Y AVOIR UN IMPACT SUR LA SANTE HUMAINE PAR UN DEREGLEMENT DU RYTHME BIOLOGIQUE. IL EST DONC IMPORTANT DE REPENSER LES MODES D'ECLAIRAGES POUR A LA FOIS AMELIORER LE CADRE DE VIE ET MAINTENIR UNE QUALITE DU SERVICE. IL EXISTE PLUSIEURS METHODES POUR Y PARVENIR.**

**LA PREMIERE CONSISTE A OPTIMISER L'ORIENTATION DE L'ECLAIRAGE. L'UTILISATION D'UN ABAT-JOUR ADAPTE PERMET DE DIMINUER LA PART DE LUMIERE SE DIRIGEANT DIRECTEMENT VERS LE CIEL. POUR OPTIMISER L'EFFICACITE, IL EST IMPORTANT QUE L'AMPOULE UTILISEE NE LE DEPASSE PAS. COMME LES FAISCEAUX LUMINEUX SONT TOUS EMIS VERS LE SOL, IL EST POSSIBLE DE DIMINUER L'INTENSITE ET D'OBTENIR LA MEME QUALITE D'ECLAIRAGE**

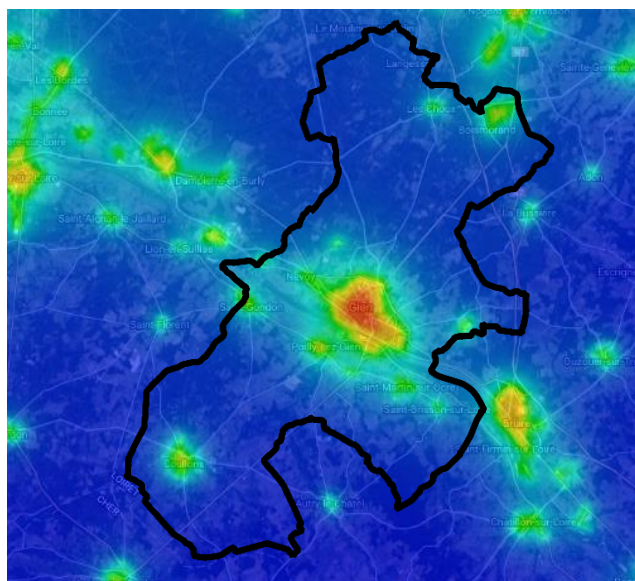
**UNE SECONDE METHODE CONSISTE A UTILISER DES DIODES ELECTROLUMINESCENTES AYANT UN RENDEMENT « CONSOMMATION ENERGETIQUE/QUANTITE DE LUMIERE EMISE » MEILLEUR QUE LES LAMPES A INCANDESCENCE. LES PERFORMANCES ENERGETIQUES SONT DONC PLUS AVANTAGEUSES.**

**UNE TROISIEME PRATIQUE EST L'INSTALLATION DE DETECTEURS DE MOUVEMENTS. L'INTENSITE LUMINEUSE DEGAGEE EST FAIBLE LORSQUE LE DETECTEUR N'EST PAS ACTIONNE, PUIS S'ACTIVE DES LE PASSAGE D'UN INDIVIDU. IL PERMET D'ECLAIRER DANS DES PERIODES DITES « UTILES ». CEPENDANT, CE SYSTEME POSE DE NOMBREUSES QUESTIONS QUANT AUX REGLAGES A EFFECTUER. A QUELLE DISTANCE LE DETECTEUR VA REPERER L'INDIVIDU ? AU BOUT DE COMBIEN DE TEMPS S'ARRETE-T-IL ? PEUT-IL FAIRE LA DIFFERENCE ENTRE LE PASSAGE D'UN ANIMAL NOCTURNE ET CELUI D'UN USAGER ? IL EST DONC TRES DIFFICILE A METTRE EN PLACE SI ON SOUHAITE UN RENDEMENT TOTAL MAIS IL PEUT S'AVERER TRES EFFICACE EN TERMES D'ECONOMIES ENERGETIQUES.**

**LA QUATRIEME METHODE EST PLUS RADICALE. ELLE CONSISTE A CHOISIR UNE PLAGE HORAIRE OU LA FREQUENTATION EST LA MOINS IMPORTANTE ET PAR CONSEQUENT OU LA DEMANDE DU SERVICE EST LA PLUS FAIBLE AFIN D'ETEINDRE TOTALEMENT L'ECLAIRAGE (APPLICATION RESTREINTE A UN SECTEUR OU A DES AXES PARTICULIERS).**

Dans le territoire de la Communauté des Communes Giennoises, la pollution lumineuse se concentre en bord de Loire, et plus particulièrement au niveau du centre urbain de Gien. Cela peut avoir des répercussions sur la faune associée au domaine ligérien.





Pollution lumineuse importante  Faible pollution lumineuse

Carte : Pollution lumineuse (source : avex-asso.org).

## 4.6 Les déchets

### 4.6.1 Une gestion bien structurée

#### 4.6.1.1 Une compétence du SMICTOM

La Communauté des Communes Giennoises adhère au Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) des cantons de Gien, Châtillon Coligny, Briare et Châtillon sur Loire, qui gère également les déchets de 3 autres intercommunalités, soit l'équivalent de 44 communes (55 126 habitants). Le SMICTOM exerce à ce titre les compétences :

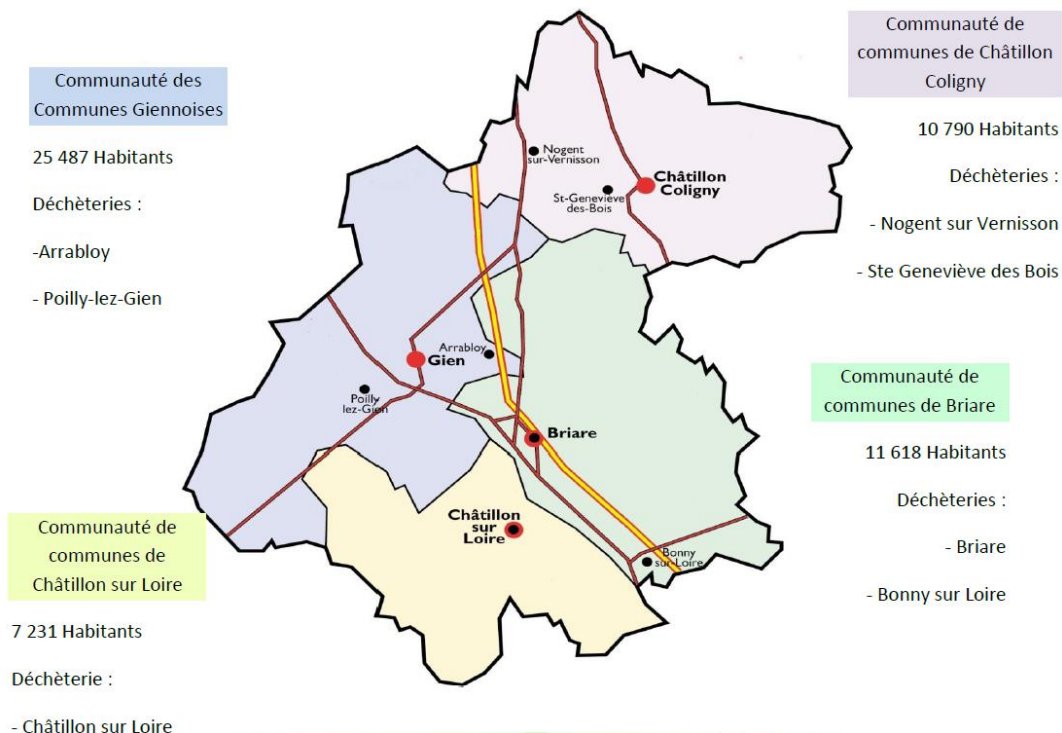
- collecte ;
- gestion de sept déchèteries (dont 2 situées au sein de la Communauté des Communes Giennoises) ;
- tri et transfert des déchets.

Le traitement des déchets par incinération et enfouissement relève de la compétence du SYCTOM (composé du SMICTOM et du SICTOM voisin).

#### 4.6.1.2 Différents modes de collecte

Les déchets collectés en porte à porte sont les ordures ménagères résiduelles, les déchets recyclables et les déchets non ménagers des artisans et commerçants, à une fréquence d'une fois par semaine. Le SMICTOM a confié la collecte en porte à porte à la société COVED (fin de contrat prévu en juillet 2017), via un marché de service.

Les matériaux recyclables sont également collectés en déchetteries et en points d'apport volontaire. 2 des déchetteries de la SMICTOM sont situées sur le territoire de la Communauté des Communes Giennoises. La gestion des déchetteries a été confiée à la société BOURGOGNE ENVIRONNEMENT depuis 2015.



Carte : Localisation des déchetteries dans le territoire du SMICTOM (source : Rapport d'activités du SMICTOM de 2015).

#### 4.6.1.3 Une méthode de traitement intégrant la valorisation des déchets

Une fois collectés, les déchets recyclables sont acheminés vers le centre de tri d'Ormoy (89) exploitée par la société SOREPAR. Il est à noter que l'éloignement du centre de tri induit un bilan carbone défavorable.

Une fois le tri effectué, les différents matériaux valorisables sont envoyés dans diverses entreprises et unités de recyclage, répartis dans la région. Les erreurs de tri sont quant à eux expédiés vers l'usine d'incinération d'Arrabloy.

La fraction non recyclable des déchets (ordures ménagères notamment) est incinérée, cette étape relève de la compétence du SYCTOM. L'incinération des déchets fait également l'objet de réflexions en faveur d'une valorisation énergétique, avec notamment un projet d'installation, près de l'usine d'incinération, de serres chauffées à partir de l'énergie provenant de l'incinération des déchets.

#### 4.6.2 Des actions à poursuivre pour conforter la tendance à la diminution des tonnages d'ordures ménagères collectés

##### 4.6.2.1 Un bilan positif des tonnages en 2015

En 2015, 34 272 tonnes de déchets ont été produits dans le territoire desservi par le SMICTOM, dont 14 710 tonnes d'ordures ménagères. Il s'agit d'une production plutôt satisfaisante, la quantité d'ordures ménagères produite par habitant dans le territoire desservi par le SMICTOM est en effet inférieure à la moyenne nationale (267kg/hab/an contre 354kg/hab/an pour la moyenne française).

##### 4.6.2.2 Une tendance globale à la hausse des déchets mais une diminution constatée de la fraction des ordures ménagères

La production globale de déchets s'inscrit dans une tendance à la hausse ces dernières années (+4,1% entre 2012 et 2015). Cet accroissement global est induit par une augmentation des déchets recyclables (+13,1% entre 2012 et 2015). Toutefois, alors que les tonnages globaux ont tendance à croître, ceux des ordures ménagères (qui ne sont pas valorisables) sont en déclin : -5,4% entre 2012 et 2015. La part des ordures ménagères dans le total de déchets produits a d'ailleurs reculé (elle est passée de 47% des déchets produits en 2012 à 43% de ceux produits en 2015), tandis que de la part des déchets pouvant être valorisés dans les tonnages globaux

s'est accrue (29% en 2012 contre 31% en 2015). Cela démontre une appropriation du tri sélectif par les habitants.

		2012	2013	2014	2015	Evolution 2012-2015 (en %)	Production annuelle par habitant (en kg)
Collecte en porte à porte	Tonnages OM collectés	15557	15063	14807	14710	-5,4	267
	Tonnages emballages	523	737	904	925	76,9	17
	Tonnages verre	1684	1708	1723	1772	5,2	32
	Tonnages JRM	1040	1027	1041	1000	-3,8	18
	<b>TOTAL valorisable en porte à porte</b>	<b>3247</b>	<b>3472</b>	<b>3668</b>	<b>3697</b>	<b>13,9</b>	<b>67</b>
Collecte en déchetterie	Bois	552	560	570	629	13,9	11
	Fer	708	676	638	659	-6,9	12
	Papiers/cartons	258	270	284	276	7,0	5
	Déchets verts	4707	5127	5956	5453	15,8	99
	Déchets dangereux des Ménages	82	90	89	98	19,5	2
	Encombrants et gravats	7823	8404	8988	8750	11,8	159
	<b>TOTAL</b>	<b>14130</b>	<b>15127</b>	<b>16525</b>	<b>15865</b>	<b>12,3</b>	<b>288</b>
	<b>Dont valorisable</b>	<b>6225</b>	<b>6633</b>	<b>7448</b>	<b>7017</b>	<b>12,7</b>	<b>127</b>
<b>TOTAL</b>	<b>32934</b>	<b>33662</b>	<b>35000</b>	<b>34272</b>	<b>4,1</b>	<b>622</b>	
<b>TOTAL valorisable</b>	<b>9472</b>	<b>10105</b>	<b>11116</b>	<b>10714</b>	<b>13,1</b>	<b>194</b>	

Tableau : Synthèse des tonnages de déchets produits et de leur évolution entre 2012 et 2015 en tonnes (source : Rapport d'activités du SMICTOM de 2015).

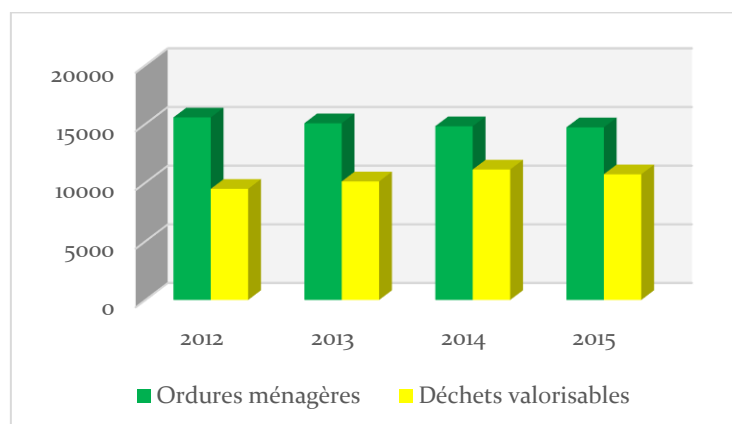


Figure : Evolution des tonnages de déchets (en tonnes) entre 2012 et 2015 (source : Rapport d'activités du SMICTOM de 2015).

La Communauté des Communes Gienneses ne dispose pas de plan de préventions des déchets. Toutefois, le Conseil Départemental du Loiret est doté d'un plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux et d'un plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PEDMA) qui vise à orienter et à coordonner l'ensemble des actions à mener, tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés. Le PEDMA du Loiret fixe un objectif de réduction de la production des ordures ménagères de 25kg/hab/an entre 2008 et 2013 et de 35kg/hab/an entre 2014 et 2018. Le territoire du SMICTOM n'a pas atteint l'objectif fixé pour la période 2008-2013. Les efforts doivent donc être poursuivis.

Dans cette démarche, le compostage individuel permet de réduire les tonnages d'ordures ménagères produits et apparaît alors comme étant l'une des alternatives à la collecte et au traitement des déchets engendrant d'importants coûts pour la collectivité mais aussi pour les usagers. Des actions en faveur du compostage sont à poursuivre au sein du territoire afin de répondre aux objectifs fixés à l'échelle du département.

#### 4.6.2.3 Une progression du tri sélectif

En 2015, 7017 tonnes de déchets recyclables ont été collectés dans le territoire du SMICTOM. Ces tonnages de déchets recyclables ont augmenté sur la période 2012-2015. La marge de progrès du tri sélectif reste néanmoins importante.

Ce constat global met en évidence la nécessité de poursuivre les actions visant à informer et sensibiliser les habitants sur le tri sélectif. Plusieurs actions sont déjà menées par le SMICTOM : animations dans les écoles, distribution de tracts, de sacs de pré-collecte, etc.

Thème de l'animation	Nombres d'animations dispensées	Nombre de participants
Papier recyclé	12	322
Animation global sur les déchets	5	125
Tri et recyclage	39	993
Réduisons nos déchets	11	283
<b>Total</b>	<b>67</b>	<b>1733</b>

Tableau : Bilan des animations réalisées dans les écoles en 2015 par le SMICTOM dans son territoire d'intervention (source : Rapport d'activités du SMICTOM de 2015).

**5. Climat, air, énergie : potentialités énergétiques et énergies renouvelables**

*5.1 Alimentation en électricité*

De nombreux ouvrages liés au transport de l'électricité sont implantés sur le territoire de la Communauté de Communes (les centrales de Dampierre-en-Burly et de Belleville-sur-Loire sont très proches).  
 Le territoire est traversé par de nombreuses lignes haute tension et très haute tension :

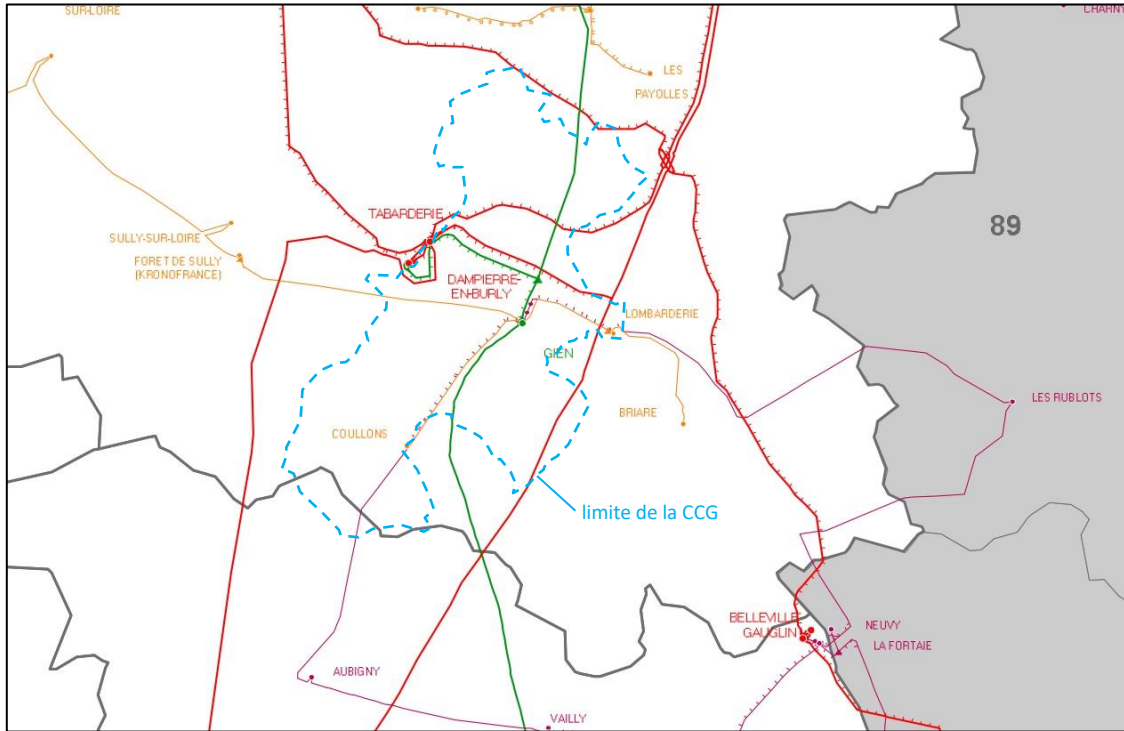


Figure 2 - Extrait de la carte du réseau de transport d'électricité de la Région Centre  
 Source : RTE-TEO-GIMR-PSC (CM12/214 - septembre 2012)

Le code couleur des symboles et des annotations indique la tension maximale d'exploitation de l'ouvrage



5.2 Communication numérique

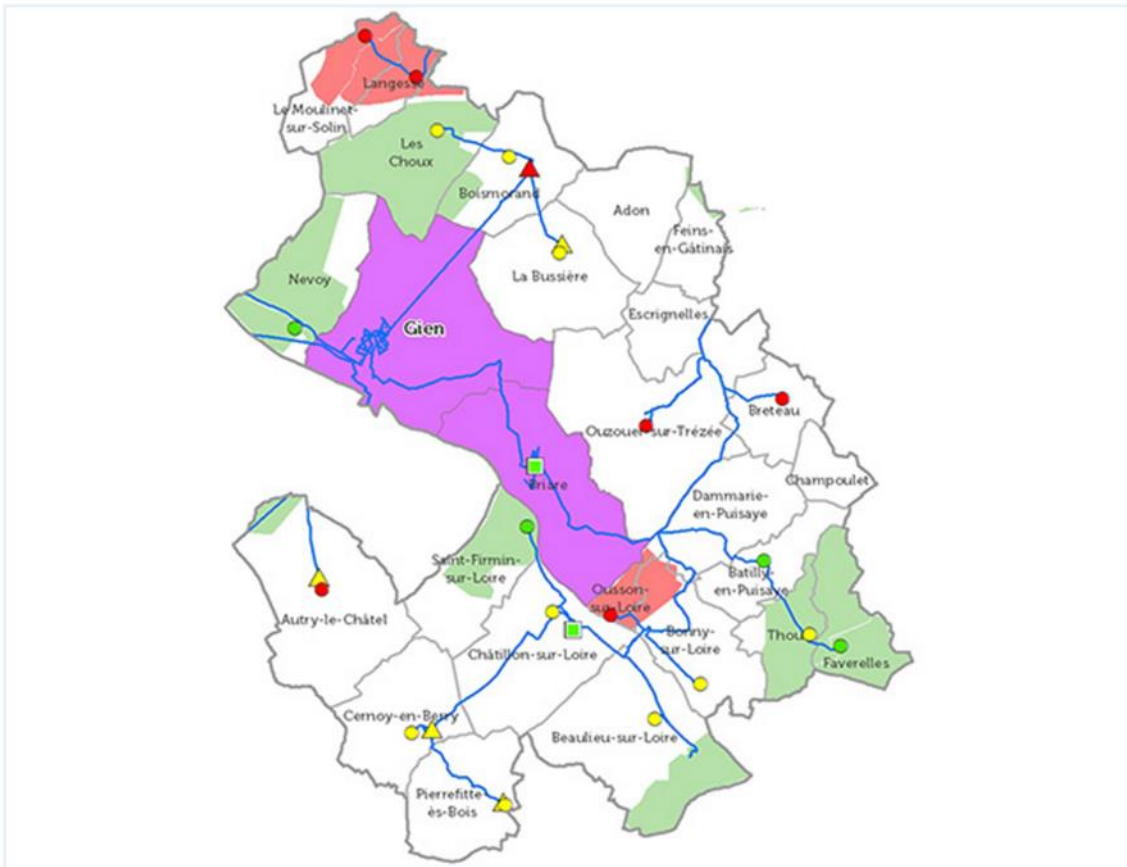


Figure 3 - Le réseau Lysséo (source : www.lysseo.fr)



Pour répondre aux enjeux du très haut débit (THD), le Département du Loiret a confié à SFR Collectivités, en février 2014, un vaste chantier télécom : le projet Lysséo. Complément du réseau Médialys (lancé en 2004), Lysséo a pour objectif de couvrir l'intégralité du territoire en THD d'ici 2024.

Finalement sur 10 ans, le Conseil Départemental envisage :

- un réseau de 1900 km de câbles optiques, dont 810 km issus du réseau à haut débit
- 130 PRM (point de raccordement mutualisé), ce qui reviendra à multiplier presque par deux le nombre de NRA sur le territoire
- 14 communes (avec une population de 6000 à 15000 habitants) couvertes à 100% par le FTTH
- et chacune des 334 communes du Loiret bénéficiera d'un accès au très haut débit, ce qui répond à la question d'universalité, point fort du projet.

### 5.3 Bilan des consommations énergétiques

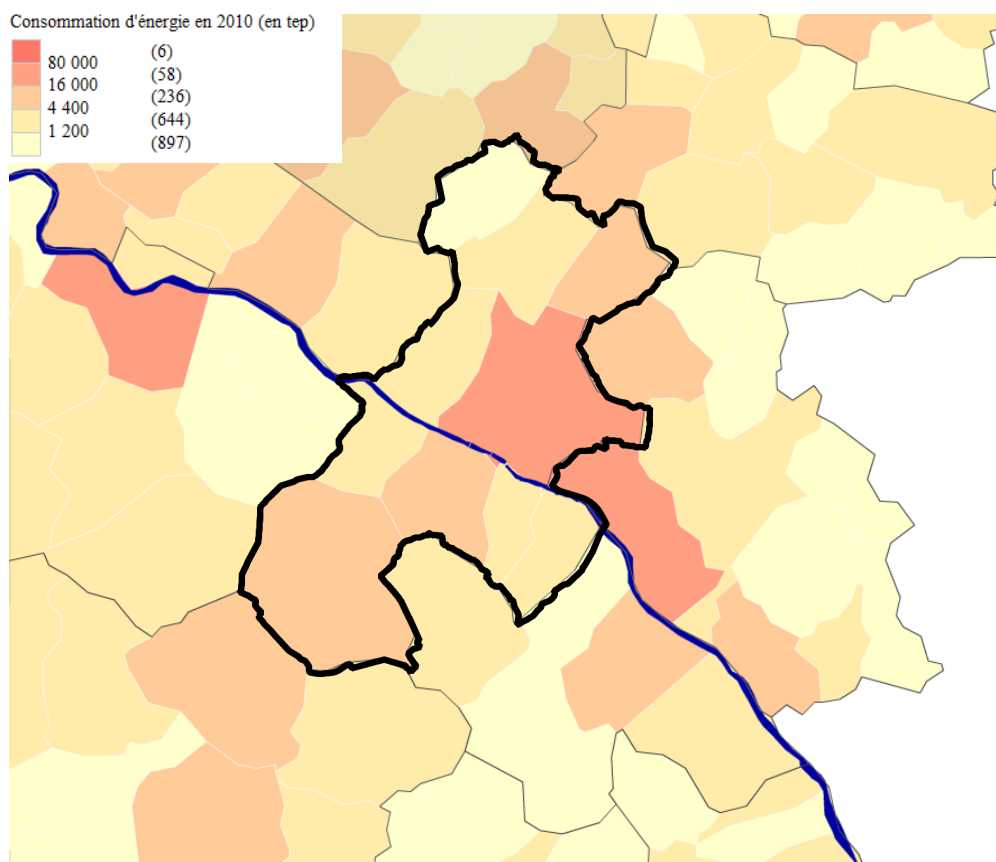
#### 5.3.1 Une consommation énergétique en baisse

En 2010, d'après les données les plus récentes de l'Observatoire des énergies de la Région Centre, le territoire de la Communauté des Communes Giennesoises a consommé **67 375 tep** (tonnes équivalent pétrole) d'énergie finale, soit environ 2,55 tep/an/habitant. Il s'agit d'une consommation par habitant **équivalente à la moyenne nationale** de 2,5 tep/an/habitant en 2012. La commune de Gien présente la plus grande consommation brute. Toutefois, rapportée au nombre d'habitants, sa consommation devient sensiblement équivalente aux communes voisines, tandis que 2 communes aux caractéristiques plus rurales présentent une consommation par habitant nettement supérieure à la moyenne nationale, il s'agit de Boismorand et les Choux avec une consommation respective de 6,34 tep/an/habitant et 3,93 tep/an/hab. Le bilan sur ces 2 communes est en fait influencé par la présence de voies de communication structurantes qui tirent les estimations vers le haut.

En 2008, la consommation d'énergie finale du territoire s'élevait à 70 235 tep. Ainsi, une **diminution de 2% par an de la consommation énergétique** est donc observable au sein de la Communauté des Communes Giennesoises, suivant également une trajectoire nationale qui s'explique par les efforts menés dans la rénovation thermique et la transition vers des matériaux moins consommateurs (ampoules LED par exemple).

Le secteur résidentiel correspond au premier secteur en termes de consommations d'énergie finale dans le territoire de la Communauté des Communes Giennesoises avec 32% des consommations en 2010, suivi par le secteur industriel avec 27% des consommations (tandis qu'il se situe en tête du classement à l'échelle du Pays du Giennois où il représente 35% de la consommation). Les transports arrivent en troisième place du classement avec 24% de la consommation finale, suivis par le secteur tertiaire (14%) et du secteur agricole (2%).

Au niveau régional, les deux principaux secteurs consommateurs sont le transport et le résidentiel.

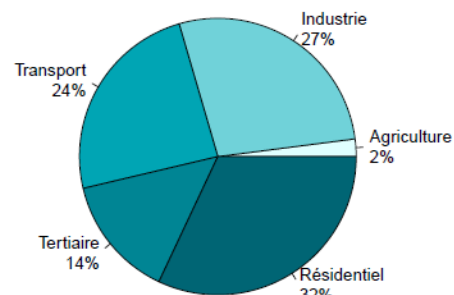
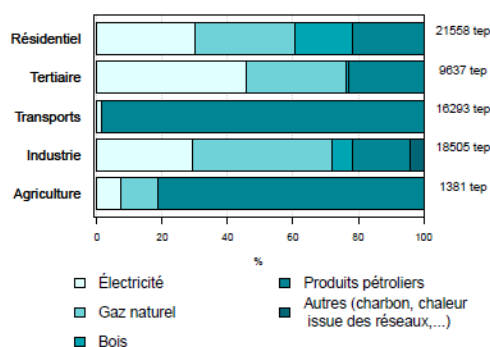


Carte : Bilans des consommations d'énergies finales (non rapportées au nombre d'habitants) en 2010 (source : Lig'Air).

Commune	Population actuelle (année de référence : 2012)	Consommation en 2008 en tep	Consommation en 2010 en tep	Evolution 2008-2010	Consommation actuelle* par habitant en tep
LE MOULINET-SUR-SOLIN	144	332	326	-1,81	2,26
BOISMORAND	783	4103	4961	20,91	6,34
LANGESSE	76	175	166	-5,14	2,18
SAINT-GONDON	1066	1504	1431	-4,85	1,34
SAINT-BRISSON-SUR-LOIRE	1075	1638	1563	-4,58	1,45
COULLONS	2464	7178	6844	-4,65	2,78
NEVOY	1149	2599	2512	-3,35	2,19
POILLY-LEZ-GIEN	2348	5615	5511	-1,85	2,35
SAINT-MARTIN-SUR-OCRE	1252	1717	1782	3,79	1,42
GIEN	15495	43629	40182	-7,90	2,59
LES CHOUX	534	1745	2097	20,17	3,93
<b>TOTAL</b>	<b>26386</b>	<b>70235</b>	<b>67375</b>	<b>-4,07</b>	<b>2,55</b>

\*La consommation dite actuelle correspond à la date des données disponibles les plus récentes, soit 2010 au 20/11/2016

Tableau : Bilans des consommations d'énergies finales en 2008 et en 2010 (source : OREGES, Lig'Air).



Figures : Répartition de la consommation d'énergie finale par secteur et par type d'énergie en 2010 (source : Lig'Air).

### 5.3.2 Une dépendance aux énergies fossiles

Les énergies fossiles (gaz naturel et produits pétroliers) sont la première source d'énergie consommée avec plus de 66% de la consommation directe du territoire de la Communauté des Communes Giennoises, il en va de même à l'échelle régionale. Ce bilan augmente encore si l'on y ajoute l'électricité (25% de la consommation), produite en grande partie à partir d'énergie fossile. Le bois, quant à lui, correspond à 7% de la consommation en énergie du territoire. Les énergies fossiles sont sources d'émissions de GES importantes lors de leur combustion, c'est pourquoi le développement des énergies renouvelables constitue un impératif afin de réduire la dépendance des ménages aux énergies fossiles dont le coût est très variable et tend à augmenter, et lutter contre le réchauffement climatique.



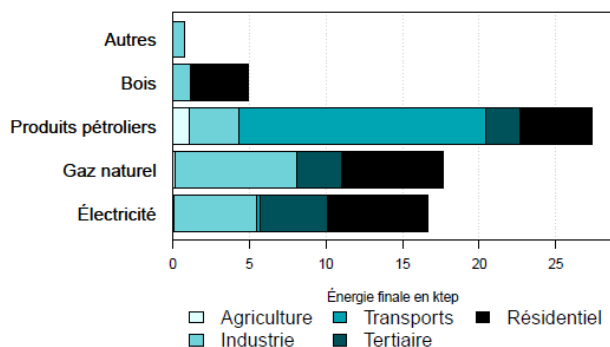


Figure : Consommation d'énergie finale dans le territoire de la Communauté des Communes Giennaises par type d'énergie et par secteur en 2010 (source : Lig'Air).

### 5.3.3 Un bâti ancien, facteur de surconsommations énergétiques

Comme énoncé précédemment, le secteur résidentiel est à l'origine de la majeure partie des consommations énergétiques du territoire, induites notamment par le chauffage. La typologie et l'âge des logements impactent beaucoup l'efficacité énergétique des bâtiments.

Dans le territoire de la Communauté des Communes Giennaises, 24% des logements ont été construits entre 1946 et 1970, soit une époque peu encline à l'utilisation de techniques et matériaux énergétiquement efficaces. Cela suppose des surconsommations énergétiques en raison de la faible efficacité énergétique de ces logements anciens. D'autre part, 75% des logements du territoire correspondent à des maisons. Cette typologie d'habitat est plus sensible aux déperditions d'énergie que les logements collectifs, du fait d'une plus grande part de la surface du logement en contact direct avec l'extérieur.

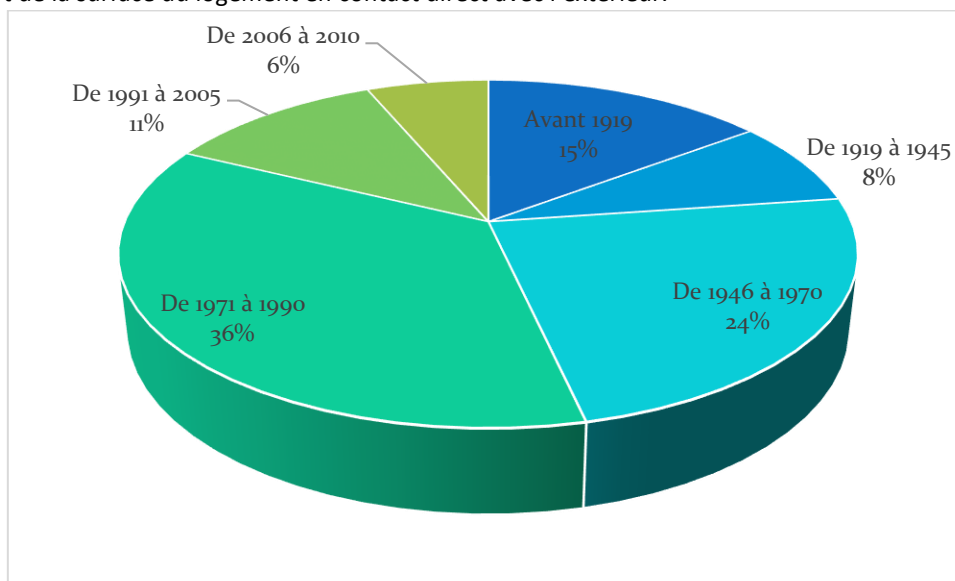


Figure : Répartition des logements en fonction de leur date de construction en 2013 (source : INSEE, RP2013).

#### 5.4 Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre

Les modifications climatiques observées au niveau mondial ces dernières années ont pour origine l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'origine anthropique dans l'atmosphère. Les conséquences de telles modifications sont multiples : extinction d'espèces, augmentation des risques, changements des pratiques agricoles, etc. Face à ce constat, la France s'est engagée dans la lutte contre le changement climatique via notamment les lois Grenelle 1 et 2 ou plus récemment la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

##### 5.4.1 Des actions à poursuivre pour réduire les émissions de GES tous secteurs confondus

En 2010, les émissions de gaz à effet de serre du territoire de la Communauté des Communes Giennesoises s'élevaient à **182 429 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>** (soit 1% des émissions régionales de GES). Les transports routiers constituent le premier secteur émetteur de GES dans le territoire (25% des émissions en 2010) suivi par le secteur de l'Industrie, très présent dans le territoire (24%), et du secteur résidentiel (17% des émissions). L'Agriculture est responsable de 14% des émissions (principalement sous forme de protoxyde d'azote – 66% des émissions pour ce type de polluant, et de méthane - 78% des émissions pour ce type de polluant), le secteur de la production d'énergie de 11% des émissions et le Tertiaire ferme la marche avec 8% des émissions de GES en 2010.

Environ 85 % des GES sont émis directement sous forme de CO<sub>2</sub> (dioxyde de carbone).

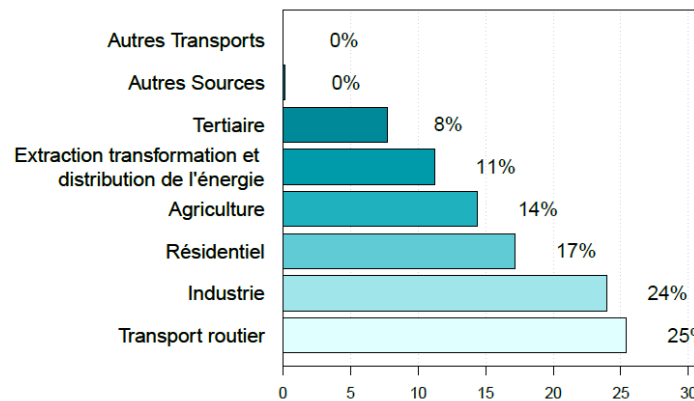


Figure : Emissions de GES par secteur dans la Communauté des Communes Giennesoises en 2010 (source : Lig'Air).

##### 5.4.2 Une dépendance des ménages à l'automobile, à l'origine d'importantes émissions de GES

Si les transports routiers correspondent au troisième secteur le plus consommateur d'énergie du territoire, il représente pourtant le premier émetteur de GES, aussi bien au niveau local que régional. Cela s'explique par la part plus importante des énergies fossiles dans le mix énergétique du secteur des transports que dans celui du secteur bâti, davantage consommateur de bois et d'électricité. Afin de limiter les émissions, des alternatives à la voiture doivent donc être favorisées, notamment pour les déplacements domicile-travail. En 2013 en effet, 83% des actifs du territoire intercommunal utilisent la voiture comme mode de transport pour leurs déplacements domicile-travail, contre seulement 9% utilisant les modes doux (deux-roues et marche) et 3% les transports en commun (INSEE, RP2013). Pourtant, 43% des actifs du territoire travaillent au sein même de leur commune de résidence, laissant envisager la possibilité d'un report modal, sur le deux-roues par exemple, adapté pour les déplacements courts au sein de la commune mais qui ne représente que 2,6% des déplacements domicile-travail.

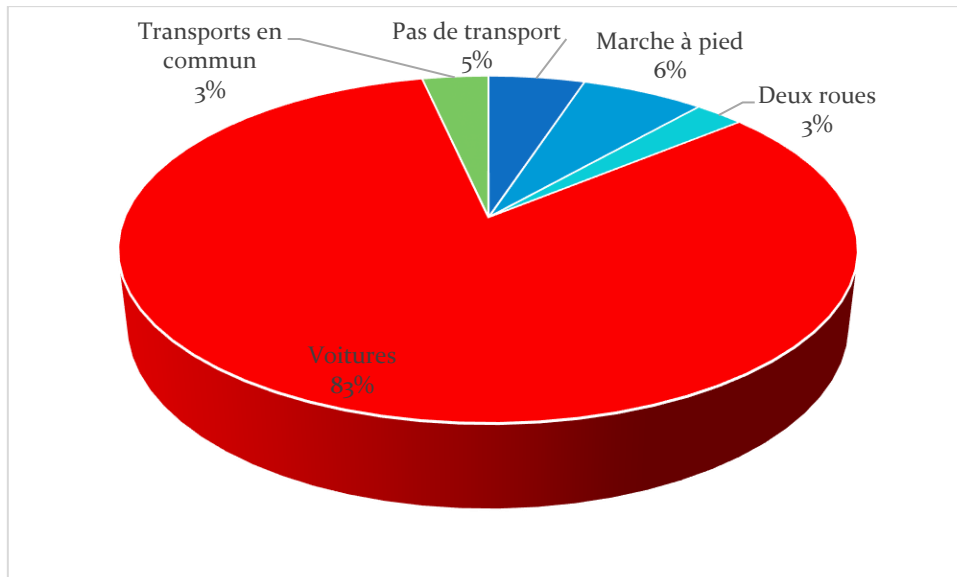


Figure : Répartition des déplacements de la population active de la Communauté des Communes Gienneses par mode de transport en 2013 (source : INSEE, RP2013).

### 5.5 Production d'énergie et développement des énergies renouvelables

#### 5.5.1 La place des Energies Renouvelables dans le mix énergétique du territoire

En 2013, 97% de la production énergétique de la Région Centre était produite à partir des 4 centrales nucléaires de la région. Les 3% restant correspondent à la production à partir des énergies fossiles, des énergies renouvelables ou de récupération. Les 2 principales sources d'énergie renouvelables sont le bois (70%) et l'éolien (21%).

Plusieurs installations de production EnR sont recensés dans le territoire de la Communauté de Communes d'après le Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables de la Région Centre (S3REnR) datant de 2015 :

- Gien : une installation de 4 908 kW ;
- Coullons : une installation de 562 kW.

#### 5.5.2 Un développement de l'éolien envisageable

D'après le Schéma Régional Eolien, aucune zone favorable à l'éolien n'est référencée dans le territoire. Il s'agit d'un zonage devenu obsolète mais qui donne toutefois une indication quant au potentiel du territoire. La délimitation de ces zones se base sur différents critères paysagers, de puissance des vents, etc. Cela ne signifie pas que l'implantation d'éoliennes soit complètement inenvisageable dans le territoire, les vitesses de vent restant suffisantes pour le développement du petit éolien notamment.



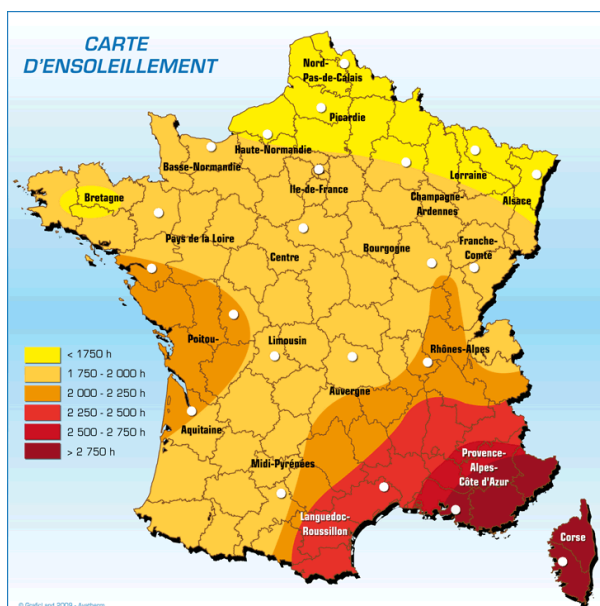
Photo : Exemple d'éolienne domestique innovante, « l'arbre à vent » (source : AFP, 2014).

Le petit éolien, ou éolien domestique, désigne les éoliennes d'une puissance nominale inférieure ou égale à 30 kw, raccordées au réseau électrique ou autonome lorsqu'elles sont localisées en site isolé. Elles ont vocation à être utilisées conjointement avec d'autres énergies pour répondre à de faibles besoins (ceux d'une famille par exemple).

### 5.5.3 Un potentiel solaire intéressant

Chaque année, le soleil fait parvenir sur Terre, 10 000 fois la consommation actuelle mondiale en énergie. Cette énergie renouvelable présente donc un potentiel important qui séduit particuliers et entreprises. C'est une ressource inépuisable utilisée pour l'énergie par deux types d'installations : les panneaux photovoltaïques qui produisent de l'électricité et les panneaux solaires thermiques qui produisent de la chaleur, utilisée pour le chauffage des bâtiments ou de l'eau. Notons que 5m<sup>2</sup> de panneaux solaires thermiques peuvent assurer 50% à 70% des besoins d'une famille.

L'ensoleillement en région Centre-Val de Loire est compris entre 2000 et 2500 heures en moyenne par an. Cela correspond à un potentiel énergétique de 4117 GWh/an environ, soit un potentiel moyen mais suffisant pour être exploitable. Un projet de champs photovoltaïque est notamment recensé dans la commune de Gien (autorisation délivrée).



Carte : Ensoleillement annuel en France (source : [www.meteo10.com](http://www.meteo10.com)).

#### 5.5.4 La géothermie

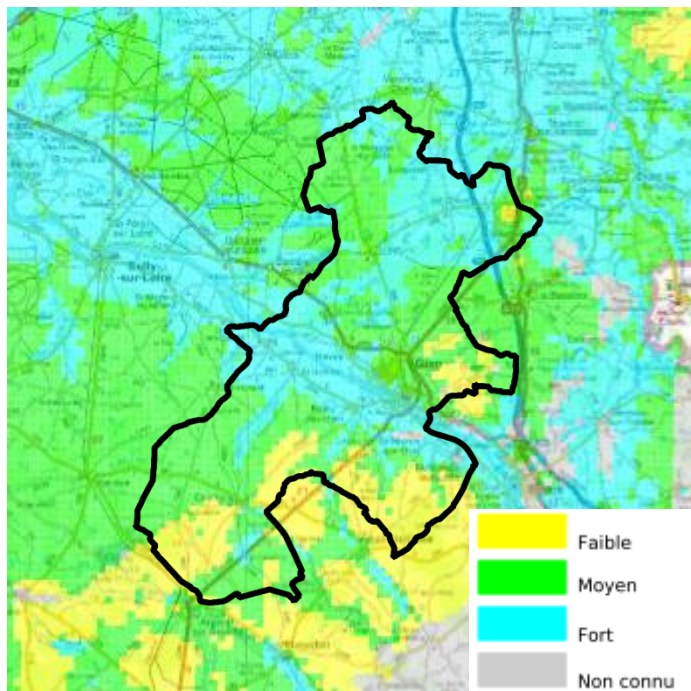
La géothermie désigne l'exploitation de la chaleur du sol (via des sondes) et des nappes souterraines (via des pompes à chaleur) afin de chauffer les bâtiments. Cette source de chaleur peut être utilisée pour des besoins ponctuels, ou collectivement via des pompes à chaleur alimentant des réseaux de chaleurs. Il s'agit d'une énergie qui a pour avantage de limiter les pertes, la pollution et les coûts liés aux transports, l'énergie géothermique étant produite localement.

2 types de géothermie sont généralement distingués :

- la géothermie très basse énergie (température inférieure à 30°C – entre 0 et 200m de profondeur) ;
- la géothermie basse et haute énergie (température entre 30 et 150°C – entre 1800 et 2000m de profondeur).

En 2006, l'ADEME Centre a lancé une action de recherche sur les potentiels géothermiques en région Centre-Val de Loire, en partenariat avec le BRGM. En 2007, l'étude s'est conclue sur la création d'un Atlas de la géothermie très basse énergie en région Centre.

D'après la carte des potentiels de déploiement de la géothermie, **le territoire bénéficierait d'un fort potentiel dans le centre et le nord du territoire, et un potentiel faible à moyen dans le sud du territoire et au niveau de la commune de Gien.** Toutefois, cette carte est basée sur une étude par géo-interprétation, des études de terrain pourraient permettre de vérifier et d'affiner la connaissance du potentiel géothermique dans le territoire.



Carte : Potentiel en géothermie superficielle dans la Communauté des Communes Giennesoises (source : BRGM, [geothermie-perspective.fr](http://geothermie-perspective.fr))

#### 5.5.5 La biomasse

Le bois est une source d'énergie locale naturelle et renouvelable. La valorisation énergétique des sous-produits forestiers permet par ailleurs d'améliorer l'état sanitaire des forêts.

En région Centre-Val de Loire, l'énergie biomasse est la plus utilisée dans tous les secteurs confondus. Elle est principalement utilisée pour le chauffage des habitations, avec une consommation au sein de la Communauté des Communes Giennesoises estimée à environ 4 ktep/an (Lig'Air, 2010).

#### 5.5.6 Un faible potentiel de développement des réseaux de chaleur

Le territoire de la Communauté des Communes Giennesoises ne dispose d'aucun réseau de chaleur. Ce type de dispositif est rentable dans le cas d'un tissu urbain dense, il peut par conséquent être envisageable dans le

centre de Gien par exemple. La mise en place de micro-réseaux de chaleur peut également être envisagée dans les centre-bourgs pour chauffer quelques bâtiments publics par exemple.

#### 5.5.7 Des potentialités de développement de la méthanisation

Le territoire, très agricole, présente des caractéristiques appropriées pour le développement de la méthanisation. Un projet concerne notamment la commune de Boismorand. Les usines de traitement des eaux usées peuvent également intégrer des méthaniseurs permettant la création de biogaz à partir des effluents.

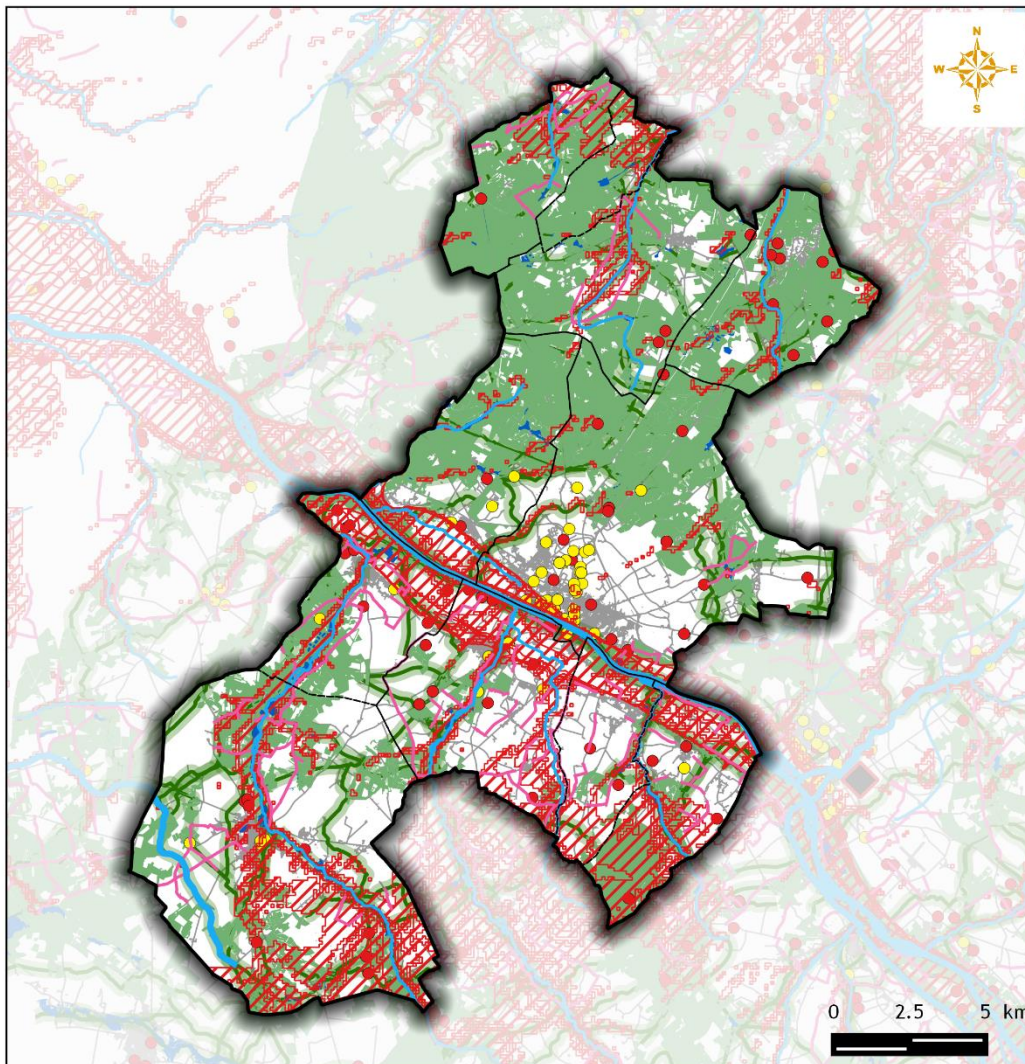


## Synthèse des enjeux

Communauté des Communes  
Giennoises








Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal







© Communauté des Communes Giennoises - Tous droits réservés - Sources : © SCOT du Pays Giennois, © IGN (BD TOPO®, BDFORET®, SCAN25®, 2015), © DREAL Centre-Val de Loire, © DDT45, Agences de l'Eau, © BRGM - Cartographie : Biotope, 2016




### Préserver les ressources naturelles et la biodiversité du territoire

-  Réduire les pressions sur la ressource en eau et préserver la qualité des cours d'eau
-  Protéger les zones humides et mares
-  Préserver les réservoirs de biodiversité
-  Maintenir et renforcer la fonctionnalité des corridors écologiques
-  Lutter contre le risque de fragmentation lié à l'urbanisation

### Lutter contre le réchauffement climatique et la précarité énergétique

-  Tirer parti du potentiel solaire, biomasse et géothermique du territoire
-  Préserver les espaces naturels constituant des puits de carbone
-  Encourager la mobilité alternative à la voiture et lutter contre la pollution de l'air (tracé du PDIPR)
-  Promouvoir la réhabilitation des logements anciens et le développement de formes urbaines économes en énergie

### Limiter les risques et nuisances

-  Réglementer l'urbanisation dans les zones à risque
-  Prévoir des mesures de dépollution avant tout projet dans les sites pollués
-  Limiter l'exposition des populations aux nuisances sonores

## 6. La ressource en eau

### 6.1 La gestion de l'eau potable

Seules les communes de Coullons et de Saint-Gondon gèrent leur réseau d'eau potable de manière autonome. Les autres communes se sont groupées en syndicat intercommunal et/ou ont confié la gestion de leur réseau AEP à un prestataire (SUEZ/Lyonnaise des Eaux).

L'eau distribuée sur le territoire est de bonne qualité (très peu de prélèvements non conformes).

La consommation moyenne par abonné est de l'ordre de 140 m<sup>3</sup>/an.

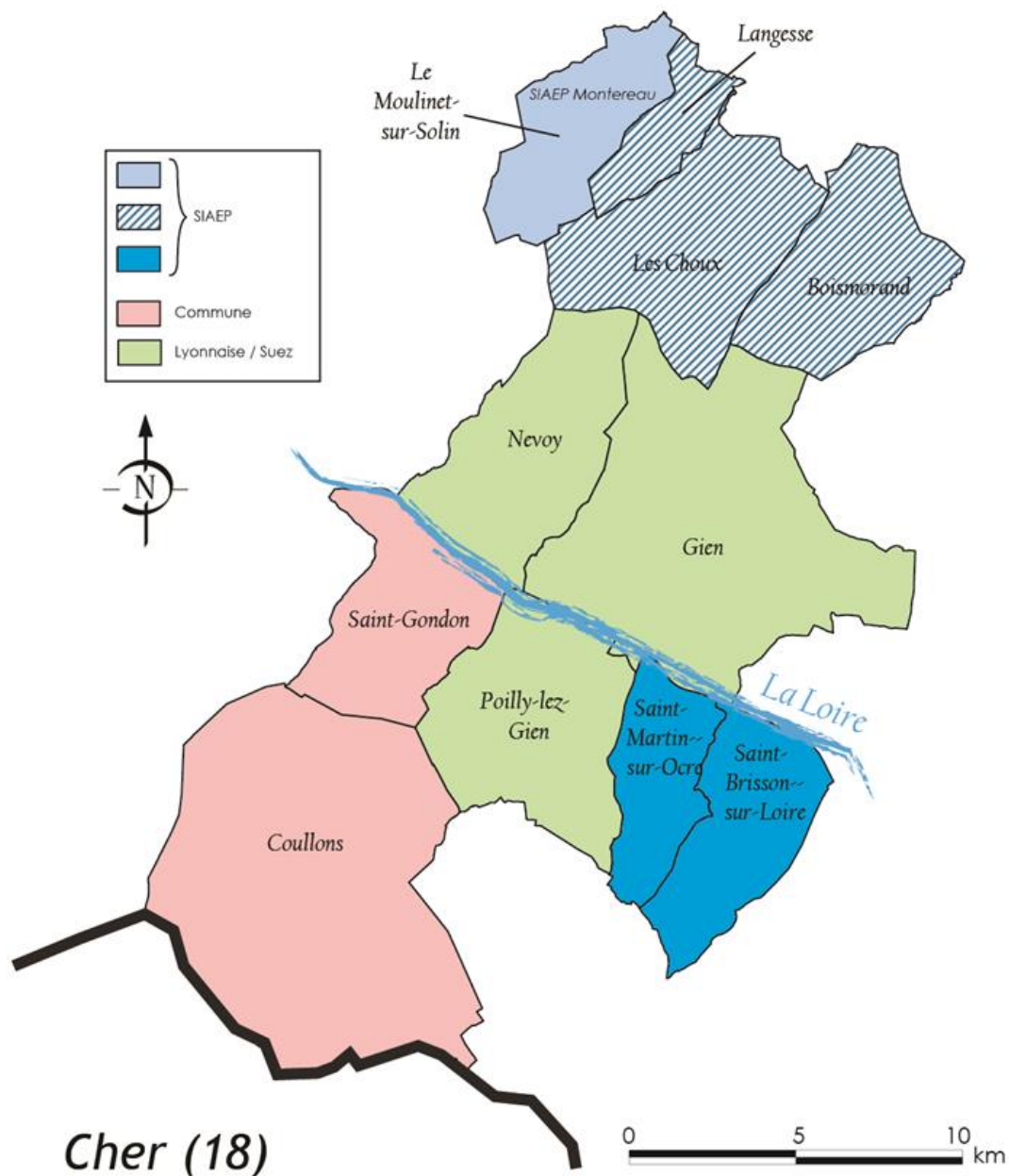


Figure 4 - Les différents gestionnaires du réseau d'eau potable



#### - COMMUNES DE BOISMORAND - LES CHOUX - LANGESSE

Le réseau d'eau potable créé en 1966 est géré par le Syndicat des Eaux de Boismorand - Les Choux - Langesse. L'eau potable provient d'un forage situé au lieu-dit le Puits Beaujon sur la commune de Les Choux.

L'eau brute subit un traitement sur charbon actif puis une désinfection au chlore. Elle est ensuite stockée au château d'eau de Boismorand (d'une capacité de 350m<sup>3</sup>) puis distribuée gravitairement aux abonnés de Boismorand.

Les communes de Langesse et Les Choux sont alimentées en refoulement distribution.

#### - COMMUNE DE COULLONS

Le réseau d'eau potable créé en 1952 est géré par la Commune de Coullons.

L'eau potable provient d'un forage situé au lieu-dit les Bouards.

L'eau brute transite par la station de traitement des Bouards (chloration) avant d'être stockée dans les châteaux d'eau situés au lieu-dit Les Guillains - Route de Blancafort (75m<sup>3</sup>) et au lieu-dit La Perlandière - Route de la Barbe Grise (400m<sup>3</sup>).

#### - COMMUNE DE GIEN

Le réseau d'eau potable est géré par la Lyonnaise des Eaux.

L'eau potable provient de plusieurs ouvrages :

- le champ captant du Colombier (4 puits et 2 forages)
- le forage des Greffiers
- le forage de Machau
- le forage du Tranchoir

L'eau brute ne subit qu'une désinfection sans autre traitement avant d'être refoulée dans plusieurs réservoirs :

- Relais des Briqueteries (2x500m<sup>3</sup>)
- Les Allix (2000m<sup>3</sup>+surpresseur)
- Bâche du Colombier (400m<sup>3</sup>)
- Réservoir de Montbricon (1500m<sup>3</sup>)
- Réservoir ZUP (1500m<sup>3</sup>)
- Réservoir du Berry (500m<sup>3</sup>)
- Réservoir d'Arrabloy (250m<sup>3</sup>)

#### - COMMUNE DU MOULINET-SUR-SOLIN

Le réseau d'eau potable créé en 1967 est géré par le Syndicat des Eaux de Montereau - Le Moulinet sur Solin.

L'eau potable provient d'un forage dénommé « Buisson Bruneau » situé sur la Commune de Montereau.

L'eau potable est stockée dans le château d'eau situé à proximité du forage d'une capacité de 350m<sup>3</sup>.

#### - COMMUNE DE NEVOY

Le réseau d'eau potable créé en 1963 est géré par la Lyonnaise des Eaux.

L'eau potable provient d'un forage situé au lieu-dit Le Debray.

L'eau brute subit un traitement (chloration) avant d'être stockée dans le château d'eau d'une capacité de 260m<sup>3</sup> situé au lieu-dit Les Bruyères.

#### - COMMUNE DE POILLY-LEZ-GIEN

Le réseau d'eau potable créé en 1963 est géré par la Lyonnaise des Eaux.

L'eau potable provient d'un forage situé au lieu-dit Le Gabereau (Rue de Nantes).

L'eau brute transite par une station de traitement avant d'être stockée dans le réservoir relai d'une capacité de 300m<sup>3</sup> situé au lieu-dit Les Péés puis dans le château d'eau d'une capacité de 250m<sup>3</sup> situé au lieu-dit Le Mont Blanc.

- COMMUNES DE SAINT BRISSON SUR LOIRE - SAINT MARTIN SUR OCRE

Le réseau d'eau potable créé en 1967 est géré par le Syndicat des Eaux de Saint Brisson sur Loire - Saint Martin sur Ocre.

L'eau potable provient d'un forage situé Rue des Vignes sur la Commune de Saint Brisson sur Loire.

L'eau brute subit un traitement (déferrisation et démantanisation) avant d'être stockée dans deux réservoirs au lieu-dit « Le Coudray » sur la Commune de Saint Brisson sur Loire (250 + 300m<sup>3</sup>).

- COMMUNE DE SAINT-GONDON

Le réseau d'eau potable créé en 1965 est géré par la Commune de Saint-Gondon.

L'eau potable provient d'un forage situé aux « Quatre Vents » à proximité du château d'eau. Le forage situé Route de l'Ormet a été abandonné le 01/04/2014.

L'eau potable est stockée dans le château d'eau Les Quatre Vents d'une capacité de 400m<sup>3</sup>.

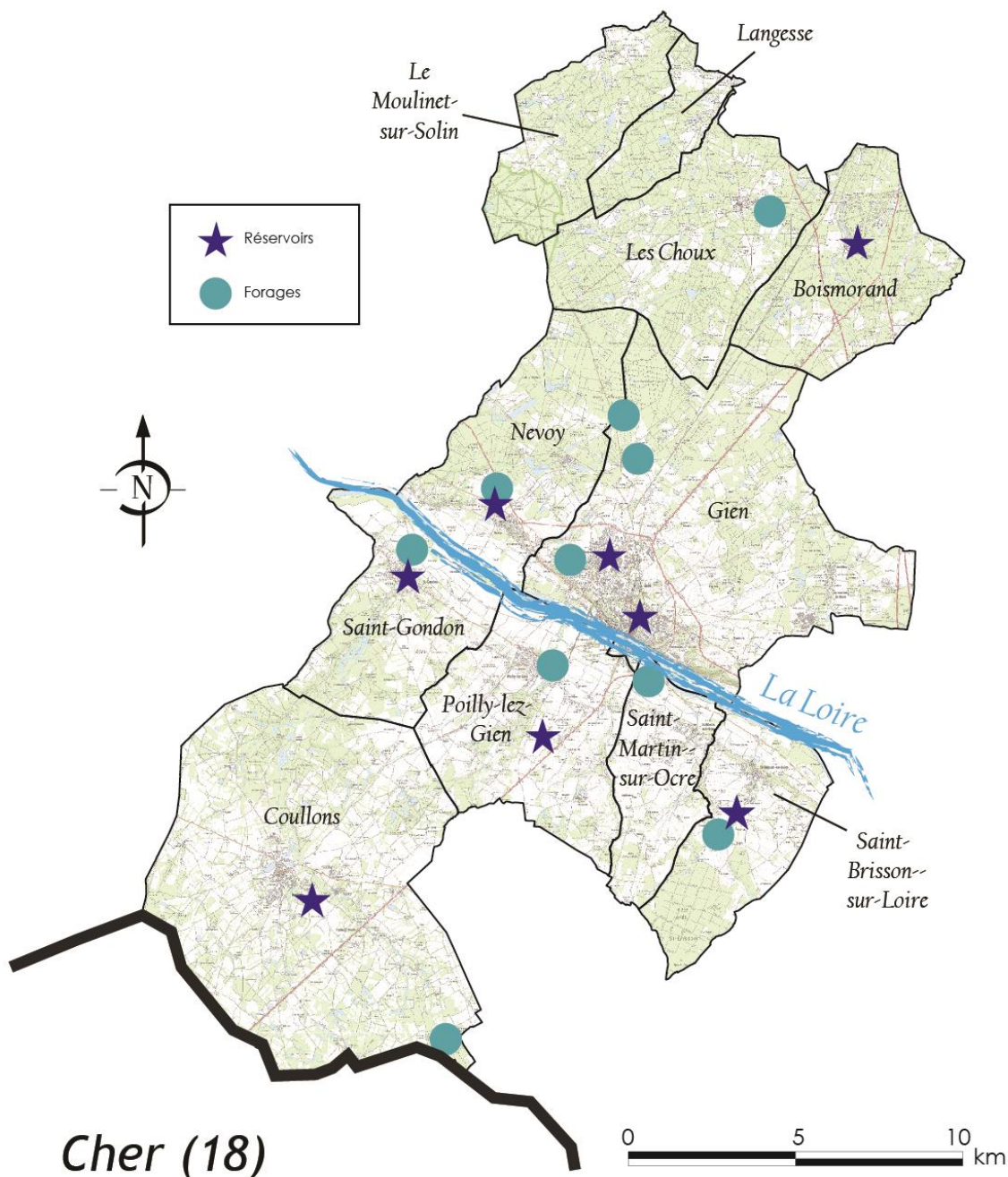


Figure 5 - Localisation des principaux ouvrages

## 6.2 La protection incendie

### Réglementation :

Risques faibles (habitat isolé = Surface de Plancher < 200 m<sup>2</sup> et distance habitation voisine de + de 5 mètres) :

Réseau de distribution : débit de 30 m<sup>3</sup>/h et distance maximale au risque de 200m.

Réserves naturelles/artificielles : volume disponible de 60m<sup>3</sup> et distance maximale au risque de 200m.

Risques courants :

Réseau de distribution : débit de 60 m<sup>3</sup>/h et distance maximale au risque de 200m.

Réserves naturelles : volume disponible de 120 m<sup>3</sup> et distance au risque de 200m.

#### - COMMUNE DE BOISMORAND

Le territoire de Boismorand est couvert par 22 poteaux incendie dont les débits varient de 19 m<sup>3</sup>/h à 150 m<sup>3</sup>/h.

En complément, une citerne incendie est installée près du restaurant « La Bifur ».

Les poteaux présentant des carences en débit n'impactent pas la protection d'unités urbaines majeures.

#### - COMMUNE DE COULLONS

Le territoire de Coullons est couvert par 54 poteaux incendie dont les débits varient de 35 m<sup>3</sup>/h à 156 m<sup>3</sup>/h. En complément, des réserves incendie sont aménagées aux lieux-dits « Les Alliots », « La Carrerie » et « Les Billardières ».

Les poteaux dont le débit est inférieur à 60 m<sup>3</sup>/h ne concernent que des hameaux : « Les boires d'en Bas », « Les Gaults », « L'Ormeau », « Les Charriers ».

#### - COMMUNE DU MOULINET-SUR-SOLIN

Le territoire du Moulinet-sur-Solin est couvert par 8 poteaux incendie dont les débits varient de 22 m<sup>3</sup>/h à 43 m<sup>3</sup>/h. En complément, deux réserves incendie sont aménagées Rue de Langesse (60m<sup>3</sup>) et Chemin du Poirier à l'Oignon (120m<sup>3</sup>).

#### - COMMUNE DES CHOUX

Le territoire des Choux est couvert par 19 poteaux incendie (ou bouches) dont 8 présentent un débit compris entre 30 m<sup>3</sup>/h et 60 m<sup>3</sup>/h. En complément, deux réserves incendie de 60m<sup>3</sup> chacune sont aménagées le long de la Route de Dampierre et au lieu-dit « Les Chapeaux ».

#### - COMMUNE DE NEVOY

Le territoire de Nevoy est couvert par 27 poteaux incendie et 9 bouches incendie dont les débits varient de 28 m<sup>3</sup>/h à 160 m<sup>3</sup>/h. En complément, deux réserves incendie sont aménagées au lieu-dit « Le Tranchoir » et le long de la rue des Matelottes.

Les poteaux dont le débit est inférieur à 60 m<sup>3</sup>/h sont situés dans les écarts bâtis « Arcole », « Les Hauts Pays », « Les Marais », « Montoire », « La Prairie », « La Germinière ».

#### - COMMUNE DE SAINT-MARTIN-SUR-OCRE

Le territoire de Saint-Martin-sur-Ocre est couvert par 26 poteaux incendie dont les débits varient de 15 m<sup>3</sup>/h à 76 m<sup>3</sup>/h. En complément, certains points d'eau de la commune (étangs ou mares) constituent des réserves incendie.

6.3 Gestion de l'assainissement des eaux usées

Pour l'ensemble du territoire, la gestion du réseau d'assainissement collectif est assurée par la Communauté des Communes Giennes.

Les Communes de Langesse et Le Moulinet-sur-Solin n'ont aucun équipement collectif : les eaux usées sont traitées par de l'assainissement non collectif uniquement (le Service Public d'Assainissement Non Collectif - S.P.A.N.C. - est également assuré par la Communauté des Communes Giennes pour l'ensemble du territoire).

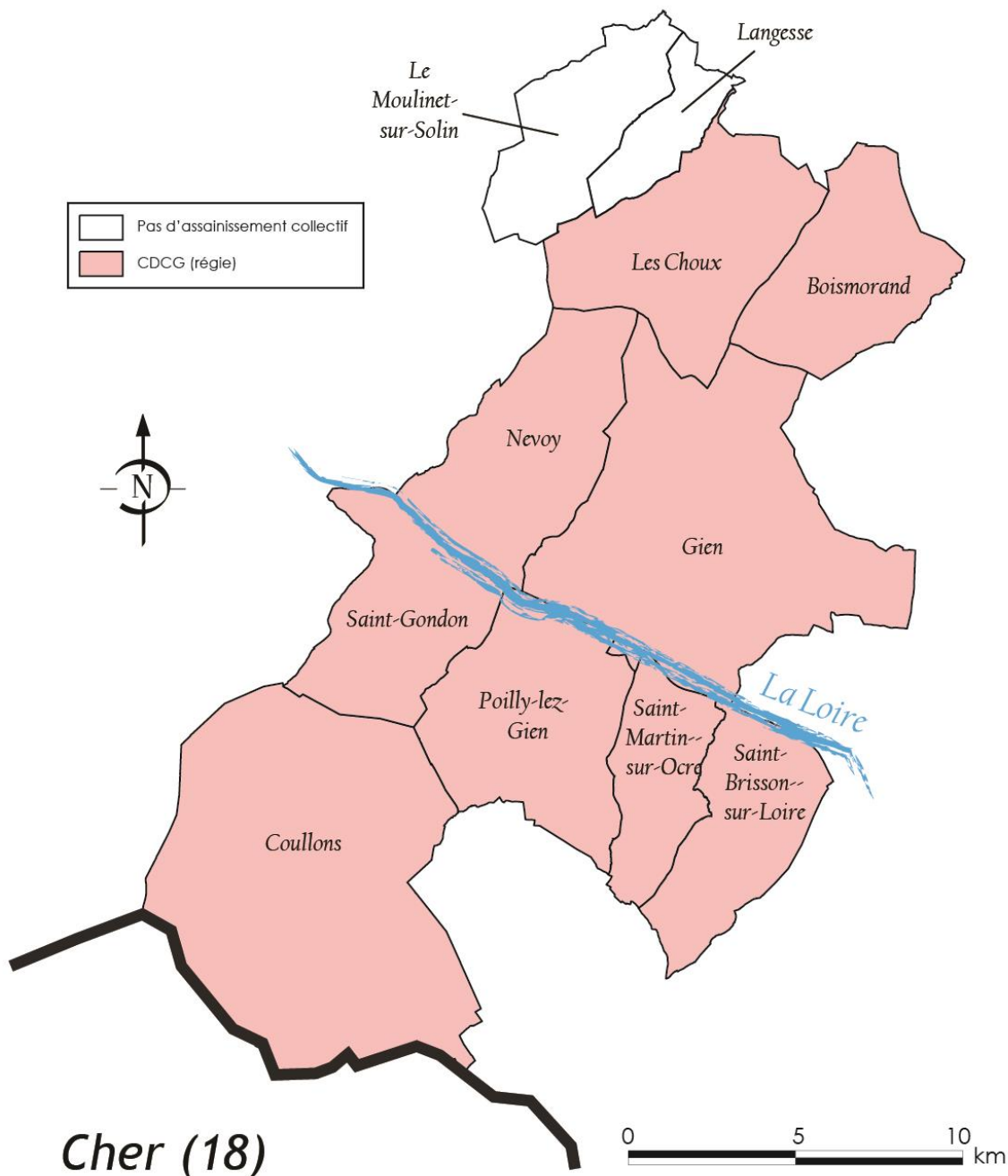


Figure 6 - Gestionnaire du réseau collectif

Les stations d'épuration sont exclusivement de type « boues activées » :

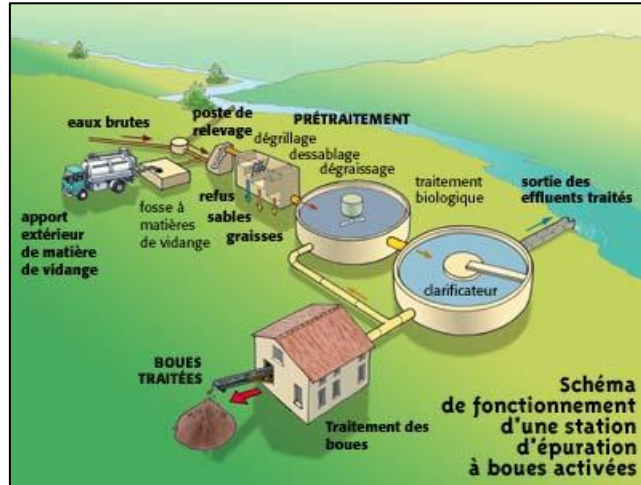


Figure 7 – Schéma de fonctionnement d'une station d'épuration à boues activées

- COMMUNE DE BOISMORAND

Le réseau de collecte représente un linéaire de 11,5 km dont 1,5 km de type unitaire. Deux ouvrages de déversements sont aménagés pour la partie en assainissement unitaire.

En 2015, on dénombrait 455 abonnés domestiques.

La station d'épuration d'une capacité de 1500 EH a été mise en service en 1978.

Les boues issues de la station d'épuration sont traitées dans l'usine d'incinération de Gien.

- COMMUNE DE COULLONS

Le réseau de collecte représente un linéaire de 13,5 km.

En 2015, on dénombrait 1390 abonnés domestiques.

La station d'épuration d'une capacité de 2300 EH a été mise en service en 1984.

Les boues issues de la station d'épuration sont traitées dans l'usine d'incinération de Gien.

- COMMUNE DE GIEN

Le réseau de collecte représente un linéaire de 93,3 km dont 61,4 km de type unitaire. Six ouvrages de déversements sont aménagés pour la partie en assainissement unitaire.

En 2015, on dénombrait 5897 abonnés domestiques.

La station d'épuration d'une capacité de 35000 EH a été mise en service en 1998.

Les boues issues de la station d'épuration sont traitées dans l'usine d'incinération de Gien et une partie fait l'objet d'un traitement par compostage.

- COMMUNE DES CHOUX

Le réseau de collecte représente un linéaire de 4,4 km.

En 2015, on dénombrait 294 abonnés domestiques.

La station d'épuration d'une capacité de 300 EH a été mise en service en 1975.

Les boues issues de la station d'épuration sont traitées dans l'usine d'incinération de Gien.

- COMMUNE DE NEVOY

Le réseau de collecte représente un linéaire de 13,3 km.

En 2015, on dénombrait 584 abonnés domestiques.

Le réseau d'assainissement est raccordé aux ouvrages de la Commune de Gien.

- COMMUNE DE POILLY-LEZ-GIEN

Le réseau de collecte représente un linéaire de 19,7 km.

En 2015, on dénombrait 1038 abonnés domestiques.

La station d'épuration d'une capacité de 5000 EH a été mise en service en 1979.  
Les boues issues de la station d'épuration sont traitées dans l'usine d'incinération de Gien.

- COMMUNE DE SAINT-BRISSON-SUR-LOIRE

Le réseau de collecte représente un linéaire de 7,4 km dont 3,5 km de type unitaire. Deux ouvrages de déversements sont aménagés pour la partie en assainissement unitaire.

En 2015, on dénombrait 613 abonnés domestiques.

La station d'épuration d'une capacité de 900 EH a été mise en service en 2005.

Les boues issues de la station d'épuration sont traitées dans l'usine d'incinération de Gien.

- COMMUNE DE SAINT-GONDON

Le réseau de collecte représente un linéaire de 8,2 km.

En 2015, on dénombrait 576 abonnés domestiques.

La station d'épuration d'une capacité de 1500 EH a été mise en service en 1980.

Les boues issues de la station d'épuration sont traitées dans l'usine d'incinération de Gien.

- COMMUNE DE SAINT-MARTIN-SUR-OCRE

Le réseau de collecte représente un linéaire de 12,5 km.

En 2015, on dénombrait 595 abonnés domestiques.

Le réseau d'assainissement est raccordé aux ouvrages de la Commune de Poilly-lez-Gien.

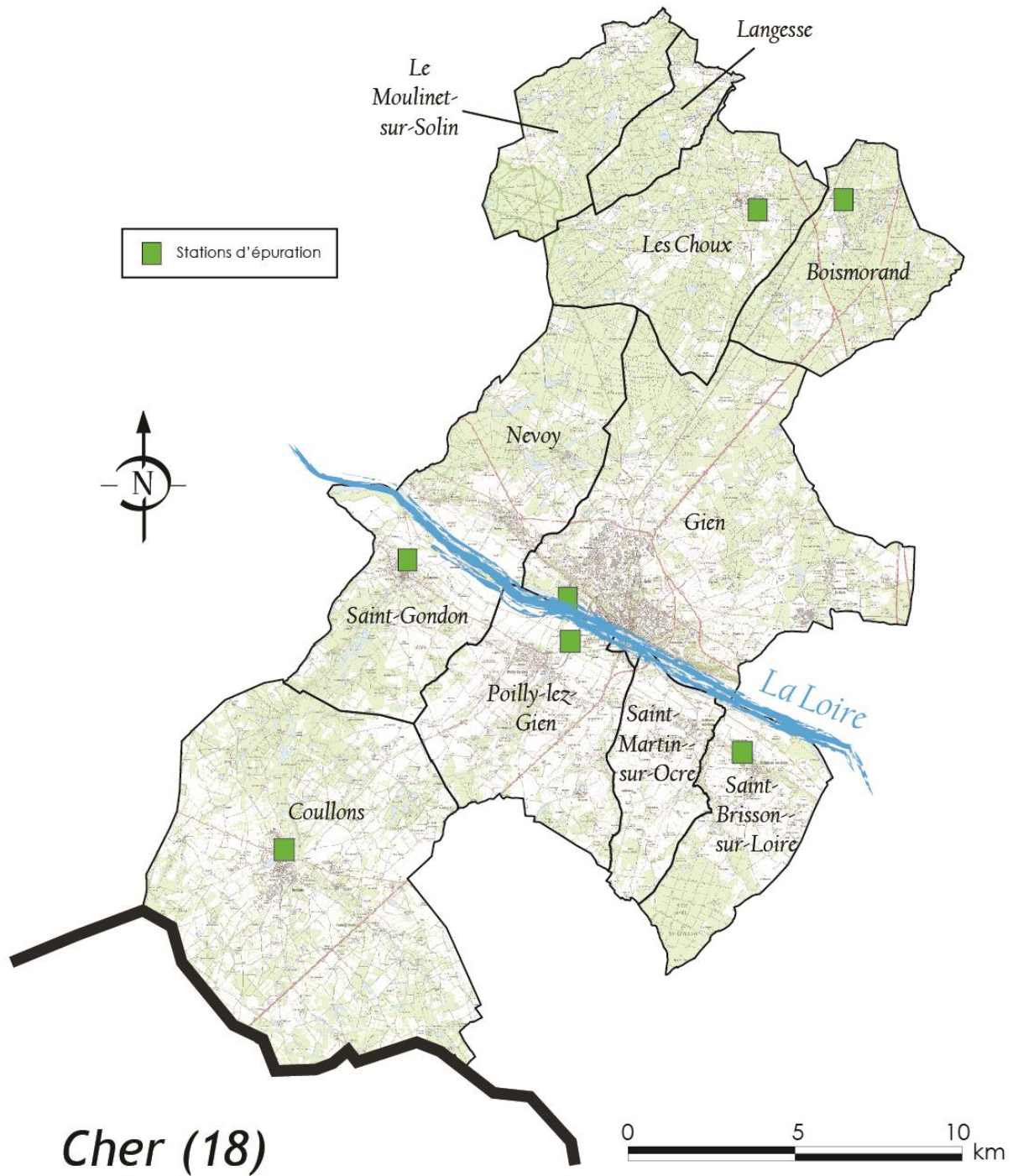


Figure 8 - Localisation des stations d'épuration

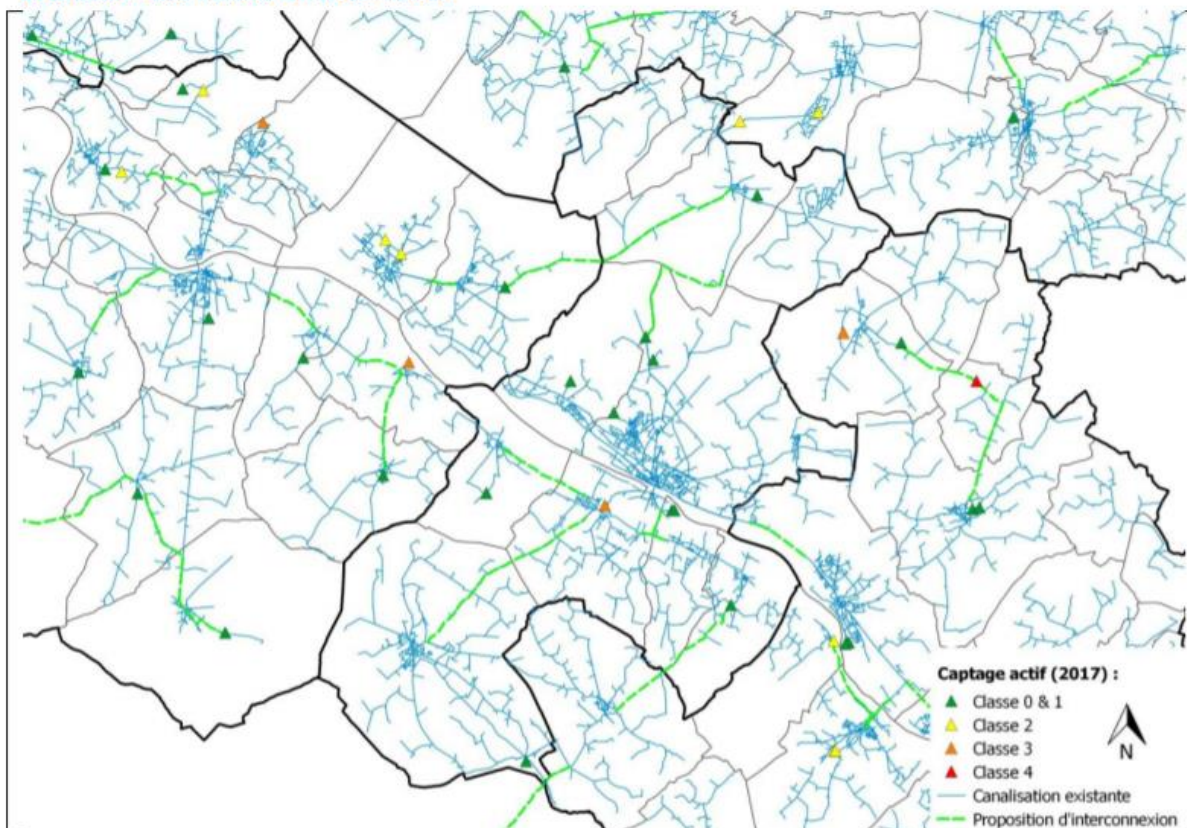
Le schéma départemental d'eau potable réalisé par le Conseil Départemental a permis de mettre en avant des préconisations de travaux sur le territoire. Ainsi il en ressort une estimation de 3 164 000€ de travaux pour la sécurisation de l'alimentation et la protection des forages et de la ressource.

### Synthèse des investissements proposés

Types de travaux	Coût estimatif (€)	Pourcentage (%)
Traitement	0	0%
Sécurité d'alimentation	2 934 000	93%
Protection du forage et de la ressource	230 000	7%
Couverture des besoins en eau	0	0%
<b>Total</b>	<b>3 164 000</b>	<b>100%</b>

A cela s'ajoute une carte de localisation des propositions d'interventions sur les interconnexions.

### Localisation des travaux d'interconnexion





#### 6.4 Gestion des eaux pluviales

Chacune des communes assure la gestion de son réseau d'eaux pluviales. Cette gestion recouvre les fonctions de collecte, transport, stockage et traitement des eaux pluviales.

Pour plus de transparence mais également pour une meilleure gestion des eaux pluviales urbaines, le Code Général des Collectivités Territoriales rend possible et encadre la création d'un service public administratif de gestion des eaux pluviales urbaines par les communes :

Art. L 2226-1 du CGCT « *La gestion des eaux pluviales urbaines correspondant à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines constitue un service public administratif relevant des communes, dénommé service public de gestion des eaux pluviales urbaines.* ».

Dans le cadre de la loi NOTRe, l'ensemble des EPCI exerceront à titre obligatoire la compétence assainissement - gestion des eaux pluviales urbaines à compter du 1er janvier 2020, en lieu et place des communes et pourront créer ce service public administratif.

La moitié nord du territoire est couverte par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Nappe de Beauce ». Celui-ci fixe des orientations sur la gestion de l'eau que ce soit pour limiter les risques d'inondation ou préserver la qualité de la ressource ou le fonctionnement écologique des cours d'eau.

### Élément de synthèse : « ressource en eau »

Actuellement, la gestion de la ressource en eau est relativement satisfaisante à l'échelle de la Communauté des Communes Gienneses :

- La gestion de l'assainissement (collectif et non collectif) est assurée par la Communauté des Communes Gienneses.
- Pas de dysfonctionnement majeur : les ouvrages pour l'alimentation en eau potable et pour l'évacuation des eaux usées sont suffisamment dimensionnés pour répondre aux besoins actuels et futurs.
- Une eau de bonne qualité : l'eau potable distribuée aux usagers et les eaux usées rejetées dans le milieu naturel après traitement sont de bonnes qualités (très peu de prélèvements non conformes).

### Enjeux

**Maintenir et améliorer la protection et la gestion durable de la ressource en eau :**

- Sensibiliser et encourager les économies d'eau (récupération des eaux pluviales, amélioration des réseaux d'adduction...).
- Réduire l'utilisation des sources de pollution (pesticides par exemple).
- Maintenir le contrôle des dispositifs d'assainissement autonome.
- Maintenir le niveau de fonctionnement des stations d'épuration.
- S'assurer de l'adéquation entre les capacités du réseau et l'accueil d'une nouvelle population.

## B. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

### 1. Paysages naturels

#### 1.1 Perceptions depuis l'extérieur vers l'intérieur de la CC

Le paysage présent en périphérie de la communauté de communes est souvent un paysage fermé de boisement (forêt d'Orléans, Sologne orléanaise) ou un paysage avec une forte présence du végétal (Vallons du Berry). Les perceptions depuis l'extérieur restent donc très limitées. Les paysages présents sur la communauté de communes se prolongent au-delà des limites du territoire d'étude.

Le paysage se dévoile peu. Seul le val de Loire permet une ouverture visuelle qui se limite à une perspective sur la vallée, la vue étant canalisée par les coteaux qui délimitent ce paysage.

En arrivant de Briare par la RD 952, depuis le haut du coteau, une ouverture visuelle offre une belle perception du la rive Sud de la Loire avec le village de Saint-Brisson-sur-Loire en crête de coteau.

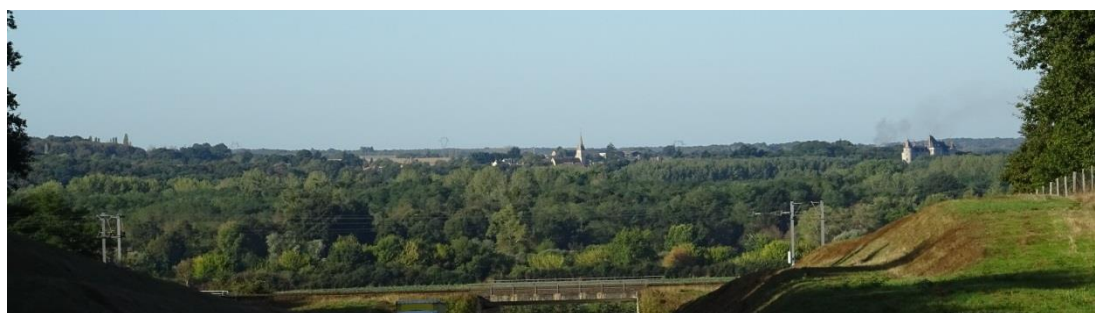


Figure 9 : En arrivant de Briare par la RD 952, vue sur la vallée de la Loire avec le village de Saint-Brisson-sur-Loire en fond de perspective

#### 1.2 Perceptions depuis l'intérieur vers l'extérieur de la CC

Le paysage extérieur à la communauté de communes est rarement perceptible, le paysage fermé et l'absence de relief important ne permettent pas d'importantes ouvertures visuelles. Les vues restent limitées et le paysage présent sur le territoire se prolonge au-delà des limites. Le passage de l'intérieur vers l'extérieur de la communauté de communes se fait en douceur sans aucune rupture dans le paysage.

#### 1.3 Perceptions depuis l'intérieur vers les tissus urbains

Le pôle urbain le plus important est Gien. La vallée de la Loire et les coteaux qui la longent sont propices à plusieurs perceptions de qualité sur la ville.



Figure 10 : Perception de Gien depuis les abords du Petit Bardelet à Poilly-lez-Gien

Les bords de Loire offrent également des images de Gien qui mettent en valeur son patrimoine architectural.



Figure 11 : Perception depuis la limite Nord-Ouest de Saint-Martin-sur-Ocre

La ville est également perceptible depuis le Nord. La RD 940 forme une longue ligne droite avant d'arrivée sur les nouveaux quartiers et les zones d'activités. La silhouette des bâtiments les plus importants se détachent des boisements présents aux abords de la ville. Les premières perceptions sont possible dès le giratoire de la Métairie Neuve.



Figure 12 : Vue de Gien depuis le giratoire de la Métairie Neuve sur la RD 940

La vallée de la Loire permet également des perceptions sur les différents bourgs qui sont implantés sur les coteaux en rive du fleuve. Les perceptions sont de qualité avec l'église ou le château de Saint-Brissson qui émergent de la végétation implantée sur les coteaux.



Figure 14 : Vue de Saint-Martin-sur-Ocre depuis la vallée de la Loire



Figure 14 : Vue du Château de Saint-Brissson-sur-Loire depuis la vallée de la Loire

Pour les bourgs implantés dans les zones boisées, les perceptions sont nettement plus limitées. Cependant, on notera la perception du bourg de Les Choux depuis la RD 56 en arrivant de la commune de Boismorand.



Figure 15 : Depuis la RD 56, au niveau du passage sur l'autoroute, le bourg de Les Choux apparaît au bout de la longue ligne droite

#### 1.4 Les grands paysages du territoire

Le territoire n'est pas marqué par une région naturelle qui lui est propre. Il est à la convergence de différents paysages.

Selon l'atlas des paysages du Loiret on peut observer sur le site :

- la Forêt d'Orléans,
- le Val de Loire,
- le Plateau de la Sologne orléanaise,
- les Vallons du Berry.

Cette diversité de paysages sur un territoire est assez exceptionnelle pour le département.

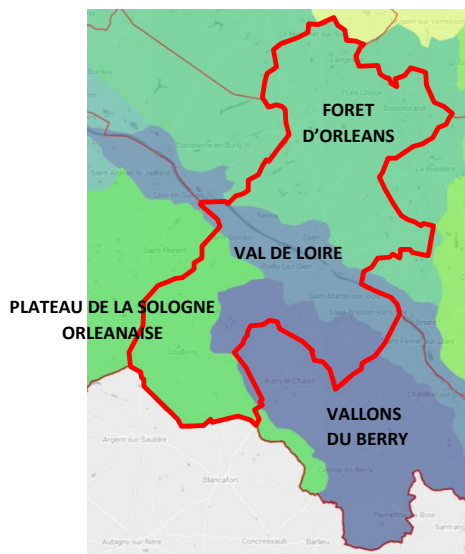


Figure 16 : source - Atlas des paysages du Loiret/CG45

##### 1.4.1 Le Val de Loire : Val sous coteaux

Ce paysage forme un long couloir entre deux coteaux où coule la Loire. Sa largeur varie selon les endroits mais ne dépasse pas 5 km (au niveau de Gien).

La Loire n'est pas visible de loin. Elle se découvre en la traversant ou en la longeant quand la végétation le permet.

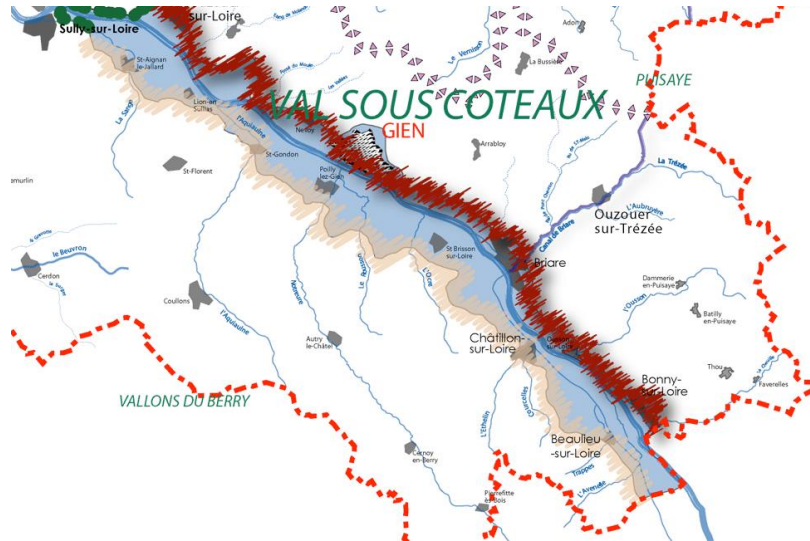


Figure 17: Région naturelle du Val sous coteaux - source : Atlas des paysages du Loiret /CG45

La forte présence des coteaux est principalement ressentie entre Gien et Briare au niveau de la RD 952. Il existe un contraste entre les deux coteaux. Le paysage boisé est plus prononcé côté Nord.



La Loire offre des espaces d'une grande qualité paysagère, mêlant à la fois la « sauvagerie » du fleuve avec ces espaces naturels et une occupation agricole aménagée par l'Homme (prairie et cultures céréalières).



Figure 19 : La Loire à St Gondon - la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly marque l'extrémité du territoire

Le coteau, côté Sud, est traversé par plusieurs affluents qui créent ainsi des événements dans ce paysage plutôt linéaire (l'Aquiaine, la Notreure, l'Ocre).



Figure 20 : Maraîchage à Saint-Brissson-sur-Loire

Le rebord du plateau permet des perceptions de qualité sur le versant opposé, notamment certaines vues sur la ville de Gien.



Figure 21 : Vue sur Gien depuis les abords du stade de Poilly-lez-Gien

La traversée de la Loire est possible uniquement au niveau du centre-ville de Gien et au niveau de la déviation de la RD 940. Ces passages sur le fleuve offrent de belles perceptions sur la ville et donnent une première image positive des lieux.

Le val de Loire est le secteur qui accueille le plus d'espaces urbanisés. Seule la ville de Gien a implanté son cœur historique sur les bords du fleuve. Les autres bourgs sont implantés plus en retrait sur les bords du coteau, en dehors des zones inondables.

On notera que le château de Saint-Brisson qui est une ancienne place forte du 12<sup>ème</sup> siècle, surplombe la Loire et était implanté historiquement au droit d'un bras de Loire aujourd'hui disparu.

#### 1.4.2 La forêt d'Orléans

La forêt d'Orléans se présente comme un massif boisé compact. Elle comprend les trois massifs de la forêt domaniale : le massif d'Orléans, le massif d'Ingrannes et le massif de Lorris (seul présent sur le territoire de la communauté de communes au niveau de la commune du Moulinet-sur-Solin). Elle se prolonge à l'Est jusqu'à Briare par des boisements privés et des clairières qui représentent le massif des Choux (paysage présent sur les communes de Le Moulinet-sur-Solin, Langesse, Les Choux, Boimorand, Nevoy et Gien).

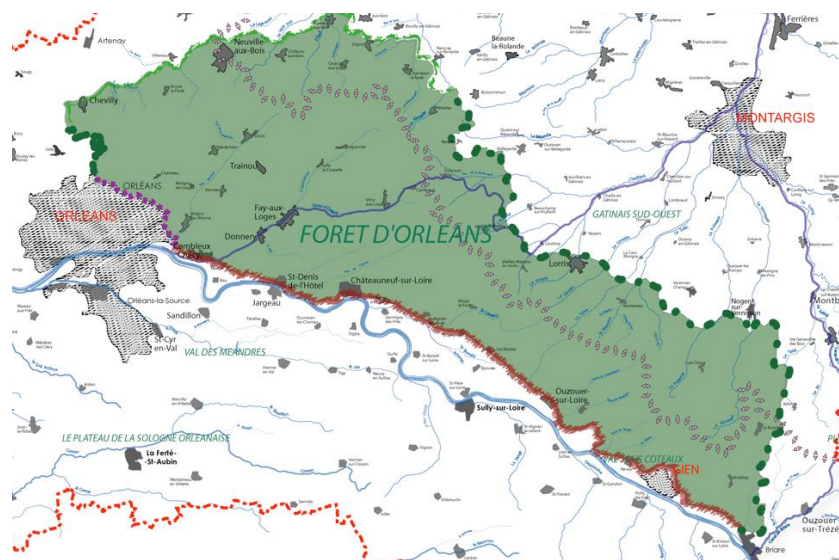


Figure 22 : Région naturelle de la forêt d'Orléans - source : Atlas des paysages du Loiret /CG45

Ce vaste massif forme un ensemble uniforme ponctué de vastes clairières, de zones humides, d'étangs et de nombreux chemins forestiers propices à la randonnée. Il est reconnu pour la qualité de sa faune et de sa flore.

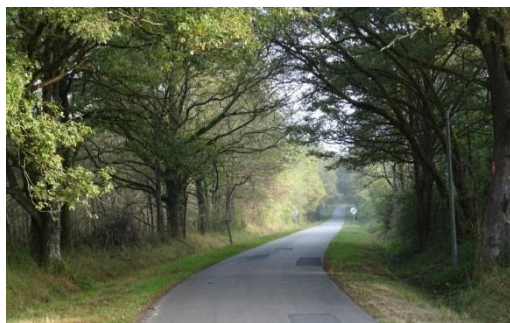


Figure 24 : Voie traversant la forêt d'Orléans



Figure 24 : Clairière sur la commune du Moulinet-sur-Solin

Cet ensemble paysager trouve son équilibre dans l'interaction entre les différents éléments qui le composent.

La forêt d'Orléans se situe sur la crête d'orientation Nord-Ouest et Sud-Est, qui sépare les bassins versants Loire-Bretagne et Seine-Normandie.

Cet ensemble boisé est le plus important de la Communauté des Communes Giennesoises. Cependant, d'autres massifs importants sont également présents au sud de la Loire au niveau de Coullons et de la forêt de St-Brisson.

Loin de décroître, les boisements s'étendent avec l'abandon de certaines terres agricoles laissées en friche. Ce développement des zones boisées a pour conséquence une fermeture encore plus importante du paysage.



Figure 25 : Friches sur la commune de Les Choux



### 1.4.3 Le Plateau de la Sologne orléanaise

Ce vaste plateau de 50 km de long et 15 à 20 km de large est situé en limite Sud du département, dans le coude formé par la Loire.



Figure 26 : Région naturelle du plateau de la Sologne orléanaise - source : Atlas des paysages du Loiret /CG45

Entièrement situé dans la région naturelle de la Sologne, composée à 60 % de boisements, ce paysage intimiste n'est pas toujours accessible du fait de vastes propriétés privées. Cependant un important réseau de chemins permet de pratiquer la randonnée.

Le plateau est composé de sols pauvres qui engendrent une imbrication de paysages divers. La forêt, les landes, les prairies, les cultures, les rivières, les étangs et les zones humides rassemblent de nombreux biotopes qui font la richesse de la faune et la flore.



Figure 28 : Boisement sur la commune de Saint-Gondon



Figure 28 : Etang sur la commune de Coullons

Cette organisation du territoire, que l'on peut qualifier d'homogène, donne aux éléments particuliers une grande importance : ce sont alors un clocher, une ferme, un village ou un château qui servent à s'orienter. Le territoire du Giennois est concerné par ce paysage au niveau de ses limites Sud-Ouest, sur les communes de Coullons et de Saint-Gondon.

### 1.4.4 Les vallons du Berry

Ce petit ensemble paysager compris entre le Val de Loire et le plateau de la Sologne correspond à l'extrémité Nord du Berry.

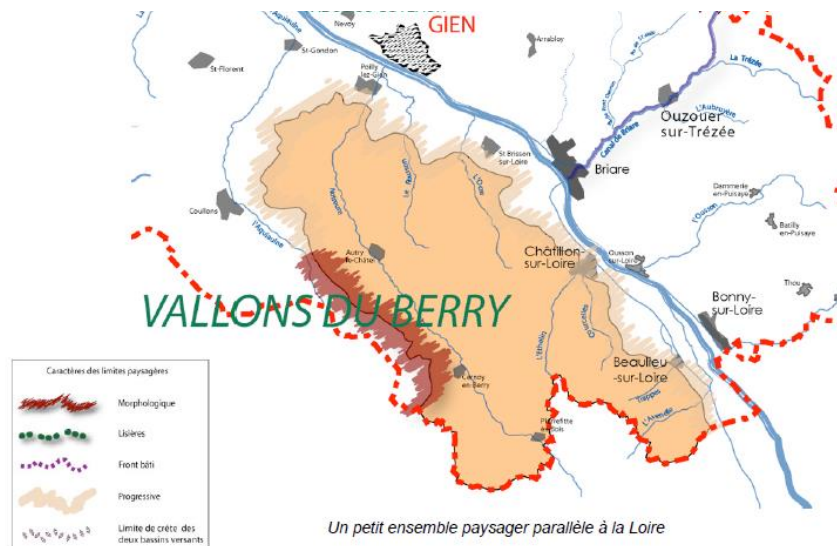


Figure 29 : Région naturelles des vallons du Berry - sources - Atlas des paysages du Loiret / CG45

Les petits vallons et la forêt de Saint-Brisson caractérisent ce paysage où le relief met en valeur la silhouette des villages qui se signalent par le clocher de leur église.

Les haies sont nombreuses et soulignent le relief. La forêt de Saint-Brisson forme un grand massif qui couvre un tiers du plateau.

De nombreuses rivières sillonnent ce paysage avec notamment la Notreure qui est la plus importante dans cette entité.



Figure 31 : val sur la commune de Saint-Brisson avec boisement en fond de perspective



Figure 31 : Forêt de Saint-Brisson

Ce paysage s'étend de la limite Est de Coullons jusqu'à Saint-Brisson en passant par Poilly-lez-Gien et Saint-Martin-sur-Ocre.

## 1.5 Les unités de paysages

### 1.5.1 Les paysages fermés de boisements

Le paysage fermé de boisement occupe la majeure partie du territoire de la communauté de communes. Il est présent sur les deux rives de la Loire.

Sur la rive droite du fleuve, les communes de **Langesse**, **Le Moulinet-sur-Solin**, **Les Choux**, **Boismorand** sont entièrement localisées sur ce type de paysage. Les communes de **Gien** et de **Nevoay** sont concernées sur les parties Nord de leurs territoires.

L'ensemble de ces boisements appartient à la forêt d'Orléans. Ce paysage, se compose de bois de feuillus et de conifères quadrillé de nombreuses allées et sentiers forestiers, notamment dans la partie de la forêt domaniale d'Orléans présente sur le territoire du Moulinet-sur-Solin. Ces accès facilitent la randonnée et la découverte des nombreux milieux sensibles. Ces balades sont parfois contrariées par les chemins privés des nombreuses propriétés implantées au cœur de la forêt et qui sont interdits au public.



Figure 32 : Allée forestière partant du carrefour du Poirier à la Demoiselle au Moulinet-sur-Solin

On peut découvrir les nombreux étangs qui ponctuent l'espace. Ils sont alimentés par les rus et les rivières qui prennent leurs sources dans le massif boisé (le Puiseaux, le Vernisson, le Solin). La plupart de ces pièces d'eau sont ainsi reliées les unes aux autres.



Figure 33 : Etang à Boismorand alimenté par le Vernisson

Les clairières occupées par l'agriculture (prairie et cultures) sont de plus en plus rares. La nature du sol n'étant pas propice à l'agriculture, ces trouées dans le boisement disparaissent progressivement. Les friches qui les remplacent sont de plus en plus nombreuses, le paysage se ferme d'avantage et s'uniformise.



Figure 34 : Clairière aux abords du bourg de Les Choux

Ce paysage sauvage est parcouru pour la découverte de sa faune et sa flore caractéristiques mais également pour la chasse qui représente une activité importante pour la région. Elle marque le paysage avec la présence de nombreux miradors implantés en limite des boisements.

On notera le phénomène d'engrillagement de certains massifs forestiers, comme en rive de la RD 940 sur les communes de Gien et Boismorand. Ces aménagements entraînent des problèmes de déplacement des grands animaux et de sécurité pour les usagers de la voie lorsqu'un animal ayant traversé la clôture reste bloqué dans l'emprise de la route.

Sur la rive gauche du fleuve, les massifs boisés sont également présents sur les communes de **Saint-Gondon**, **Coullons** et **Saint-Brisson-sur-Loire**.

La forêt d'Orléans laisse la place à la forêt solognote sur les communes de Saint-Gondon et Coullons. Sur la Commune de Saint-Brisson-sur-Loire c'est la forêt de Saint-Brisson qui occupe la partie Sud de la commune.

La forêt solognote a beaucoup de caractéristiques communes avec la forêt d'Orléans, sols pauvres, allée forestières, étangs au cœur du boisement, présence de clairières qui se raréfient au profit des friches et de l'augmentation des surfaces boisées.



Figure 35 : Boisement à Saint-Gondon

La forêt de Saint-Brisson se prolonge bien au-delà des limites de la commune et s'étend jusqu'à Cernoy-en-Berry et Châtillon-sur-Loire. Ce massif boisé aux limites très découpées est dense. Les clairières sont rares, quelques étangs sont présents en limite mais pas au cœur du massif. De nombreuses allées forestières quadrillent l'ensemble de la forêt.



Figure 36 : Forêt de Saint-Brisson

### 1.5.2 Les vallées des rivières et des rus

Ce paysage de vallées est présent uniquement sur la rive gauche de la Loire car les cours d'eau présents au Nord de la communauté de communes s'écoulent dans un relief peu prononcé et les rivières et les rus sont dissimulés dans les boisements.

Ce paysage est donc présent sur les communes de **Saint-Gondon** et **Coullons** avec la vallée de l'Aquiaulne, **Poilly-lez-Gien** avec la vallée de la Notreure et du Rousson, **Saint-Martin-sur-Ocre** avec la vallée de l'Ocre et **Saint-Brisson-sur-Loire** avec également la vallée de l'Ocre.

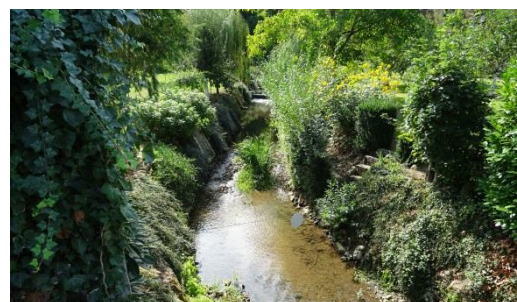


Figure 37 : L'Ocre forme la limite entre Saint-Martin-sur-Ocre et Saint-Brisson-sur-Loire

La végétation présente sur les coteaux des cours d'eau qui entaillent le plateau agricole offre un paysage fermé. Ces lieux proposent une ambiance bucolique, le boisement alterne avec les prairies humides implantées sur les pentes moins prononcées.



Figure 39 : Chemin qui longe l'Aquiaulne sur le territoire de Saint-Gondon



Figure 39 : Prairie sur la pente douce de l'Ocre aux abords de Mancy à Saint-Brisson-sur-Loire

### 1.5.3 Le plateau agricole

Le plateau agricole est présent au-delà des coteaux qui délimitent la vallée de la Loire.

Ce paysage ouvert est ponctué de fermes et anciennes fermes avec en fond de perspective les boisements de la forêt d'Orléans, la forêt de Saint-Brisson, la végétation des coteaux de la Loire ou des rivières.

Les extensions récentes de Gien et des bourgs les plus étendus forment également des fonds de perspective.



Figure 40 : Plateau agricole au Nord de Gien avec perception de l'urbanisation aux portes de la ville et la forêt en arrière-plan.

En point haut des coteaux des perceptions sur la rive opposée du fleuve sont possibles.



Figure 42 : Les Bergers sur la commune de Poilly-lez-Gien



Figure 42 : Le plateau agricole aux abords du Moulin Valot à Saint-Brisson-sur-Loire offre des perceptions sur la rive opposée de la Loire

Ce paysage se retrouve sur les deux rives du fleuve avec une frange agricole au Nord des villes de **Gien** et de **Nevoiy**. Sur la rive gauche, il est localisé sur les territoires de **Saint-Gondon**, **Poilly-lez-Gien**, **Saint-Martin-sur-Ocre** et **Saint-Brisson-sur-Loire**.

### 1.5.4 Le bocage

Le bocage s'observe principalement sur la commune de **Coullons** et en limite Sud des communes de **Poilly-lez-Gien** et **Saint-Martin-sur-Ocre**.

De nombreuses haies accompagnent les voies et compartimentent le paysage ; les ouvertures visuelles sont ainsi très limitées.

Le bocage est dominé par des pâtures (présence d'élevage) principalement sur le territoire de Coullons et des cultures céréalières pour les parcelles de surfaces plus importantes.



Figure 44 : Bocage sur le territoire de Saint-Martin-sur-Ocre



Figure 44 : Bocage sur le territoire de Coullons

Autrefois il était nettement plus étendu. Il était même présent dans la Val de Loire, sur la commune de Saint-Brisson-sur-Loire. Le maraîchage et les cultures céréalières ont supprimé ces haies qui jouaient un rôle important (ralentissement du courant et amélioration de l'infiltration) lors des inondations dans le lit de la Loire.

Aujourd'hui, sur le plan agricole, les haies sont répertoriées et dorénavant protégées au niveau de la Politique Agricole Commune.

### 1.5.5 La plaine de la vallée de la Loire

La plaine de la Vallée de la Loire est située en zone inondable.

En rive du fleuve, la forêt alluviale reste assez réduite. La richesse des terres alluviales a entraîné un développement agricole important avec du maraîchage et des cultures céréalières. On peut également observer quelques peupleraies.

Ce paysage est traversé par plusieurs fossés jurés et par les rivières qui se jettent dans la Loire sur la rive gauche.

Cet espace forme souvent un couloir canalisé par la végétation qui accompagne le fleuve et la végétation implantée sur le coteau qui limite la plaine. Des perceptions sont cependant possibles sur certains bourgs implantés sur les coteaux lorsque la végétation est interrompue en rive du fleuve.



Figure 36 : Plaine agricole avec vue sur les extensions récentes de Saint-Martin-sur-Ocre



Figure 45 : Peupleraie dans la vallée à Saint-Gondon



Figure 47 : La Notreure se jette dans la Loire à Poilly-lez-Gien



Figure 47 : Fossé juré avec parcelles agricoles à Nevoy

### 1.5.6 La Loire

La Loire offre un paysage vivant et évolutif.

Bien que le périmètre du Val de Loire, patrimoine mondiale de l'UNESCO s'arrête à Sully-sur-Loire, on observe dans la communauté de communes plusieurs des points forts qui ont valu son classement :

- un Val de Loire remarquable pour la qualité de son patrimoine architectural,
- un Val de Loire, paysage culturel qui porte témoignage sur le développement harmonieux entre les Hommes et leur environnement sur plus de deux mille ans d'Histoire.

Ce paysage a été façonné par une interaction entre le fleuve et les populations qui s'y sont établies tout au long de l'Histoire. La Loire fut un axe de communication et de commerce de la période gallo-romaine jusqu'au 19<sup>ème</sup> siècle. De nombreux ouvrages comme les levées (pour protéger les Hommes des inondations) les ports (Port au Bois de Gien) témoignent de cette interaction.

Il a inspiré les artistes peintre et écrivains qui ont su mettre en valeur ses multiples facettes.

Selon les communes, le fleuve participe plus ou moins au paysage.

A Gien, la Loire fait partie intégrante du décor de la ville. Le front de Loire forme un élément structurant de la ville. Ce paysage évolue au fil des saisons, selon le niveau du fleuve, avec l'apparition et la disparition des bancs de sable. L'été la plage est appropriée par les habitants et permet le déroulement de manifestations culturelles et de loisirs.

Sur d'autres communes la ripisylve se développe suite à un ensablement progressif de certaines rives. Le développement de la végétation dans le lit du fleuve a tendance à refermer le paysage. L'accessibilité aux rives du fleuve devient difficile ainsi que la découverte de la faune et la flore qui font la richesse et l'attrait des lieux.

Le renouveau des bateaux traditionnels de Loire permet également de découvrir ce territoire sous un autre angle.

Une attention particulière pourra être apportée au développement de cette végétation afin de maintenir un paysage ouvert sur le Val et renforcer les vues sur la Loire.



Figure 49 : La Loire et ses bancs de sable sur la rive gauche à Gien



Figure 49 : La Loire offre des vues sur Gien depuis Poilly-lez-Gien



Figure 51 : A Gien des embarcations permettent de découvrir le fleuve sous un autre angle



Figure 51 : La ripisylve forme parfois un écran vert qui isole le fleuve du Val (ici à Saint-Gondon)



### 1.6 L'évolution du paysage dans le temps

La comparaison de la carte de l'état-major (milieu du 19<sup>ème</sup> siècle) et de la carte IGN actuelle montre bien l'évolution du paysage sur le territoire de la communauté des communes.

On observe une franche augmentation des surfaces boisées sur les communes au Nord du territoire. Le massif des Choux dans le prolongement de la forêt d'Orléans était nettement moins important.

On observe donc une fermeture du paysage. Ce phénomène s'explique par la faible qualité agronomique des terres qui ont été progressivement abandonnées par les agriculteurs.

En dehors de l'évolution des espaces naturels et du développement des espaces urbains, le paysage a également été modifié par l'arrivée de plusieurs éléments structurants qui marquent et divisent le paysage.

Les principaux sont la RD 940 qui traverse le territoire selon un axe Nord-Est/Sud-Ouest. Cet axe impacte principalement le paysage au Nord de Gien avec une voie deux fois deux voies qui entaille le massif boisé et qui est délimitée pour une clôture grillagée.

L'autoroute A77 est également présente au Nord-Est du territoire.

La voie de chemin de fer Paris/Clermont traverse également la partie Nord du territoire mais traverse principalement des zones boisées.

Plusieurs lignes hautes tensions sont présentes sur l'ensemble du territoire.

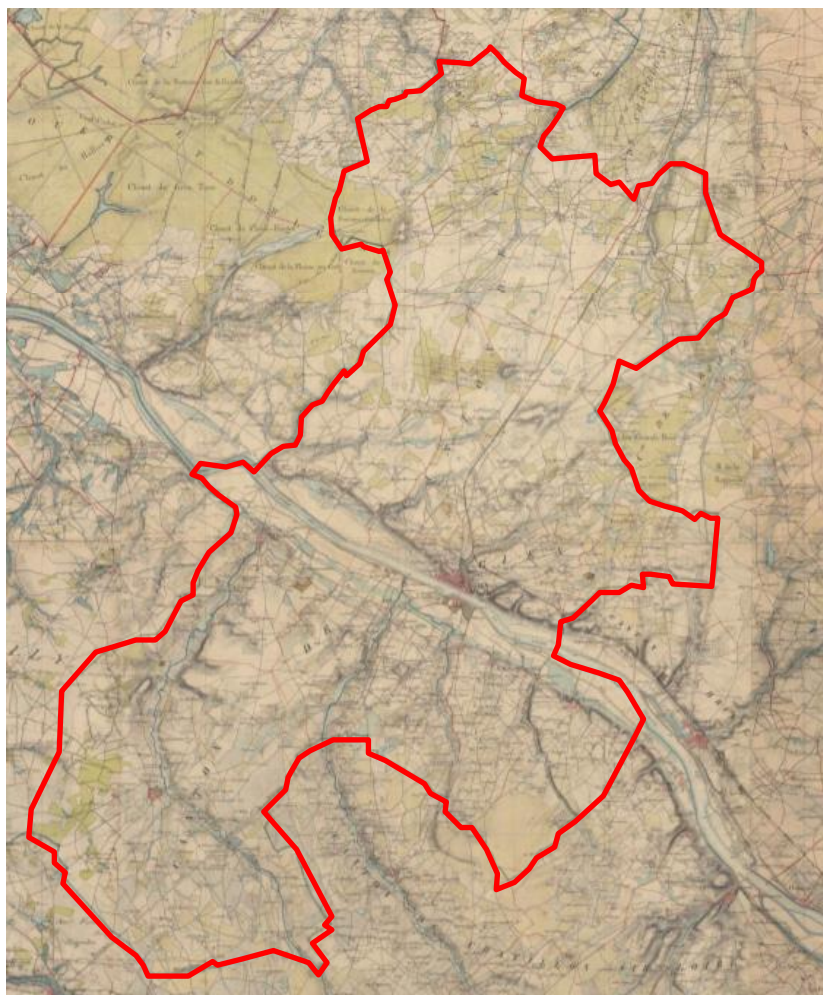


Figure 53 : Extrait de la carte de l'état-major

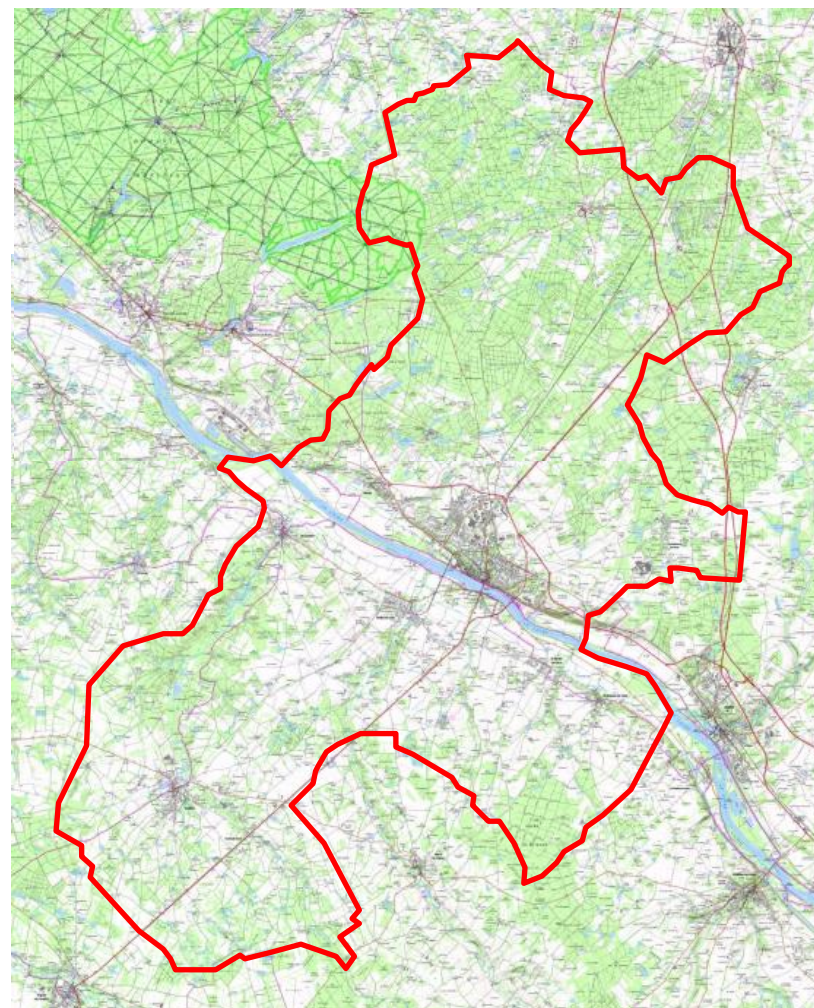


Figure 53 : Extrait de la carte IGN actuelle

### 1.7 Patrimoine végétal remarquable

Le paysage du territoire de la communauté de communes permet de découvrir un patrimoine végétal intéressant. En dehors des espaces protégés pour la qualité de leurs flores, on peut observer des alignements d'arbres et des arbres isolés d'un port et d'une envergure remarquables qui marquent le paysage. Ils participent à l'ambiance des lieux et méritent qu'on leur prête attention.

Les alignements d'arbres ne pourront être préservés que si l'état sanitaire des sujets ne compromet pas la sécurité des usagers de la route.



Figure 56 : Alignement de platanes, route du Bois d'Amblay, en limite entre Gien et Nevoy

Figure 56 : Platanes chemin du Val, dans la plaine inondable à l'Ouest de Gien

Figure 56 : Alignement de platanes sur la RD 951 avant d'arriver dans le bourg de Poilly-lez-Gien

L'alignement de platanes sur la RD 951 à Poilly-lez-Gien a l'avantage de créer un lien entre l'entité bâtie du bourg historique et la zone urbaine en rive de la Loire.

Ces éléments donnent une identité aux lieux. Leur suppression entraîne un appauvrissement et une banalisation des paysages défavorables au tourisme qui est important sur le territoire de la communauté de communes.

## 1.8 Fiches synthétiques par commune

### 1.8.1 Le Moulinet-sur-Solin

Le Moulinet-sur-Solin est implanté en limite du Gâtinais Sud-Ouest qui s'arrête aux frontières Nord de la commune. Le territoire est en grande partie occupé par la forêt d'Orléans avec le massif de Lorris. Il est traversé par le Solin et des rus affluents du Solin. Ces cours d'eau alimentent les étangs répartis au cœur de la forêt. Les rares espaces agricoles sont situés principalement au Nord-Est du bourg, aux abords du Gâtinais. Le bourg situé au Nord du territoire communal est en retrait des principaux axes de communication. L'axe le plus important est la RD 44 (axe reliant Lorris à Gien). Il passe en limite Ouest de la commune. Le seul élément structurant est la ligne haute tension qui traverse l'extrémité Nord du territoire.



Figure 59 : Le boisement occupe la majeure partie du territoire communal



Figure 59 : zone agricole aux abords du bourg



Figure 59 : Etang du Solin

### 1.8.2 Langesse

Langesse est la plus petite commune de la Communauté de Communes Giennoises. Elle est majoritairement boisée avec la forêt d'Orléans. Seule la partie Nord de la commune est occupée par des terres agricoles. De nombreux étangs sont répartis sur l'ensemble du territoire. L'un d'entre eux est situé à l'entrée Ouest du bourg et offre ainsi des vues remarquables sur ce petit village niché dans la verdure. Cet étang est localisé dans le périmètre du site inscrit « Château de Langesse et son parc, étang et bourg ».

La commune est située en dehors des principaux axes de communication et le réseau viaire est limité car la moitié Sud du territoire communal n'est pas desservie, seules des allées forestières quadrillent cet espace entièrement boisé.

Le seul élément structurant est la ligne à haute tension qui traverse l'espace agricole au Nord de la commune.



Figure 62 : Etang aux abords du bourg



Figure 62 : Boisement quadrillé d'allées forestières



Figure 62 : Espace agricole traversé par une ligne à haute tension

### 1.8.3 Les Choux

Les Choux est une commune implantée dans la forêt d'Orléans (massif des Choux). Plusieurs clairières de tailles diverses ponctuent ce paysage boisé. Ces ouvertures dans le paysage fermé ont tendance à diminuer car les friches sont de plus en plus présentes.

De nombreuses grosses propriétés avec châteaux et étangs sont cachées au cœur du boisement et les chemins privés qui les desservent limitent l'accès à la forêt.

La commune est traversée par la RD 56 (axe reliant Châtillon-Coligny à la RD 952) et la RD 44 (axe reliant Lorris à Gien) passe en limite Sud du territoire communal.

Les éléments structurants présents sur la commune sont, plusieurs lignes à haute tension ainsi que l'autoroute A77 qui coupe l'extrémité Nord-Est de la commune.



Figure 65 : Massif des Choux de la forêt d'Orléans



Figure 65 : Espace agricole à l'Est du bourg



Figure 65 : Autoroute A77 en limite Nord-Est de la commune

### 1.8.4 Boismorand

La commune de Boismorand est située dans la forêt d'Orléans. Ce massif boisé est ponctué de plusieurs clairières occupées par des espaces agricoles.

Une des caractéristiques de la commune est son morcellement par plusieurs éléments structurants qui divisent le territoire communal.

Ces éléments ont un fort impact dans le paysage :

- L'autoroute A77 traverse la commune selon un axe Nord-Sud avec une sortie au niveau de la RD 940 (route classée à grande circulation) qui est un autre axe structurant qui permet de desservir la ville de Gien.
- La RD 2007 est également un axe important (Paris-Montargis-Nevers- route classée à grande circulation sur l'ensemble de la traversée du Loiret). Cette voie se raccorde à la RD 940 au niveau d'un giratoire qui marque le paysage.
- La voie de chemin de fer Paris/Clermont-Ferrand longe la limite Ouest de la commune et plusieurs lignes à hautes tension entaillent l'espace boisé.



Figure 68 : Boisement en dehors des grands axes de communication



Figure 68 : Jonction entre la RD 2007 et la RD 940



Figure 68 : Sortie de l'autoroute A77

### 1.8.5 Nevoy

Nevoy est implantée sur la rive droite de la Loire, dans le prolongement de la ville de Gien. La vallée du ruisseau des Riots forme une dépression qui marque la limite urbaine entre les deux communes.

Le bourg est implanté sur le coteau qui marque la limite du Val de Loire.

La plaine agricole située entre le fleuve et le bourg est assez vaste sur la commune. Elle est entièrement en zone inondable.

Sur le plateau, au Nord du bourg, l'espace agricole est relativement peu étendu. Il est vite relayé par le boisement de la forêt d'Orléans avec ses étangs. Ce paysage fermé est marqué par la présence d'un camp militaire et du quai de débarquement EDF.

La déviation de Gien par la RD 952 (route classée à grande circulation) commence sur le territoire communal et cet élément structurant marque la limite entre l'espace urbanisé et aménagé par l'homme au Sud et l'espace plus naturel et les boisements au Nord. Les autres éléments structurants qui marquent le paysage sont les différentes lignes à haute tension qui traversent Nevoy.



Figure 71 : Les bords de Loire à Nevoy



Figure 71 : La vaste plaine agricole du Val de Loire avec la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly et les coteaux boisés en fond de perspective



Figure 71 : La RD 44 (axe Lorris - Gien) traverse la forêt d'Orléans



### 1.8.6 Gien

Gien est la seule ville de la communauté de communes implantée en bordure de la Loire. Son territoire s'étend même sur la rive opposée avec une petite enclave sur la rive gauche. Elle est donc la plus tributaire des caprices du fleuve. Elle bénéficie l'été, lorsque le niveau du fleuve est bas, d'une importante plage qui offre un espace de détente qui sert également aux manifestations sportives et culturelles.

Les coteaux qui délimitent le Val de Loire forment une avancée vers le fleuve au niveau de la ville. La plaine alluviale est donc simplement présente en amont et en aval de la ville.

En amont, des parcelles agricoles occupent l'espace entre la végétation qui accompagne le fleuve et la route de Briare. En aval, l'agriculture est moins présente et c'est le boisement qui domine aux abords de la zone urbaine implantée en zone inondable.

Sur le plateau, au-delà de la ville, des parcelles agricoles (cultures céréalières et pâtures) forment une transition vers le paysage fermé de la forêt d'Orléans présent au Nord de la commune. Comme dans l'ensemble du massif forestier, les friches sont de plus en plus présentes et les clairières disparaissent au profit du boisement.

Les éléments structurants de la commune sont principalement marqués par la RD 940 (voie à 2 x 2 voies, classée route à grande circulation) qui traverse la commune et forme une percée dans le paysage boisé. Les lignes haute tension ont également un impact dans le paysage notamment lorsqu'elles traversent les principaux axes permettant d'accéder à la ville. La RD 2007 et l'autoroute A77 ont moins d'impact car elles sont localisées en limite communale Est et sur un court tronçon. De même pour la voie de chemin de fer qui traverse principalement des zones boisées en retrait des principaux axes de communication.



Figure 75 : Vue sur les coteaux des bords de Loire depuis la rive gauche



Figure 75 : Boisement de la forêt d'Orléans



Figure 75 : Plateau agricole traversé par une ligne haute tension



Figure 75 : La RD 940 forme une trouée dans la forêt

### 1.8.7 Saint-Gondon

Saint-Gondon est implantée sur la rive gauche de la Loire, en limite Ouest de la communauté de communes.

Le Val de Loire occupe toute la partie Nord du territoire avec une forêt alluviale assez importante sur la pointe Nord. Elle se réduit ensuite à une simple frange végétale qui accompagne le fleuve. On observe également des peupleraies au milieu des parcelles agricoles qui s'étendent de la levée de Loire aux abords du bourg.

Au Sud du bourg, la partie Ouest de la commune est occupée par le boisement du plateau de la Sologne orléanaise. La vallée de l'Aquiaulne entaille ce plateau et offre également un paysage fermé ponctué de nombreux étangs dissimulés dans la végétation.

Le paysage s'ouvre davantage à l'Est du territoire avec des parcelles agricoles.



Figure 78 : Le Val de Loire longé par la levée de Loire et avec la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly en fond de perspective



Figure 78 : paysage fermé de la vallée de l'Aquiaulne



Figure 78 : Parcelle agricole sur la partie Est de la commune

### 1.8.8 Poilly-lez-Gien

Poilly-lez-Gien est implanté en léger décalage de Gien sur la rive gauche du fleuve. Cette situation permet de nombreuses perceptions sur la ville que ce soit depuis les rives de la Loire ou depuis le plateau agricole.

Le Val de Loire, occupé par la plaine agricole, est traversé par la Notreure qui se jette dans la Loire sur le territoire communal et par le viaduc bien visible dans ce paysage ouvert.

Le Viaduc est un élément architectural fort. Cet ouvrage, actuellement non utilisé, est le seul qui permet de relier les deux rives du fleuve en cas d'inondation importante. Sa reconversion en liaison douce permettrait de renforcer l'attractivité touristique de la région.

Au Sud du bourg, le plateau agricole occupé par les cultures céréalières est entaillé par la vallée de la Notreure qui offre un paysage fermé.

En limite Est, la vallée encaissée du Rousson est également composée d'un paysage fermé.

Les parcelles agricoles au paysage ouvert laissent place, en limite Sud de la commune, à un paysage plus bocager.

La RD 940 est un axe structurant qui forme une importante ligne droite qui divise le territoire communal. Les autres éléments structurants sont les lignes haute tension à l'Ouest du bourg.



Figure 81 : Le plateau agricole offre des perceptions sur la ville de Gien



Figure 81 : le viaduc qui traverse le val de Loire marque le paysage



Figure 81 : Paysage de bocage au sud de la commune

### 1.8.9 Saint-Martin-sur-Ocre

La commune de Saint-Martin-sur-Ocre est située sur la rive gauche de la Loire. En son extrémité Nord-Ouest plusieurs vues remarquables sur la ville de Gien sont possibles depuis la RD 951 qui longe le Val de Loire. Ce Val de Loire, occupé par le maraîchage et les cultures céréalières, offre également des perceptions sur le bourg. Le plateau agricole occupe la partie au Sud du bourg. Il est traversé par une ligne haute tension. La Forêt de Saint-Brisson forme un fond de perspective au paysage situé en limite Sud de la commune. Plusieurs massifs boisés localisés sur le territoire communal permettent une transition avec cette importante masse boisée de la forêt de Saint-Brisson.



Figure 84 : Vue sur Gien depuis les limites Nord-Ouest de la commune



Figure 84 : Le plateau agricole traversé par une ligne haute tension avec la forêt de Saint-Brisson en arrière-plan



Figure 84 : Le Val de Loire et ses parcelles agricoles